

AVRIL 2014

MERKUR

DE L'ÉTAT LÉTZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Comment réinventer la croissance sous contrainte budgétaire ?



■ FORMATION

L'apprentissage au Luxembourg



■ INTERNATIONAL

Le Luxembourg à la rencontre de l'Australie

Exclusivité BCEE

CUMULEZ DES MILES! SUR TERRE ET DANS LES AIRS.

Cumulez des Miles de prime à chacun de vos achats. Et profitez-en deux fois plus chez Luxair* et tous les autres partenaires Miles & More!



MASTERCARD MILES & MORE LUXAIR

- 1 Mile de prime pour chaque euro dépensé avec la carte
- jusqu'à 5 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- services d'assurance attrayants
- et bien plus encore**

MASTERCARD BUSINESS MILES & MORE LUXAIR

- réservée aux voyageurs d'affaires
- 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte
- 10 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- services d'assurance exclusifs
- et bien plus encore**

Souscrivez dès maintenant et bénéficiez d'avantages attrayants!

Infos sur www.miles.lu, souscription dans votre agence BCEE

Décision rapide récompensée : jusqu'à 250€ de remise sur votre prochain vol Luxair*



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Pour un nouveau modèle de croissance

Le mardi 22 avril 2014, à l'occasion de la première réunion de la nouvelle Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce, l'ancien et nouveau président, Michel Wurth, a prononcé en présence du Vice-premier ministre et ministre de l'Economie, M. Etienne Schneider, un discours programmatique sur les défis socio-économiques de la nouvelle mandature. Il a souligné que la Chambre de Commerce partageait entièrement la volonté de changement affichée par le nouveau Gouvernement et a assuré au Gouvernement le soutien de la Chambre de Commerce dans sa priorité à restaurer l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2017 et à limiter l'endettement à moins de 30 % du PIB.

M. Wurth a rappelé que la santé des finances publiques n'était pas une fin en soi, mais qu'elle reflétait la vigueur d'une économie, la santé des entreprises et donc la force de frappe compétitive du pays. La santé des finances publiques étant une résultante directe de la croissance et donc des emplois et des recettes fiscales générés, M. Wurth a plaidé pour un nouveau modèle de croissance. Car, même si les indicateurs économiques semblent actuellement annoncer un retour timide de la croissance, il ne faut pas s'en réjouir trop tôt, étant donnée que les 3,5 % de croissance annuelle moyenne annoncés par le «comité de prévision» pour la période 2015 à 2018 n'incluent ni la hausse de la TVA, ni l'introduction et l'élargissement de l'échange automatique, ni la fin programmée du régime de TVA applicable au commerce électronique.

Le président de la Chambre de Commerce a estimé que le Luxembourg devra mériter sa croissance, une croissance qui sera tout à fait indispensable pour financer durablement le système social du pays. Il a rappelé que la récente réforme des pensions prévoit qu'à terme 800.000 personnes devront générer un PIB équivalent à celui de la Finlande avec ses 2,7 millions de personnes actives. Un scénario de science fiction, qui même s'il se matérialisait n'empêcherait pas le système d'être déficitaire à concurrence de 50 % du PIB en 2060. En effet, dans moins de 40 ans, plus de la moitié des bénéficiaires de pension seront des résidents étrangers, ce qui entraînera une exportation significative de pouvoir d'achat, qu'il faudra contre-financer le moment venu et qui sera réductrice de croissance pour toutes les entreprises qui vivent de la demande interne et qui génèrent les recettes fiscales. Devant cette perspective, il est intenable de maintenir un régime de pension des fonctionnaires et employés publics financé par répartition pure, sans constitution aucune, de réserves. Le minimum auquel l'on doit pouvoir s'attendre serait un financement par cotisation comme dans le secteur privé, accompagné d'une constitution de réserves.

L'objectif de l'équilibre des finances publiques ne sera atteint que si deux conditions sont réunies. Premièrement, l'établissement d'une nouvelle croissance économique, à

caractère intensif, c'est-à-dire basée sur des gains de productivité dans tous les aspects des secteurs public et privé. Deuxièmement, la réduction du chômage et en particulier l'intégration des demandeurs d'emploi résidents sur le marché du travail. Si le Gouvernement décidait de faire abstraction de ces deux conditions, l'assainissement nécessaire des finances publiques devrait être effectué principalement par ponction sur l'économie, ce qui serait destructeur de croissance et donc de ressources nouvelles et aboutirait à un appauvrissement général de l'économie et de ses agents, à l'instar de ce qui se passe dans les pays de l'Europe du Sud.

L'établissement d'une nouvelle croissance suivant un modèle de développement soutenable et inclusif, caractérisé par le principe «faire un peu mieux avec moins de ressources», est donc le meilleur chemin pour permettre au Luxembourg de retrouver sa compétitivité et pérenniser son modèle social. Car seule une économie compétitive peut générer les biens et services et créer les emplois durables qui donnent lieu à un haut rendement fiscal, permettant de financer l'appareil redistributif. Il s'agit de trouver une réponse durable au paradoxe existant au Luxembourg entre le niveau de vie matériel procuré actuellement aux citoyens et la compétitivité du pays. En effet, si le Luxembourg se situe en milieu de tableau européen en matière de compétitivité, il offre à ses citoyens un niveau de vie parmi les plus élevés au monde. Par le passé, ce paradoxe n'a pu être maintenu que par l'exploitation de niches de souveraineté et l'augmentation de la dette publique (passant de 2,5 milliards en 2007 à 10,5 milliards en 2013), et parce que la richesse produite était le résultat de bonnes décisions du passé. A l'avenir, le Luxembourg devra faire un choix. Soit le pays accepte une décote au niveau de sa richesse – en acceptant de se rapprocher davantage des niveaux de richesse par tête de ses pays voisins – soit il augmente sa productivité et donc sa compétitivité. Ce deuxième choix est largement préférable au premier et est largement à la portée des décideurs politiques et économiques, puisqu'il s'agira d'utiliser de manière optimale l'ensemble des ressources disponibles.

Forte du renouvellement de son Assemblée Plénière, la Chambre de Commerce s'engagera pro-activement pour relever les deux principaux défis du pays – le regain de la compétitivité perdue et la réduction durable du chômage – par l'élaboration de propositions et la mise en place de programmes d'action concrets, ceci en vue d'aider le Gouvernement à apporter au pays le changement nécessaire à sa modernisation.

(Le texte intégral du discours prononcé par le président de la Chambre de Commerce est disponible sur le site Internet [www.cc.lu/rubrique News](http://www.cc.lu/rubrique%20News)) ■



DOSSIER

- 4 Avis annuel de la Fondation IDEA A.s.b.l. – Le Luxembourg au carrefour décisif: comment réinventer la croissance sous contrainte budgétaire?**

DOSSIER

- 4** Le Luxembourg au carrefour décisif: comment réinventer la croissance sous contrainte budgétaire?

VISITES ENTREPRISES

- 14** SGG Group: des décennies d'expérience – Un réseau d'experts international
- 16** iNUI Studio – Révolutionner l'interaction homme-machine

FLASH

- 18** La région russe de Nizhny Novgorod à l'honneur à la Chambre de Commerce
- 19** The Indian ICT sector discovers Luxembourg!
- 19** A Canadian delegation visits the Chamber of Commerce
- 20** «Femme Cheffe et Femme Politicienne – Comment concilier vie professionnelle, vie politique & vie familiale?»

INTERNATIONAL

- 22** Luxemburgische Architekten, Ingenieure und Handwerker besuchten die Energiestadt Bottrop
- 22** Calendrier mai- juin 2014
- 23** Le Luxembourg à la rencontre de l'Australie
- 24** Are you ready for China?
- 26** Les entreprises luxembourgeoises au salon Ecobuild, à Londres
- 26** Visite accompagnée au salon CeBIT à Hanovre
- 26** Le réseau des partenaires européens (EU-Networking) s'associe aux

FORMATION

- 48 Succès confirmé auprès du public pour le Salon de la Formation Continue Universitaire**

- Greater Region Business Days pour une collaboration «Win-Win»
- 28** Conférence «TVA transfrontalière: quels changements en 2015?»
- 28** Participez au stand collectif du «Start-up Village» lors du salon «GR Business Days 2014» à Luxembourg
- 29** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 32** Textes européens publiés du 1^{er} mars au 15 avril 2014

FORMATION

- 34** Apprentissage: «Plus de jeunes, des jeunes mieux formés»
- 48** Succès confirmé auprès du public
- 50** Bilan positif pour le MSc *in International Business Development*
- 51** Les Travailleurs désignés et les Coordinateurs de sécurité et santé honorés
- 52** «Nul n'est parfait, mais il n'est jamais défendu d'essayer de s'en approcher le plus possible»
- 54** Comment pérenniser son activité à l'international?
- 55** Interview du Professeur Michel Kalika, Conseiller scientifique de l'*Executive Doctorate in Business Administration du Business Science Institute (BSI)*
- 56** 100 deutsche Studenten zu Besuch in der Handelskammer
- 58** Grundausbildung Mediation / Formation de base en médiation
- 60** Programme de formation 2014
- 61** L'aide financière de l'Etat s'élève à 41 millions d'EUR pour 2011

INNOVATION

- 62** Une journée dédiée à la création d'emploi dans l'économie sociale et solidaire
- 64** La campagne de sélection 2014 se poursuit
- 65** Combiner les besoins utilisateurs, l'innovation et le marché dans le contexte de la durabilité
- 66** Garbage In, Energy Out: Soil-Concept leads in innovative waste processing and energy production
- 68** Le programme de formation continue s'étoffe

ECONOMIE

- 70** Une progression importante des coûts salariaux au Luxembourg
- 71** Une série de changements en matière fiscale
- 72** Satisfying results for Luxembourg, despite the loss of one position
- 73** Private Banking: Luxembourg's next growth engine?
- 74** Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise
- 80** La logistique à la rencontre du public
- 81** Havendag – Journée portuaire

LEGISLATION & AVIS

- 82** Projets soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 84** Budget de l'Etat 2014: un dernier budget «ancienne génération» modeste, en attendant la nouvelle gouvernance budgétaire



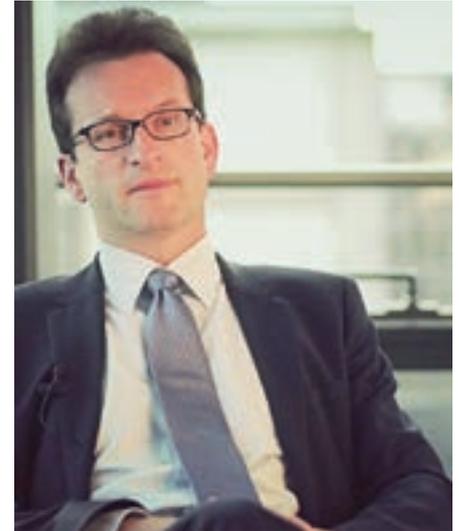
ECONOMIE

- 70** Une progression importante des coûts salariaux au Luxembourg



LOGISTIQUE

- 80** La logistique à la rencontre du public



LEGISLATION & AVIS

- 84** Avis budgétaire de la Chambre de Commerce sur le budget de l'Etat 2014: un dernier budget «ancienne génération» modeste en attendant la nouvelle gouvernance

FEDERATIONS/U.E.L.

- 88** Sensibiliser les employeurs et les salariés à une véritable «culture de la sécurité»
- 90** Prix de l'innovation 2014
- 90** Renouvellement des conventions collectives du secteur du travail intérimaire
- 91** Baisse de la consommation avec la loi sur l'interdiction de fumer au café
- 91** Les dépanneurs luxembourgeois en formation professionnelle
- 92** Un festival d'émotions fortes et de bonne humeur

RSE

- 94** Remise du label «Entreprise Socialement Responsable – ESR» à 20 entreprises
- 95** L'IMS Luxembourg donne les pistes pour des achats plus responsables

GRAND ENTRETIEN

- 96** "Our staff is really the heart of our company"

INFO ENTREPRISES

- 98** Bogner inaugure sa boutique à Luxembourg
- 98** DLSI: 20 ans passés au service de l'emploi au Luxembourg

- 98** En bref
- 99** BGL BNP Paribas rouvre ses portes
- 100** Premierminister Xavier Bettel zu Besuch bei Luxlait
- 101** Microtis et Masselotte signent un accord de partenariat
- 101** Le Groupe ALIPA accueille des lycéens

Tourisme

- 102** Les nouvelles stratégies suscitent de meilleurs résultats

LES 100 VISAGES DE LA CDC 104

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 35.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux,
Corinne Briault, Edouard Lehr

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Conception graphique:

rose de claire, design.

Couverture:

lola

Crédit photographique:

MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Avis annuel de la Fondation IDEA A.s.b.l.

Le Luxembourg au carrefour décisif: comment réinventer la croissance sous contrainte budgétaire?

Dans son premier avis annuel sur la conjoncture mondiale et la situation socio-économique du Luxembourg, IDEA avance que l'économie mondiale, dont la croissance devrait accélérer en 2014, est soumise à de nombreux risques baissiers et se trouve dans une situation de «déséquilibres instables». S'agissant du Grand-Duché, l'avis précise qu'il devra bien négocier le virage de 2015, et prendre les mesures qui permettront de rééquilibrer durablement les finances publiques afin de sortir de l'âge d'or des déficits et de renouer avec une croissance pérenne.

L'avis présente d'abord la situation de l'économie mondiale, puis fait un focus sur les trois pays limitrophes (Allemagne, Belgique, France), et traite en dernière partie des perspectives économiques du Luxembourg et comment augmenter sa croissance.

■ Situation de l'économie mondiale

L'économie mondiale va mieux. Les États-Unis ont entamé la sortie de leur politique monétaire très accommodante, preuve que l'économie américaine est en sortie de crise et a moins

besoin de soutien public; la zone euro devrait renouer avec la croissance en 2014 après deux années de recul du PIB; certains pays périphériques (Irlande, Espagne) sont sortis des plans de sauvetage UE/FMI, et d'autres (Portugal, Grèce) pourraient faire de même

au cours de l'année; enfin, l'économie japonaise est sortie de la déflation.

Toutefois, en dépit de ces nombreux facteurs encourageants, l'économie mondiale reste soumise à de nombreux risques, pour la plupart hérités de la crise, qui menacent la reprise naissante.

Les **Etats-Unis** démontrent une fois de plus leur grande résilience. Grâce à un policy-mix (budgétaire et monétaire) d'envergure et à la grande flexibilité de son marché du travail, le PIB de l'économie américaine, qui a affiché 17 trimestres de hausse depuis 2009, est, fin 2013, 6% au dessus de son niveau pré-crise (pour comparaison, le PIB de la zone euro est encore 2% inférieur à son niveau pré-crise).

Mais si le PIB américain s'est redressé, que les entreprises aidées par la modération salariale et la révolution du gaz de schiste ont pu reconstituer leurs marges, et que leur taux de chômage, en dessous des 7%, est enviable vu d'Europe, l'économie américaine n'a pas encore totalement renoué avec son faste d'antan.

Avec une dette de plus de 100% du PIB et un déficit public de 6% en 2013, les Etats-Unis ne sont pas à l'abri de futurs épisodes d'impasse budgétaire tant la procédure budgétaire y est laborieuse et le sujet budgétaire clivant. Cette menace (dont la racine est avant tout politique) est une épée de Damoclès pour l'économie américaine, et par extension pour l'économie mondiale; le plafond de dette ayant été relevé jusqu'en 2015, les divergences sur la question budgétaire ne manqueront pas de refaire surface, à moins que la Chambre des représentants change de majorité suite aux élections de mi-mandat du mois de novembre 2014.

Par ailleurs, le marché du travail américain, apparemment en bonne santé, connaît en réalité de graves déséquilibres. Le taux d'activité (rapport entre la population active et la population en âge de travailler) est à 63%, son niveau le plus faible depuis le début des années 1980; une situation qui s'explique principalement par l'éloignement du marché du travail d'une partie de la population, découragée par la recherche d'un emploi. De même, le nombre d'employés travaillant à mi-temps pour des raisons économiques et de chômeurs de longue durée sont encore largement supérieurs aux niveaux observés avant la crise.

Le **Japon** a bénéficié dans la première partie de 2013 de la mise en place de la politique de relance du nouveau



Avec une dette de plus de 100% du PIB et un déficit public de 6% en 2013, les Etats-Unis ne sont pas à l'abri de futurs épisodes d'impasse budgétaire

Premier ministre Shinzo Abe. Cette politique, appelée *Abenomics* et qui emprunte à une parabole japonaise¹ sa référence aux trois flèches, combine une politique budgétaire expansive (plan de reconstruction post-tsunami et de reconquête industrielle), une politique monétaire accommodante (nouvelle cible d'inflation, achat d'obligations d'Etat, objectif affiché de doubler la base monétaire en deux ans) et un train de mesures visant à augmenter le potentiel de croissance de l'économie (mesures afin d'augmenter la participation des femmes au marché du travail, dérégulations, nouveaux partenariats économiques, etc.). Elle a permis au Japon de renouer avec la croissance et de sortir de la déflation, mais a perdu de sa superbe à partir du troisième trimestre 2013. A cet égard, les mesures en faveur de la croissance potentielle contenues dans l'*Abenomics* (et qui tardent à être traduites en décisions concrètes de politique économique) sont d'une importance capitale, vu les nombreux défis (niveau de dette publique très élevée, vieillissement de la population, faiblesse de la croissance potentielle, etc.) que doit surmonter l'économie japonaise. Il est par ailleurs à signaler que le taux de TVA sera relevé de 3 points en 2014, puis de 2 points en 2015 au Japon, une mesure nécessaire sous l'angle des finances publiques mais qui risque de

déprimer la consommation, et avec elle l'activité.

Les **pays émergents**, qui ont dans les premières années de crise maintenu leur taux de croissance à des niveaux élevés, (ce qui a conduit certains observateurs à parler de découplage) connaissent, pour la plupart, depuis la fin du deuxième trimestre 2013, un niveau élevé de «stress économique et financier». Cette situation résulte du durcissement de la politique monétaire américaine – qui de fait réduit la liquidité mondiale et favorise le rapatriement de capitaux en provenance des pays émergents vers les Etats-Unis –, d'un repricing du risque en faveur de la zone euro et au détriment des pays émergents, et des (nombreuses) difficultés intrinsèques aux pays émergents qui ont conduit à un ralentissement de leur croissance en 2012 et 2013.

Ils vont donc devoir engager des réformes visant à corriger leurs déséquilibres afin de pouvoir continuer leur processus de convergence; ces réformes devraient contenir un «volet social» afin d'empêcher que les inégalités, souvent conséquentes dans les pays émergents, ne se creusent d'avantage.

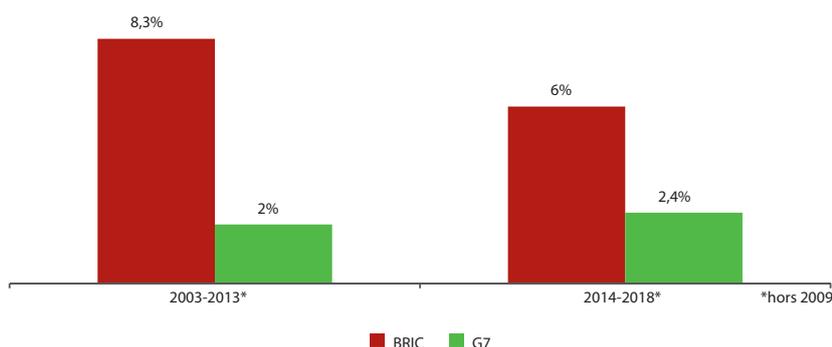
Concernant les **BRIC**², qui représentent 20% du PIB mondial, leur taux de croissance en 2013 (5,5%) fut le plus faible observé depuis le début des années 2000³. Selon le FMI, leur croissance potentielle a sensiblement baissé de telle

¹ Parabole du Seigneur Miro Motonari.

² Brésil, Russie, Inde, Chine.

³ Hors 2009.

Taux de croissance des BRIC et du G7



Source : FMI.

sorte que leur différentiel de croissance avec les pays du G7 ne serait que de 3,7% c.f. valeurs du graphique 1 entre 2014 et 2018, contre 6,3% entre 2003 et 2013⁴.

Ce ralentissement de la croissance des pays émergents en général (et des BRIC en particulier) peut, par effet de second tour, impacter l'économie des pays développés par le canal commercial (moins débouchés pour les pays développés) et le canal financier (pertes pour les entreprises, notamment financières, exposées au risque émergent). La résolution des difficultés (économiques et politiques) des pays émergents est par conséquent de haute importance pour l'ensemble de l'économie mondiale.

La **zone euro**, sévèrement touchée par la crise, (6 plans d'assistance financière, hausse de 35% de la dette publique, hausse de 60% du nombre de chômeurs, etc.) en a « profité » pour améliorer son fonctionnement institutionnel (union bancaire, semestre européen, six-pack, two-pack, TSCG⁵). La crise aura également été un catalyseur de réformes, notamment pour les pays de la périphérie qui ont bénéficié de plans d'assistance UE/FMI.

Mais en dépit des nombreuses réformes menées dans les pays les plus durement touchés par la crise (GIPSI⁶) – et qui leur ont permis d'améliorer leur balance courante – ces pays, qui évo-

luent en ordre dispersé, continuent d'être soumis à des contraintes de taille.

La **Grèce** demeure aux enfers. Avec un PIB inférieur de 25% à son niveau de 2008, 35% de la population menacée de pauvreté et d'exclusion sociale, un taux de chômage de 28% et une dette publique qui avoisine les 180% du PIB, l'économie grecque, malgré les plans d'austérité et les plans d'assistance UE/FMI, vit encore des moments difficiles. La Grèce, qui en théorie, pourrait sortir des plans d'assistance en fin d'année 2014, devra sans doute bénéficier de nouveau de l'aide européenne, vu l'ampleur de la dette publique dans le pays. Il n'est en effet pas certain que la Grèce soit en mesure de bénéficier de la confiance des marchés financiers.

L'**Italie**, qui est sortie de la récession au 3^e trimestre 2013 après 8 trimestres consécutifs de recul du PIB, connaît une reprise poussive (PIB attendu en hausse de +0,6% en 2014). Si contrairement aux autres pays GIPSI, le chômage n'a pas fortement augmenté en Italie depuis 2008, l'activité y est toutefois fortement dégradée (baisse de la production industrielle de 25% depuis 2008, recul de l'investissement et hausse des créances douteuses). A cela s'ajoute une instabilité politique chronique, qui empêche de la continuité dans les réformes. La troisième économie de la zone euro, dont le service de la dette représente 5% du PIB, est sans doute le véritable « homme malade » de la zone euro, tant elle dispose de peu de marges de manœuvre.

Au **Portugal**, qui a enregistré un recul de deux points de son taux de chômage en 2013 et qui est sorti de récession au 2^e trimestre, la situation économique devrait continuer à s'améliorer en 2014. Le chômage devrait continuer son repli, et le PIB, grâce aux contributions positives du commerce extérieur et de l'investissement, pourrait progresser de près de 1% (contre un recul de 1,6% en 2013). Néanmoins, la situation budgétaire du Portugal devrait être scrutée de près par les marchés financiers. A cet égard, la décision du Tribunal constitutionnel portugais, qui se prononcera en juin 2014 sur certaines dispositions du



La décision du Tribunal constitutionnel portugais, qui se prononcera en juin 2014 sur certaines dispositions du budget 2014, est particulièrement attendue

⁴ Hors 2009.

⁵ Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

⁶ Grèce, Italie, Portugal, Espagne, Irlande.

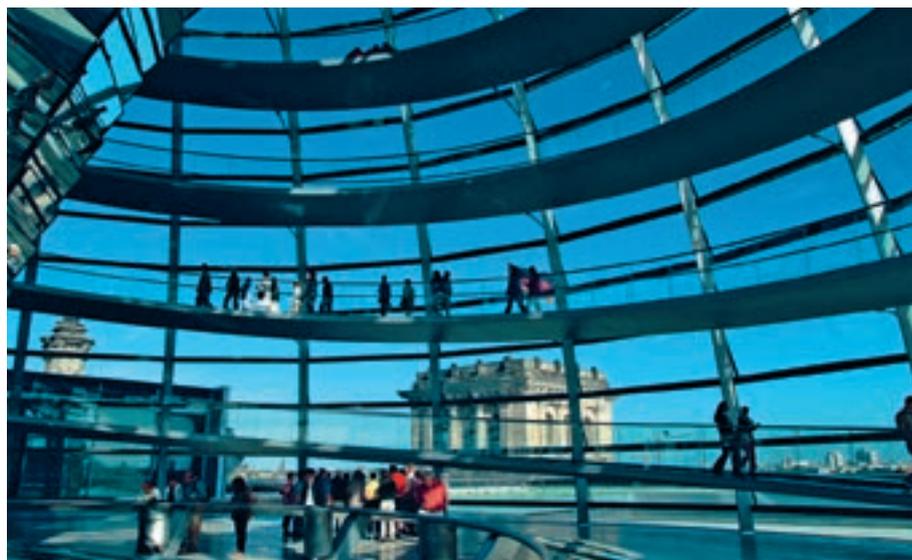
budget 2014, est particulièrement attendue; il en va de même de la manière dont le Portugal sortira des plans d'assistance UE/FMI (avec ou sans ligne de précaution du MES).

L'Espagne est présentée par certains observateurs comme la nouvelle Allemagne. Cette comparaison, sans doute un peu hâtive, s'explique par le redressement de la compétitivité de l'Espagne en cours depuis 2011 et qui lui permet d'attirer des investissements étrangers et de gagner des parts de marché à l'export. Si l'économie espagnole marque effectivement des points en termes de compétitivité-coût, elle semble pouvoir devenir le centre de production «milieu de gamme» de référence de la zone euro grâce à sa politique de modération salariale. Le pays reste tout de même en proie à un niveau de chômage alarmant (26%) qui risque de déboucher sur des troubles sociaux, un niveau de dette élevé (95% du PIB) et encore sur une trajectoire ascendante du fait d'un déficit public persistant (5% du PIB) et d'un niveau de croissance faible.

L'Irlande qui fut le deuxième pays de la zone euro à devoir compter sur la solidarité européenne et bénéficier d'un plan d'assistance financière, apparaît comme le pays des GIPSI le plus avancé sur le chemin de la reprise économique. La dette publique irlandaise devrait ainsi amorcer son repli cette année, le PIB progresser de près de 2%, et la balance courante atteindre 7% du PIB. La sortie du plan d'assistance du pays en fin d'année 2013 et son retour sur les marchés est d'ailleurs la preuve de l'amélioration de la conjoncture en Irlande. Certes le pays doit encore corriger certains déséquilibres (chômage de longue durée, restriction du crédit, émigration massive, etc.), mais il est vraisemblablement bien engagé sur la voie du renouveau.

■ Pays limitrophes

Après avoir connu une année 2013 poussive (croissance de 0,4% en Allemagne, 0,3% en France, 0,2% en Belgique), les trois voisins du Luxembourg devraient connaître des taux de croissance plus vigoureux en 2014 (1% en France, 1,4% en Belgique, 1,8% en Allemagne).



L'Allemagne devrait continuer à tenir son rôle de locomotive européenne et la dette publique devrait retrouver à 75% du PIB, son niveau de 2009

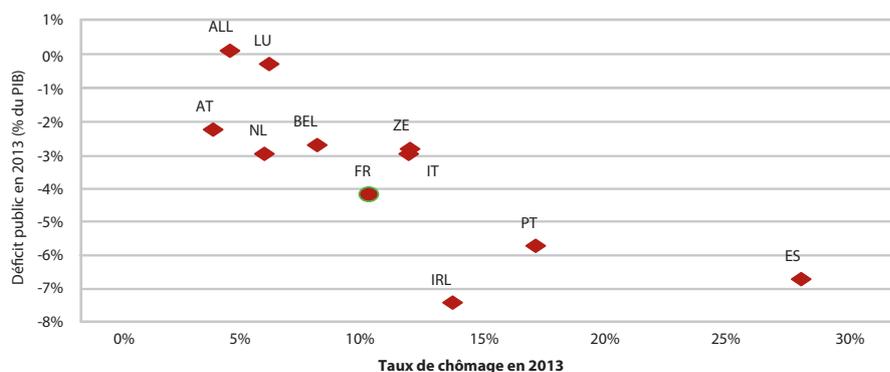
L'Allemagne, dont le taux de chômage et le niveau de dette publique sont en repli, poursuit ainsi son rebond post-crise et devrait continuer à tenir son rôle de locomotive européenne. La dette publique retrouverait même, à 75% du PIB, son niveau de 2009.

S'agissant de l'orientation européenne de la nouvelle coalition CDU-CSU-SPD, elle s'inscrit dans la continuité de la précédente et œuvre pour une «zone euro allemande», où compétitivité et discipline budgétaire seront les objectifs à atteindre.

La Belgique est parvenue à un double exploit en 2013. Malgré une timide croissance, elle a su réduire son déficit de 4% en 2012 à 2,7% et faire passer sa dette publique en dessous des 100% du PIB.

En 2014, l'économie belge devrait poursuivre sur la bonne dynamique observée en fin d'année 2013⁷. La croissance devrait atteindre 1,4%, alimentée par le rebond des exportations (hausse attendue de 3%), la progression de la consommation des ménages permise par une hausse du pouvoir d'achat et une amélioration de la situation du marché du travail, et l'investissement des entreprises, bien orienté grâce aux anticipations positives concernant la demande. Le PIB serait en conséquence 3% supérieur à son niveau d'avant la crise, soit l'une des meilleures performances au sein de la zone euro. La Belgique reste néanmoins elle aussi soumise à des déséquilibres (perte de compétitivité-coûts et de parts de marché à l'ex-

La France à la périphérie du centre



Source : OCDE.

⁷ Le PIB belge a crû de 0,4% au 4^e trimestre, soit l'une des fortes progressions parmi les pays de la zone euro.



Le Luxembourg se trouve confronté à de nombreux défis qui, sans être excessifs, ne doivent pas moins être traités

portation, dette publique élevée, etc.) qui appellent à la poursuite des réformes engagées dans le pays depuis 2011.

La France peine, par son manque de dynamisme, à entraîner la zone euro. En réalité, tout porte à croire que la France s'éloigne des pays vertueux de la zone euro et se rapproche dangereusement des pays de la périphérie, en matière de déficit et de chômage (voir graphique 2).

L'économie française est confrontée à plusieurs difficultés: dérive des coûts de production, recul de la compétitivité, désindustrialisation, dépenses publiques

élevées et rigides à la baisse, chômage structurel élevé, rigidité du marché du travail, faiblesse des marges des entreprises, recul du nombre d'entreprises exportatrices, fiscalité instable, illisible, et pénalisante. Ces défis ne sont pas nouveaux mais ont longtemps été ignorés, le déficit public⁸ servant d'amortisseur. Mais la crise des dettes souveraines, les divergences croissantes de performance vis-à-vis de l'Allemagne, les obligations européennes en termes de discipline budgétaire et de réformes structurelles, les dégradations succes-

sives et la perte d'influence dans les négociations européennes ont contraint le Gouvernement en place à mettre en œuvre une batterie de réformes, parfois impopulaires⁹, afin de favoriser l'activité, l'emploi, et réduire le poids des dépenses publiques. De la réussite de ces réformes dépendra la capacité française à retrouver son influence dans la zone euro.

■ Perspectives économiques du Luxembourg

Dans ce contexte de grande incertitude, l'économie luxembourgeoise, qui en 2014 devrait connaître un taux de croissance proche de 3%¹⁰, devra se réinventer. La crise ayant modifié la trajectoire de croissance du pays (baisse de la croissance potentielle), dégradé ses finances publiques (hausse des dépenses du fait de la crise et moindre dynamique des recettes avec la faiblesse de la croissance, hausse de la dette publique), et ralenti le dynamisme du marché du travail (moindre création d'emplois, hausse du taux de chômage), le futur du Luxembourg, considéré traditionnellement comme radieux, s'est quelque peu assombri.

A ces défis, séquelles de la crise, s'ajoutera en 2015 un triple choc: hausse de deux points de la TVA, déperdition de recettes en provenance du commerce électronique, et échange automatique



La perte de recettes liée au changement de régime de TVA sur le commerce électronique aura un impact négatif sur la croissance de l'ordre de 1% en 2015, selon les estimations de la BCL

⁸ Pas un seul budget n'a été voté à l'équilibre en France depuis 1974.

⁹ Accord national interprofessionnel, pacte de responsabilité, TVA sociale, baisse annoncée de la dépense publique, pacte national pour l'emploi et la compétitivité etc.

¹⁰ 3,2% selon le projet de budget qui repose sur les dernières estimations du STATEC.

Quel sera l'impact du triple choc de 2015 au Luxembourg¹¹?

La hausse de TVA¹², sous l'angle des finances publiques, devrait rapporter entre 350 et 400 mio EUR de recettes supplémentaires¹³. Toutefois, cette hausse devant concerner plus de 80 % des éléments imposables à la TVA, elle ne sera pas sans conséquence sur l'inflation. Elle pourrait ainsi se traduire par un choc d'inflation de l'ordre de 0,7 %¹⁴. S'il n'est pas à craindre d'effets négatifs sur la consommation¹⁵, la dérive des coûts salariaux unitaires, observée depuis des années au Luxembourg et qui grève la compétitivité du pays et ses performances à l'exportation, peut s'en trouver renforcée avec la hausse de la TVA, l'inflation supplémentaire générée (+0,7 %) étant de nature à conduire au déclenchement d'une tranche indicielle.

La perte de recettes liée au changement de régime de TVA sur le commerce électronique, estimée entre 700 mio et 1 mia EUR, en plus de mettre les finances publiques sous pression, affectera négativement l'activité. En effet, cette déperdition de recettes, qui s'apparente à un transfert de revenus vers le reste du monde, aura un impact négatif sur la croissance de l'ordre de 1 % en 2015, selon les estimations de la BCL.

L'entrée en vigueur de l'échange automatique d'informations, impacterait sensiblement l'activité de la place, notamment le secteur de la «banque privée¹⁶» qui pourrait concentrer 25 % des pertes d'emploi consécutives à ce changement réglementaire, et subir des retraits de capitaux évalués entre 5 et 15 mia EUR¹⁷. Cette mesure pourrait avoir un impact négatif sur la croissance de l'ordre de 1 % en 2 ans¹⁸.

d'informations. Ce triple choc constitue un «changement structurel» qu'il faudra amortir intelligemment, afin de sortir de l'âge d'or des déficits (amortissement budgétaire) et de renouer avec une économie florissante et en croissance (amortissement en termes d'activité).

Comme susmentionné, bien amortir le triple choc de 2015 suppose de consolider les finances publiques, afin de conserver le *triple A* du Luxembourg et éviter de laisser une dette conséquente aux générations futures, et d'augmenter la croissance potentielle afin de pouvoir financer durablement l'Etat-providence luxembourgeois et conserver l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers.

Sur la base des prévisions contenues dans la note au Formateur du nouveau Gouvernement¹⁹, la consolidation budgétaire nécessaire entre 2015 et 2017 pour se conformer aux exigences européennes est de 1,5 mia EUR (2,7% du PIB). Ce chiffre s'obtient sur la base de l'objectif budgétaire à moyen terme du Luxembourg qui est un excédent structurel de +0,5%.

Dans son avis, IDEA propose une stratégie de consolidation basée au 3/5 sur des maîtrises de dépenses et

au 2/5 sur le rendement des recettes. Cette répartition s'explique par le fait que dans la conjoncture actuelle de «reprise économique», la théorie nous enseigne que pour une consolidation réussie, il est préférable de maîtriser les dépenses publiques, plutôt que d'augmenter les prélèvements obligatoires. De plus, après deux paquets de consolidation (2011 et 2013) qui ont reposé principalement sur des hausses d'impôts, les marges de manœuvre en matière de hausse des prélèvements ont été bien entamées au Luxembourg, alors qu'elles existent s'agissant des dépenses.

Le tableau à la page suivante reprend les principales lignes de la stratégie de consolidation budgétaire proposée dans l'avis annuel.

Le ratio de sacrifice associé à une consolidation budgétaire est minimisé si la consolidation a lieu dans un contexte de perspectives de croissance vigoureuse. En somme, une bonne consolidation doit reposer sur une économie en bonne santé. A cet égard, et parce que la croissance potentielle du Luxembourg est passée de 4% avant la crise à 2% depuis, l'avis évoque 10 chantiers à explorer afin de rehausser la croissance potentielle de 1 point.

1. **Compétitivité:** il s'agit d'enrayer la dynamique négative en la matière. Cela suppose de réviser le mécanisme de l'indexation des salaires afin que la progression des salaires soit davantage liée aux gains de productivité, de faire émerger de nouvelles industries de haute technologie, d'améliorer la conception des politiques d'innovation, et de pénétrer de nouveaux marchés porteurs au-delà de la zone de chalandise européenne.
2. **Marché du travail:** le marché du travail luxembourgeois a un comportement atypique puisqu'on y observe une hausse de l'emploi et une hausse du chômage; cette situation résulte de l'inadéquation entre les qualifications de la main-d'œuvre résidente et les besoins en main-d'œuvre des entreprises. Il faut en conséquence miser sur la formation afin de réduire cette inadéquation, et penser l'offre de formation en fonction des besoins futurs de main-d'œuvre. A ce titre, il serait sans doute opportun de développer dans le pays des formations (médecine, soins infirmiers, etc.) en lien avec le vieillissement à venir de la population.

¹¹ A politique inchangée.

¹² Hausse de deux points notamment du taux standard (15%) et du taux réduit (6%).

¹³ Il s'agit d'une estimation et non d'une mesure.

¹⁴ En retenant l'hypothèse d'une transmission de l'ordre de 35%.

¹⁵ Du fait du haut niveau de pouvoir d'achat et du taux d'épargne élevé des ménages (20% du revenu disponible).

¹⁶ 300 mia EUR d'actifs sous gestion.

¹⁷ Source: STATEC.

¹⁸ Source: STATEC.

¹⁹ Novembre 2013.

■ Programme de consolidation budgétaire suggéré (2015-2017)²⁰

	Montant (Mio €)	Contribution des frontaliers*
Dépenses (Mio Eur)	900	
Maîtriser la masse salariale de la fonction publique (sous-indexation des salaires dans la fonction publique, lier le 13 ^e mois à l'appréciation des pratiques professionnelles, revenir sur l'automatisme des promotions, réviser la valeur des points indiciaires, moindre embauche, etc.)	320	0
Rationaliser les dépenses de consommation des Administrations publiques (rationaliser les achats de l'Etat, baisser les frais de représentation, améliorer la politique de communication et de promotion, etc.)	100	0
Maîtriser les dépenses de santé (favoriser les médicaments génériques, prime sur les soins reçus à l'étranger, augmenter la part des paiements à charge du patient, rendre le médecin référent obligatoire, etc.)	50	+
Réduire progressivement le forfait d'éducation	20	
Repenser les prestations familiales (cibler davantage les prestations en fonction des ressources, supprimer l'une des trois tranches de l'allocation naissance, moduler le montant alloué pour les majorations d'âge, réduire la prise en charge pour le congé parental, abaisser l'âge limite des prestations à 16 ans, etc.)	350	++
Baisse de la charge d'intérêts servie sur la dette publique (vente de participations ou de biens mobiliers afin de diminuer la dette publique)	30	0
Réduire les subventions et les transferts	10	
Baisser les dépenses relatives au chômage (moindre taux de remplacement, réduction de la durée d'indemnisation, politique d'activation)	20	0
Recettes (Mio Eur)	600	
Fiscaliser les prestations sociales en espèces	45	++
Augmenter de 2 points la TVA	400	+
Doubler l'impôt foncier	35	0
Réduire le manque à gagner des dépenses fiscales²¹	120	+

Les symboles (++: fort, +: moyen, 0: nul) renseignent sur le degré d'«exportabilité» (mise à contribution des frontaliers) des mesures de consolidation proposées.



L'offre de formation au Luxembourg doit être repensée en fonction des besoins en main-d'œuvre des entreprises

3. **Marché immobilier:** l'immobilier est l'un des principaux sujets de préoccupation des ménages au Luxembourg, dont 38% perçoivent la charge financière de leur logement comme étant importante. L'augmentation du prix des logements y est si contraignante que le nombre de frontaliers travaillant au Luxembourg, et de nationalité luxembourgeoise, est en hausse continue (+1.000 personnes entre 2008 et 2012, soit une augmentation de 32%). Afin d'améliorer le fonctionnement du marché immobilier au Luxembourg, il convient de prendre des mesures permettant de fluidifier l'offre (objectif volontariste en termes de création de logements sociaux, fiscalité permettant de lutter contre la rétention des terrains et la prolifération de logements vides, etc.).

²⁰ Les chiffres avancés sont des estimations (non pas des mesures) et correspondent aux montants de consolidation pour la période 2015-2017 dans la configuration retenue. N'est faite aucune mention des pensions car elles supposent une réforme d'envergure au-delà de la consolidation nécessaire pour 2015-2017.

²¹ Par l'abaissement des plafonds de déductibilité des abattements fiscaux, suppression de la déductibilité fiscale de certaines primes d'assurance et du forfait kilométrique, durcissement des conditions de déductibilité des intérêts d'emprunt, révision du crédit d'impôt sur les actes notariés et de la bonification d'intérêt, etc.

4. **Création et transmission d'entreprises:** en dépit de la renommée du Luxembourg comme territoire «*business friendly*», le taux de création y est relativement limité. Par ailleurs, avec l'arrivée progressive à la retraite d'une génération de dirigeants d'entreprises *baby-boomers*, des milliers d'entreprises sont appelées à changer de mains ou seront condamnées à disparaître faute de repreneurs, et avec elles des milliers d'emploi. C'est un double enjeu crucial pour l'économie luxembourgeoise. Pour les surmonter, il faut poursuivre les initiatives en faveur de la simplification administrative, favoriser fiscalement les investisseurs en capitaux et les repreneurs de petites entreprises et sensibiliser les jeunes et les chômeurs à la création et à la reprise d'entreprises.

5. **Industrie:** le déclin industriel, observable au Luxembourg depuis plus de deux décennies, doit être freiné, car la tertiarisation à outrance est une stratégie qui à long terme comporte des risques majeurs (faible diversification de l'économie, faiblesse d'investissements en R&D, déficit commercial, etc.). Cela suppose donc d'oser imaginer un renouveau industriel au Luxembourg en définissant et investissant dans les secteurs industriels d'avenir prioritaires. A cet effet, le Gouvernement devrait prendre le risque de définir clairement avec les fédérations compétentes et le Haut comité pour l'industrie les secteurs industriels d'avenir stratégiques pour le pays, et mettre en place les conditions (fiscales et réglementaires) permettant au Luxembourg de devenir le lieu privilégié d'implantation et d'essai-mage des entreprises de ces secteurs.

6. **Innovation:** malgré les efforts des autorités en faveur de la recherche, le système de recherche et d'innovation au Luxembourg, mesuré par l'intensité en dépenses de R&D, reste faible et largement dépendant de quelques grandes entreprises, le pays ne disposant pas encore d'un réseau dense de PME innovantes. Il faut pour remédier à cela créer les conditions d'un système ouvert d'innovation



Le système de recherche et d'innovation reste faible au Luxembourg et les différents acteurs doivent coopérer pour permettre un renouveau industriel

où les différents acteurs concernés (grandes entreprises, PME, Université, CRP) seront incités à coopérer. Puisque sans base industrielle, il est difficile d'avoir un niveau de dépenses en R&D élevé, la politique d'innovation doit aller de pair avec la politique de renouveau industriel.

7. **Egalité des chances:** plusieurs études économiques montrent que les inégalités pénalisent la croissance potentielle à long terme en ce qu'elles détruisent du capital humain. Au Luxembourg, si les indicateurs traditionnels mesurant les inégalités donnent à penser que le pays est largement égalitaire, il existe pourtant une inégalité «cachée» qui y est importante, il s'agit de l'inégalité liée à l'ascension sociale. Ainsi au Grand-Duché seulement 11% des individus dont les parents avaient un niveau d'instruction faible atteignent le niveau universitaire, contre 30% au Royaume-Uni et en Finlande, 27% en Espagne, 25% en Belgique, 22% en France²². Il convient à cet égard de transformer profondément le système scolaire luxembourgeois et sortir de la logique de «simple ajustement» afin de mieux l'adapter à la réalité «linguistique» des habitants en tenant compte de la présence de nombreux enfants d'immigrés présents dans le pays.

8. **Dépenses publiques:** du fait la nécessaire consolidation budgétaire, l'efficacité de la dépense publique doit être renforcée. Il s'agit de s'assurer de la pertinence (en termes de coût d'opportunité) de chaque euro public dépensé et d'augmenter la productivité du secteur public. Pour ce faire, il faudra moderniser le cadre de l'action publique, utiliser plus systématiquement des indicateurs de performance, sortir de la logique de prestations universelles et indexées, repenser la politique familiale, etc.

9. **Image de marque du Luxembourg:** c'est un constat partagé que le Luxembourg souffre d'un déficit d'image; le pays est d'ailleurs souvent associé (à tort) aux paradis fiscaux. Alors qu'avec l'échange automatique d'informations le secret bancaire n'est plus, il serait opportun de «redéfinir» l'image du pays. Son rôle de capitale européenne et son importance (encore actuellement) dans la construction européenne étant sous-exploités, «assurer et donner à savoir qu'il n'y a pas plus européen que le Luxembourg» est une alternative pertinente de nouveau positionnement d'image de marque.

10. **Place financière:** générant 30% des recettes publiques et employant plus de 60.000 salariés (emplois

²² Voir «Regards sur la transmission intergénérationnelle des avantages et des désavantages sociaux», STATEC (avril 2013).



Il serait opportun de «redéfinir» l'image du pays, trop souvent associé (à tort) aux paradis fiscaux

directs et indirects)²³, le secteur financier est un pilier essentiel de l'économie luxembourgeoise dont il convient de s'assurer qu'il soit continuellement en mesure de créer de la valeur. Le secteur est pourtant sous pression réglementaire inter-

nationale (FACTA, Solvency II, Bâle III, Directive épargne) et appelé à se modifier avec la fin du secret bancaire qui enlève (notamment à la banque privée) un argument de vente et une composante de compétitivité traditionnelle. Si le renouveau de la place dépend principalement de la place elle-même et de la politique commerciale et de recrutement de ses acteurs, les pouvoirs publics peuvent et doivent accom-

pagner ce renouveau et disposent pour ce faire de plusieurs leviers (réglementation adaptée, fiscalité incitative, promotion à l'international des compétences financières du Grand-Duché, formation permettant de pourvoir le secteur financier en main-d'œuvre adaptée, actions contre la concurrence déloyale d'autres pays (Suisse, Liechtenstein, Monaco, Andorre) etc.). ■



L'avis complet, ainsi qu'une animation de présentation sont disponibles à l'adresse: www.fondation-idea.lu et seront complétés des différentes contributions (commentaires critiques sur maximum deux pages) reçues s'y rapportant. Vos commentaires sont donc les bienvenus et peuvent être adressés à l'adresse électronique: info@fondation-idea.lu.

IDEA est un laboratoire d'idées autonome, pluridisciplinaire et ouvert, créé à l'initiative de la Chambre de Commerce, qui a pour mission de mener des réflexions en faveur du développement durable du Luxembourg et de l'intérêt économique général du pays. IDEA souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité du débat socio-économique, d'une part, en l'alimentant par des analyses économiques rigoureusement recherchées et documentées et, d'autre part, en proposant des pistes novatrices pour relever les grands défis d'avenir.

IDEA invite le public à discuter contradictoirement les analyses, idées et propositions qu'elle publie et organisera à cet effet régulièrement des conférences-débats, des tables rondes et des ateliers thématiques sur des sujets très divers revêtant une importance capitale pour l'avenir socio-économique du Grand-duché de Luxembourg.

²³ Source: ABBL.

Etre davantage sur le terrain, plus proche des ressortissants, se positionner comme l'interlocuteur privilégié des entreprises luxembourgeoises pour contribuer à leur réussite est l'une des grandes priorités de la Chambre de Commerce qui, au travers de ses différentes équipes, a toujours entretenu des liens étroits avec les entreprises, les écoles et universités au travers de rencontres, conférences, débats ... Carlo Thelen, son directeur général, comme son prédécesseur, poursuit, chaque semaine, les visites d'entreprises pour s'enquérir du vécu au quotidien, des problèmes rencontrés et de leurs desiderata envers la Chambre de Commerce et des autorités publiques (administrations, ministères ...). Chaque mois, Merkur, par le biais de cette nouvelle rubrique, consacra ces pages aux visites d'entreprises effectuées par les collaborateurs de la Chambre de Commerce.

SGG Group: des décennies d'expérience

Un réseau d'experts international

SGG offre des services de support administratifs et comptables à une clientèle tant familiale que d'entrepreneurs, de fonds immobiliers et de *private equity* et de grandes entreprises. Grâce à son ancrage dans plusieurs pays, la société peut répondre aux besoins d'une clientèle aux demandes multiples en s'appuyant sur son réseau de connaissances locales. SGG possède

une connaissance approfondie des marchés financiers et du monde des affaires, et peut, en étroite collaboration avec des conseillers juridiques et fiscaux, proposer une solution globale de services à ses clients et à tous les stades du cycle de vie d'une entreprise. La société est ainsi à même de couvrir des domaines d'activités allant de l'obtention d'une autorisation professionnelle, la livraison d'un

siège social, en passant par le secrétariat d'entreprise, la comptabilité, la mise en place de solutions fiscales spécifiques, l'administration centrale de fonds d'investissement, le soutien opérationnel pour les sociétés de gestion et de titrisation, la surveillance et la protection des patrimoines privés (*family office*).

■ Entretien avec Serge Krancencblum, CEO, SGG Group

Quels sont les projets sur lesquels vous travaillez actuellement?

Nous travaillons actuellement au développement international de notre société. Nous souhaitons nous positionner sur de nouveaux marchés géographiques tels que l'Asie, le Moyen-Orient, l'Europe de l'Est et l'Amérique Latine, en plus de ceux d'Amérique du Nord ou d'Europe de l'Ouest. Ce déploiement à l'international sera également conforté par la mise en place de nouvelles plateformes opérationnelles. Par ailleurs, nous renforçons également notre offre de services dans les domaines de l'administration de fonds *private equity* et immobiliers, au travers de, par exemple, l'activité de dépositaire et de *risk management*.

Quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier?

Sans doute le fait d'avoir su donner une dimension internationale à



(de g. à d.) Steve Breier, directeur administratif et financier à la Chambre de Commerce; Serge Krancencblum, CEO, SGG Group; Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce

un groupe purement luxembourgeois. Nous avons fait l'inverse des autres groupes qui sont venus de l'international au Grand-Duché de Luxembourg!

Quels sont les grands défis auxquels doit faire face votre secteur d'activité?

Aujourd'hui, nous devons faire face à une pression réglementaire internationale énorme: les règles FATCA (règlement du code fiscal américain obligeant les banques des pays ayant signé l'accord à communiquer tous les comptes détenus par des citoyens américains, ndlr), l'action de l'OCDE pour la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice (le BEPS selon son acronyme anglais, ndlr), l'échange automatique d'information dès 2015 ... Tout ceci est extrêmement complexe et nous demande de nous doter d'une gestion efficace et adéquate.

Si vous pouviez changer une chose dans votre secteur d'activité, laquelle serait-elle? Que pourrait faire la Chambre de Commerce en ce sens?

Ce serait certainement, comme c'est le cas aux Pays-Bas, qu'il n'y ait plus qu'une seule autorité de contrôle et de supervision, pour tout ce qui concerne les activités de domiciliation, afin que tous les professionnels exerçant ces activités soient soumis aux mêmes règles.

D'autre part, les autorités compétentes seraient bien inspirées de changer le nom de la loi sur la «domiciliation». Ce terme de «domiciliation» ternit le métier en donnant une fausse image d'une activité sans substance alors que la réalité correspond à des services à valeur ajoutée offerts par les professionnels à leurs clients.

Historique

Plus d'un demi-siècle...

Etabli au Luxembourg depuis une soixantaine d'années, **SGG Group emploie 250 personnes au Grand-Duché** et 550 à l'international. La société est représentée dans quelque **17 pays couvrant les cinq continents** (une zone s'étalant des Pays-Bas à la Belgique ou la Suisse, l'Inde, jusqu'à Hong Kong ou la Nouvelle Zélande...).

Au Luxembourg, **SGG S.A. est officiellement née en 1998** après le rachat par Arthur Andersen des activités de domiciliation et d'administration d'une société sœur de Kredietbank. Ces mêmes activités ont ensuite été reprises par son management, Carlo Schlesser et Serge Krancenblum, en 2001. La majorité du capital appartient aujourd'hui à la société belge d'investissement Cobepa, le solde, quant à lui, restant aux mains du management. En 2010, l'acquisition de deux grands acteurs hollandais (dont un fut créé en 1896) dans les domaines d'expertises du groupe lui permet de déployer encore son offre de services à l'international. SGG Group revendique aujourd'hui **un chiffre d'affaires de plus de 80 millions d'EUR**.



iNUI Studio

Révolutionner l'interaction homme-machine

C'est en voyant la fameuse séquence du film de science-fiction *Minority Report* de Steven Spielberg, dans laquelle Tom Cruise prend par le geste le contrôle de plusieurs écrans, qu'Olivier Raulot a eu l'idée pour son entreprise. Depuis le lancement d'iNUI Studio fin 2010, la société n'a pas cessé d'innover en matière d'interfaces naturelles (NUI) proposant plusieurs produits qui révolutionnent la façon dont l'utilisateur interagit avec un écran. Le succès ne se sera pas fait attendre puisque très rapidement d'importants acteurs économiques au Luxembourg, tels que Deloitte, JCDecaux, la BCEE, PwC ou encore BGL BNP Paribas adopteront les solutions proposées par iNUI Studio pour faciliter la relation

avec leurs clients, mais aussi pour donner une image innovatrice de leurs sociétés.

L'esprit d'innovation et le succès rencontré par la start-up ont été récompensés par plusieurs prix. En 2011, iNUI Studio remporte pas moins de trois prix à l'innovation puisque la jeune société est primée «Start-up of the Year» lors des Luxembourg Awards organisés par IT One, puis le trophée «Innovation of the Year» aux European ICT Awards et réussit un triplé en remportant le premier prix au concours CYEL (Creative Young Entrepreneur Luxembourg). En 2013, iNUI gagne le Viscom Award de la catégorie «Display Interactif».

Avec son tout nouveau produit AIRxTouch, iNUI Studio lance une innovation mondiale puisque

ce nouveau produit permet d'utiliser un écran tactile sans le toucher, ce qui constitue une rupture technologique dans le domaine de la reconnaissance des gestes et ouvre des possibilités nouvelles dans des champs d'application très vastes. Le produit devrait intéresser plus d'un constructeur d'écrans ...

■ Entretien avec Olivier Raulot, executive director

Quels sont les projets sur lesquels vous travaillez actuellement?

Le projet qui nous occupe le plus actuellement est la préparation du lancement de notre nouvelle technologie AirTouch. Notre marché est le mobilier urbain que nous souhaitons rendre interactif. Nous travaillons avec JCDecaux pour la mise en place d'une technologie innovante, qui permettrait de rendre les abribus interactifs. La table tactile est une autre technologie sur laquelle nous travaillons actuellement, notamment pour permettre aux banques de rendre plus transparent la relation client-agent. BGL PNB Paribas vient de s'équiper de 10 tables tactiles pour optimiser la relation avec leurs clients.

Quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier?

Ce dont je suis le plus fier est clairement le brevet que nous venons de déposer pour notre nouvelle technologie AirTouch, qui présente les avantages du tactile en termes de facilité d'utilisation, sans les problèmes d'hygiène normalement liés au tactile puisqu'avec AirTouch l'utilisateur ne touche plus la surface. Il s'agit d'une première mondiale.

Quels sont les grands défis auxquels doit faire face votre secteur d'activité?

Les grands défis pour nous seront liés à l'industrialisation de ce nouveau



(De g. à dr.) Patrick Ernzer, directeur Communication et Médias, Chambre de Commerce; Fabrice Schmitt, Sales Manager; Olivier Raulot, Executive Director; Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce

processus. Aujourd'hui, nous avons la technologie, nous avons construit ce que nous appelons un «overlay Air-Touch», mais nous n'avons pas la capacité de le produire en grandes quantités. Le grand défi est donc clairement l'industrialisation.

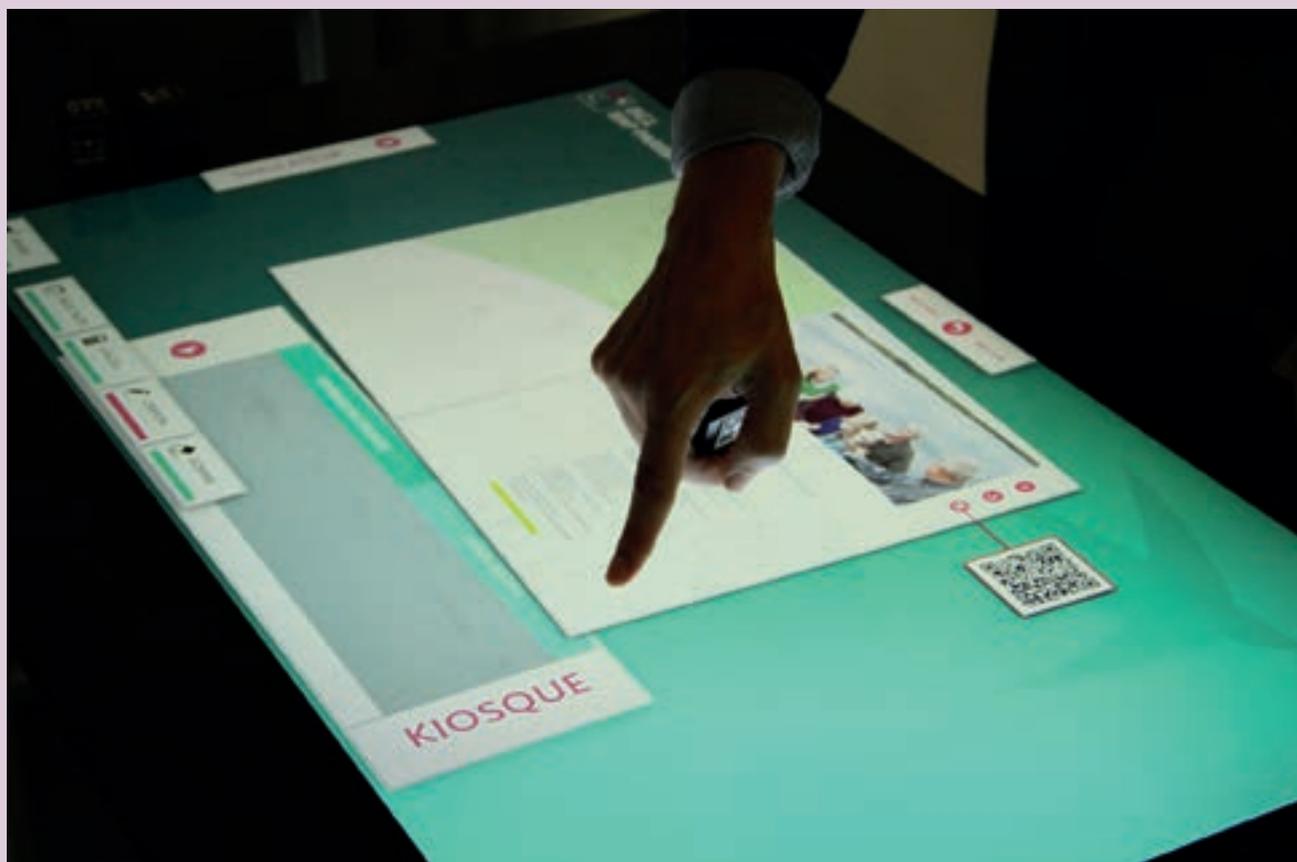
Comment répondre aux besoins de nos clients puisque nous avons déjà des précommandes assez importantes qu'il faudra satisfaire. Je pense que la réponse vient en créant des partenariats avec des grands constructeurs, comme Samsung ou Logitech. La prochaine étape est donc la mise en place d'un partenariat avec un industriel pour passer de l'étape de la start-up à une entreprise de grande taille.

Si vous pouviez changer une chose dans votre secteur d'activité, laquelle serait-elle? Que pourrait faire la Chambre de Commerce en ce sens?

Je vais prendre un exemple concret. Nous sommes en train de mettre en place une chaîne logistique pour importer du matériel qui n'est pas en vente en Europe, du matériel notamment construit par Microsoft et pour pouvoir faire cela, il faut que nous disposions d'une adresse ou d'une société aux Etats-Unis. Créer cela de but en blanc est compliqué pour une start-up. Nous avons trouvé un «work around» par la création d'une adresse postale BPM que Microsoft a heureusement acceptée. Je pense que la Chambre de Commerce par ses réseaux à l'étranger aider des start-up à mettre plus facilement en place des chaînes d'importation logistiques sans que ces mêmes start-up doivent supporter les coûts de création d'une société dans des pays lointains.

Historique

Fondée en octobre 2010 par Olivier Raulot et ses deux associés, iNUI Studio est une entreprise luxembourgeoise spécialisée dans le domaine des « **Natural User Interface** » (NUI). Elle étudie, imagine et implémente des solutions applicatives innovantes dans l'interaction homme-machine. Les solutions proposées par iNUI Studio font évoluer l'affichage classique de façon à permettre au spectateur **d'interagir avec le contenu** et les informations qui lui sont présentés. iNUI Studio a été créé avec le soutien du ministère de l'Economie luxembourgeois, de Microsoft BeLux et de la société de capital risque Rollinger Venture Capital.



Journée des Régions Russes

La région russe de Nizhny Novgorod à l'honneur à la Chambre de Commerce



(de g. à d.) Vladimir Vorobiev, représentant commercial de la Russie en Belgique et au Luxembourg; S.E. Valery Shantsev, gouverneur de la région de Nizhny Novgorod; Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce; S.E. Pierre Ferring, ambassadeur du Luxembourg en Russie et S.E. Marc Entin, ambassadeur de Russie au Luxembourg

Ces 3 et 4 avril, une délégation russe de la région de Nizhny Novgorod a effectué une visite de travail au Luxembourg. Après avoir débuté leur périple en Belgique, la délégation est arrivée au Luxembourg où un programme de deux jours avait été préparé pour eux par l'Ambassade de Russie au Luxembourg, en collaboration avec la représentation commerciale de Russie en Belgique et au Luxembourg,

la Chambre de Commerce et d'Industrie de Russie, l'Ambassade du Luxembourg en Russie, la Chambre de Commerce de Nizhny Novgorod, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en Russie et au Bélarus et la Chambre de Commerce de Luxembourg.

La délégation russe, menée par le gouverneur de la région de Nizhny Novgorod, Son Excellence Valery Shantsev, comprenait une trentaine de par-

ticipants russes, issus d'une part, du Gouvernement régional de Nizhny Novgorod et d'autre part, de grands groupes russes et PME de la région, actives dans l'industrie, l'innovation et l'agro-alimentaire.

La première journée était consacrée aux visites d'entreprises. Une table-ronde a été organisée à la Chambre de Commerce la 2^e journée. Après une présentation des économies respectives du Luxembourg et de la région de Nizhny Novgorod, les entreprises russes et luxembourgeoises ont tour à tour été présentées brièvement, ceci afin de faciliter le networking lors du lunch-buffet qui a conclu la matinée. Outre les domaines de la logistique et de l'innovation, les points d'intérêt pour approfondir la collaboration entre le pays et cette région russe située à 400 kms à l'est de Moscou sont nombreux, notamment dans le secteur automobile et industriel. Un Memorandum of Understanding a d'ailleurs été signé à cette occasion entre la Chambre de Commerce de Nizhny Novgorod et la Chambre de Commerce de Luxembourg, afin de renforcer les liens économiques et commerciaux.

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECOURVEMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

seit/dépuis 1879



Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

March 19, 2014

The Indian ICT sector discovers Luxembourg!

For the very first time and with the support of H. E. Mr Gaston Stronck, Luxembourg Ambassador to India, an Indian ICT delegation from the State of Kerala (South-West India) visited the Grand Duchy of Luxembourg on 19 March. The delegation decided to visit Luxembourg during its Europe-Tour since the Grand Duchy is more and more known as an important ICT player in the world. On this occasion, the Luxembourg Chamber of Commerce organized a full day program and connected the delegates with relevant Luxembourg IT companies. A specific seminar helped Luxembourg companies to get a better overview of the IT niches covered by the Indian companies, but was also the perfect setup to identify the right partners with technological capabilities that can be beneficial to both parties. Especially the presentations of IT related parks and clusters from Kerala were impressive. During the seminar Indian companies gained a better understanding of possible partnerships and clearly understood the market opportunities lying outside of Luxembourg with the benefits to tar-



The very first visit of an Indian IT delegation to Luxembourg was welcomed by Mr Jean-Claude Vesque, Head of International Trade at the Luxembourg Chamber of Commerce

get these EU markets operating out of Luxembourg. Thanks to the great effort of all Luxembourg IT sector stakeholders, the Indian businesswomen and businessmen were able to engage in discussions regarding collaborations, technology transfer and partnerships with Luxembourg businesses. The key objective, to facilitate interactions between IT solutions providers from India and Luxembourg IT companies looking at Indian IT competences, was fully achieved. The seminar was followed by a B2B match-making, where the Indian delegates had the opportunity to familiarize with state-



Luxembourg companies were impressed by the numerous partnership opportunities presented by the Indian delegates

of-the-art companies from the Luxembourg ICT sector. ■

March 19, 2014

A Canadian delegation visits the Chamber of Commerce

On 19 March 2014, a Canadian delegation with specialists from the ICT and the defense sector visited the Luxembourg Chamber of Commerce. This delegation of 30 prominent Canadian companies was interested in possible business cooperations. Since the signature of an EU-Canada Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), numerous possibilities to engage in partnerships and business deals lie ahead for Luxembourg and Canadian companies. After a successful mission to Canada in 2012, this event proofed once more that Luxembourg and Canada are on the

right track in their efforts to strengthen their economic and commercial rela-

tions for the benefit of both business communities. ■



The Canadian delegation was eager to learn more about Luxembourg and to grasp the opportunities in the fields of ICT and space technology

«Femme Cheffe et Femme Politicienne – Comment concilier vie professionnelle, vie politique & vie familiale?»

Dans le cadre de la Journée mondiale de la Femme, la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg (FFCEL) et l'association des Femmes Leaders du Luxembourg, avec le soutien de la Chambre de Commerce, ont organisé le 18 mars une conférence-débat sur le thème «Femme Cheffe et Femme Politicienne – Comment concilier vie professionnelle, vie politique & vie familiale?».

Carlo Thelen, a ouvert la conférence sur un constat: les femmes sont encore sous-représentées, au plan politique comme au plan économique, d'où la nécessité de continuer à renforcer les actions pour stimuler et encourager l'entrepreneuriat au féminin. A ce sujet, il a rappelé les nombreux efforts et actions de sensibilisation et promotion menés, soutenus ou initiés par la Chambre de Commerce, notamment l'initiative FEALU (Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg): le réseau européen des ambadrices de l'entrepreneuriat luxembourgeois ou encore le concours Woman Business Manager of the Year Award, etc.

Après cette brève introduction, une table ronde faisant suite à celle organisée en septembre 2013 avec 8 candidates aux élections, a permis à six d'entre elles, Tess Burton, Corinne Cahen, Carole Dieschbourg, Joëlle Elvinger, Christine Schweich et Christiane Wickler, toutes élues, de prendre la parole et de partager leur vision en tant que femme dans la prise de décision économique et politique. Celles-ci ont notamment exprimé leur volonté et leur énergie à vouloir transformer, moderniser le pays et relever les nombreux défis auxquels le Luxembourg est confronté. Elles ont également, par le biais de leur témoignage, démontré qu'il était possible de mener de front vie professionnelle, vie politique et vie familiale.



(de g. à d.) Carlo Thelen, directeur général Chambre de Commerce; Eliane Fuchs, présidente Femmes Leaders; Aurélie Feltz, Vice-présidente FFCEL; Christiane Wickler, députée et entrepreneur; Tess Burton, députée et entrepreneur; Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement; Christine Schweich, Bourgmestre de la Commune de Mondercange; Corinne Cahen, Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et Joëlle Elvinger, députée et avocate



La conférence animée et sans tabou, allant au-delà des clivages politiques, a su captiver l'attention du public, venu nombreux

Retrouvez les portraits des intervenantes sur les sites
www.ffcel.lu et www.femmesleaders.eu.

La vidéo peut améliorer le travail de vos employés. C'est pas du cinéma.



Découvrez Telindus Telecom U-touch et regroupez tous vos moyens de communication sur une plateforme sécurisée dans le Cloud :

- Meilleure transmission des informations en interne
- Meilleure collaboration entre vos équipes
- Simplification des contacts clients
- Meilleure gestion des appels et des opportunités de business

Rejoignez nos experts sur www.mieuxcollaborer.lu

U-touch, une solution Telindus Telecom en partenariat avec CISCO.



telindus
telecom



**CALENDRIER
MAI – JUIN 2014**
Mai

7-9	Mission officielle en Pologne, en collaboration avec le ministère de l'Economie et le ministère des Finances
10-18	Stand de la Chambre de Commerce à la Foire de Printemps, à la LuxExpo (L)
15	Conférence «La TVA intracommunautaire et opérations transfrontalières: grands principes, mécanismes et obligations déclaratives»

Juin

2	Séminaire pays Brésil
3-6	Stand collectif au salon Project Lebanon à Beyrouth, en collaboration avec le ministère de l'Economie
17	Roadshow à Prague, organisée par LFF
18-19	Salon professionnel GR Business Days, LuxExpo (L)
30/6-4/7	Mission financière en Asie: Pékin, Shanghai & Singapour, organisée par LFF (ouverte à d'autres secteurs)

Die Wirtschafts- und Handelsabteilung der Luxemburgischen Botschaft in Berlin, ein Kooperationsposten der Handelskammer und des Außenministeriums, hat mit Unterstützung der Handwerkskammer, dem OAI (Ordre des Architectes et Ingénieurs) und Luxinnovation am 31. März den Besuch der Energiestadt Bottrop organisiert. Mehr als 30 Teilnehmer, darunter Architekten, Ingenieure und Handwerker sind der Einladung gefolgt, um sich unter der Leitung des luxemburgischen Botschafters Georges Santer in Bottrop über energieeffiziente Gebäudesanierung zu

31. März 2014

Luxemburgische Architekten, Ingenieure und Handwerker besuchten die Energiestadt Bottrop

informieren. Der Oberbürgermeister Bernd Tischler hat darauf bestanden die Delegation eigens zu begrüßen und den Besuch mit einem Vortrag einzuleiten.

InnovationCity Ruhr ist die Bezeichnung für ein Projekt in dessen Rahmen die Stadt Bottrop zu einer Modellstadt im Bereich der Nachhaltigkeit und des Klimaschutzes umgerüstet wird. Als eine der letzten Kohlestädte des Ruhrgebietes stehen Bottrop in nur vier Jahren die Schließung der letzten Zeche und damit der Verlust von 5.000 Arbeitsplätzen bevor. Somit lautet das erklärte Ziel der InnovationCity Ruhr: ein klimagerechter Stadtumbau, CO₂-Emissionen halbieren sowie Lebensqualität steigern bei gleichzeitiger Sicherung des Industriestandorts.

Die luxemburgischen Delegationsmitglieder hatten die Gelegenheit sich ein Bild von der energetischen Sanierung ausgewählter Stadtquartiere zu machen und im Erfahrungsaustausch mit den beteiligten Partnern der Innovation City Management GmbH, der Stadt Bottrop, der IHK und HWK Informationen zu sammeln.

Besonders beeindruckend war dabei zu sehen wie eng Beteiligte aus Poli-

tik und Kommunen, Wirtschaft und Wissenschaft kooperieren und welche Maßnahmen unternommen werden, um die Bürger der Stadt Bottrop zu motivieren ihre Wohnungen energetisch zu sanieren. Ein eigens eingerichtetes Beratungszentrum mit einer Ausstellung von Baumaterialien, regelmäßige Bürgerworkshops und eine direkte Tür-zu-Tür Beratung bei der 89% aller Wohn- und Gewerbegebäude kontaktiert werden konnten, sind nur einige der Maßnahmen.

Aktuell laufen in Kooperation mit der Hochschule Ruhr West in Bottrop Messungen von Modellhäusern, die nach den neuesten Energieeffizienz Standards saniert wurden, um das Einsparpotenzial zu bemessen. Die Ergebnisse werden regelmäßig auf der Internetseite der Innovation City Management GmbH (www.icruhr.de) veröffentlicht.

Der Besuch wurde von den zuständigen Dienststellen des Landes Nordrhein-Westfalen tatkräftig unterstützt. Vorangegangen war ein Gespräch des luxemburgischen Botschafters Georges Santer mit der Ministerpräsidentin von NRW, Frau Hannelore Kraft. ■



Le Luxembourg à la rencontre de l'Australie

Du 31 mars au 4 avril, la Chambre de Commerce a mené une première mission économique à Perth, Canberra et Sydney. Cette mission rassemblait des entreprises industrielles telles que Jan de Nul, ArcelorMittal et Paul Wurth, déjà actives en Australie et intervenant dans les projets d'infrastructures locaux. D'autres étaient issues du secteur financier et plus précisément de l'industrie des fonds d'investissements.

Cette mission économique menée par Robert Dennewald, Vice-président de la Chambre de Commerce, à laquelle participait également Guy Heintz du ministère des Finances, poursuivait un double objectif: parallèlement à la promotion des échanges commerciaux entre entreprises luxembourgeoises et australiennes, le lancement des négociations d'une convention bilatérale de non double imposition figurait au centre des discussions.

L'Australie, 13^e économie mondiale, qui préside actuellement le G20 et qui siège avec le Luxembourg en tant que membre non permanent dans le Conseil de Sécurité des Nations Unies, a connu vingt années consécutives de croissance et présente de nombreuses opportunités d'affaires pour le Luxembourg. Cependant, l'absence d'une convention bilatérale de non double imposition constitue actuellement un frein à l'épanouissement des relations économiques et commerciales, alors que les entreprises luxembourgeoises voient leur compétitivité diminuée par rapport à leurs principaux concurrents établis dans d'autres pays.

A Perth, première étape de la mission économique, la délégation luxembourgeoise a eu des échanges avec le Department of State Development, ainsi qu'avec la Trésorerie de l'Etat de l'Australie de l'Ouest concernant les énormes projets d'infrastructure qui seront mis en place dans cet Etat qui a su attirer des investissements à hauteur de 75 milliards AUD en 2013, représentant 28 % des investissements à l'échelle nationale. L'Etat de l'Australie de l'Ouest se dis-



René Stoltz (Paul Wurth), John Shute (Department of State Development, Gouvernement de l'Etat de l'Australie de l'Ouest), Robert Dennewald, Anne-Marie Loesch et Jean-Claude Vesque (Chambre de Commerce) à Perth

tingue par l'abondance de ressources naturelles, telles que le minerai de fer, le gaz et le nickel et constitue un exportateur de premier ordre de matières premières, contribuant à hauteur de 47 % à la valeur des exportations nationales. La société Jan de Nul, implantée à Perth, réalise environ 15 % de son chiffre d'affaires sur le continent australien et y emploie quelque 700 personnes. Dans le cadre de la mission économique, le bureau local de Jan de Nul a informé les participants luxembourgeois sur l'envergure des projets réalisés sur le marché australien, ainsi que sur les retours d'expérience quant aux aspects légaux et syndicaux de leurs opérations en Australie, qui pourront profiter aux autres membres de la délégation.

A Canberra, capitale et siège du Gouvernement et du Parlement, la délégation luxembourgeoise a été reçue par le ministère du Trésor, en charge des négociations des conventions bilatérales de non double imposition. Cette entrevue a permis à la délégation de présenter l'économie du Luxembourg dans son ensemble, au-delà du centre financier auquel elle se trouve souvent réduite dans la perception extérieure, et de mettre l'accent sur la présence industrielle du Luxembourg en Australie. Celle-ci offre en effet un know-how et des produits et services qui intéressent l'Australie. Ainsi, la mise en place d'une convention bilatérale de non



La délégation luxembourgeoise a été reçue à la Sydney Business Chamber par la directrice Hon. Patricia Forsythe en présence de Rod Mc Geoch, consul honoraire général du Luxembourg en Australie

double imposition constitue une préoccupation première pour des entreprises comme Paul Wurth, ArcelorMittal, Jan de Nul, Cobelfret, Accumalux, Tractel ou SES dans un souci de maintien de compétitivité. Le fait que l'implémentation d'une telle convention ne se fera pas à sens unique, en ne profitant qu'à Luxembourg, mais qu'elle pourra s'avérer mutuellement avantageuse, a été mis en avant. En tant que second plus grand centre de fonds d'investissement dans le monde, le Luxembourg aura certainement une carte à jouer quant à l'investissement dans les grands projets d'infrastructure australiens qui nécessitent un financement étranger.

A Sydney, centre financier de l'Australie, la délégation luxembourgeoise a eu des échanges, entre autres, avec la Sydney Business Chamber, le Financial Services Council (FSC), le European Australian Business Council ainsi



qu'avec le CEO de Macquarie Group, banque d'investissement et entreprise

de services financiers australienne établie également au Luxembourg. L'Australie représentant le 3^e centre de fonds d'investissement mondial, il existe déjà des liens plus ou moins étendus entre les places financières. Le Luxembourg s'est vu assurer de l'intérêt et des bénéfices que les acteurs rencontrés voient dans la mise en place d'une convention de non double imposition entre les deux économies et pourra dorénavant compter sur cet appui. La délégation est repartie confiante et assurée que le Luxembourg sera pris en considération lors du lancement des négociations d'une telle convention, ce qui pourra rapprocher

davantage les deux économies et insuffler un nouveau dynamisme aux relations déjà existantes.

C'est également à l'occasion de cette mission économique que Rod Mc Geoch, homme d'affaires éminent en Australie, a pris ses marques dans sa nouvelle fonction de Consul honoraire du Luxembourg en Australie. Rod Mc Geoch a été en charge des candidatures en vue des Jeux Olympiques pour les villes de Sydney et de Londres et est actuellement président du conseil d'administration de BGP Investment, fonds d'investissement d'origine australienne au Luxembourg. ■

EU SME Centre

Are you ready for China?

Since its establishment in 2010, the EU SME Centre, based in Beijing, provides a comprehensive range of free-of-charge, hands-on business support services to small and medium enterprises (SMEs) from the European Union. The EU SME Centre helps SMEs get ready for China by assisting them to develop and maintain commercial activities in the market.

By offering practical support through the provision of information, confidential advice, networking events and training, the Centre focuses on the crucial early stages of market penetration strategy. The Centre also acts as a platform facilitating coordination amongst Member State and European public and private sector service providers to EU SMEs.

The team of experts provides free advice and support services to assist SMEs' business development needs, empowering them with the real knowledge and tools required to facilitate market access and increase their competitiveness in the Chinese market. Combining expertise in business development, law, standards and conformity and human resources, the Centre offers support in a variety of ways:

Ask the Expert: EU SMEs can post business enquiries related to China directly to the experts via the Centre website, by phone or e-mail and receive an answer within seven working days.

Consultations: One-to-one consultations with the Centre's experts are available on site in Beijing, offering a chance to discuss specific issues in a more detailed way.

Knowledge centre: A large number of concise reports, practical guidelines and real life case studies are available to download free of charge from the Centre's website.

Trainings: The Centre offers business trainings and train-the-trainer sessions on all aspects of market entry to individual SMEs and intermediaries in the European Union and China.

Webinars: Weekly webinars presented by in-house and external experts offer SMEs the chance to access the Centre's expertise from their own offices, no matter where they are.

Events: Throughout the year, the Centre organises workshops, seminars and conferences on relevant topics for SMEs in Europe and China, often in cooperation with one or more partners.

E-learning: In order to make its expertise as accessible as possible, the Centre has developed electronic learning modules, interactive infographics and other tools.

Databases: The Centre's website includes searchable directories on the most important trade shows, useful service providers and key business laws in China freely accessible for registered users.

Hot-Desking: Free, temporary office space, including the use of meeting rooms and office infrastructure, are available for SMEs directly at the Centre's offices located in central Beijing.

In order to prepare SMEs in the best possible way, the Centre has published a comprehensive diagnostic toolkit entitled "Are you ready for China?". Four reports introducing different aspects of market entry are combined with an online quiz tailored to help SMEs gauge their preparedness in doing business in China.

By offering a wide range of professional and unbiased information, the website of the EU SME Centre helps SMEs gain insights into conducting business in China. ■

For further information visit: www.eusmecentre.org.cn
The EU SME Centre is a project funded by the European Union

18&19.06.
2014

3^{ème} édition

Enregistrement
en ligne
possible !



**LE salon b2b de référence
dans la Grande Région !**

www.gr-businessdays.com

Organisateur:



Lieu:



LUXEXPO
EXHIBITION & CONGRESS CENTER

5 mars 2014

Les entreprises luxembourgeoises au salon Ecobuild, à Londres



Le 5 mars dernier, une grande délégation d'entreprises luxembourgeoises s'est rendue au salon «Ecobuild». Ecobuild est l'un des salons les plus importants dans le monde pour la conception durable, la construction

et l'environnement. Ce salon a accueilli cette année plus de 44.000 visiteurs qui ont eu la possibilité de rencontrer plus de 1.000 exposants. En outre, les participants ont pu prendre part à des conférences dans le but de fournir aux professionnels du développement durable, des enseignements grâce à des études de cas et d'analyses. De plus, la délégation a eu la possibilité de participer à des rendez-vous d'affaires, grâce à une plateforme de rencontres organisée par l'Enterprise Europe Network.

Lors de la matinée, la délégation a été accueillie par S.E.M. Patrick Engelberg, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Londres. Lors de

cette rencontre, les participants ont exprimé leur intérêt à investir et à faire des affaires en Grande-Bretagne. L'ambassadeur a ainsi invité la délégation luxembourgeoise à se rendre à l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Londres pour tout rendez-vous professionnel. Lors de ce rendez-vous, Luxinnovation qui était également présent avec une délégation, s'est joint à la réunion dont le but était de créer des synergies entre les différentes délégations. La visite accompagnée s'est terminée par une réception de networking organisée par la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Grande-Bretagne. ■

11 mars 2014

Visite accompagnée au salon CeBIT à Hanovre

Le 11 mars dernier, une délégation luxembourgeoise de 63 personnes, s'est rendue une journée à Hanovre au salon «CeBIT». Le salon «CeBIT» est un salon mondialement réputé dans les secteurs des technologies de l'information et de la

communication, qui a accueilli lors de cette édition plus de 210.000 visiteurs et près de 3.500 exposants provenant de 70 pays différents. Outre ces stands d'exposition les visiteurs ont également eu la possibilité de participer gratuitement à des conférences. De plus, les par-

ticipants ont également eu la possibilité de participer à une plateforme de rencontres organisée par le réseau «Enterprise Europe Network». La prochaine édition du salon «CeBIT» sera organisée du 16 au 20 mars 2015. ■

19 mars 2014

Le réseau des partenaires européens (EU-Networking) s'associe aux Greater Region Business Days pour une collaboration «Win-Win»

La 3^e réunion du réseau des partenaires en charge des programmes et actions communautaires «EU-Networking» s'est tenue le 19 mars dans le bâtiment Jean Monet de la Commission européenne à Luxembourg. Une fois rappelées les conclusions auxquelles avaient donné lieu les ateliers de travail «Droits et

citoyenneté européenne», «PME et entreprises», «Jeunes et Emploi» qui se sont déroulés lors de la réunion «EU-Networking Meeting» du 12 septembre 2013, la séance inaugurale a été l'occasion d'insister sur la nécessité de développer de nouvelles collaborations et d'échanger des bonnes pratiques.

Les participants ont pu rejoindre les ateliers de travail organisés en deux sous-groupes thématiques, l'un dédié à l'initiative «Youth on the Move», l'autre à la présentation de la 3^e édition du salon professionnel des PME et des start-up innovantes, Greater Region Business Days. Ce salon qui se tiendra les 18 et 19 juin 2014

à Luxexpo est organisé par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et coordonné par l'équipe Services européens et Grande Région.

Atelier qui lui a visé à assurer la participation au salon d'acteurs – clefs parmi les partenaires européens, l'idée étant de les réunir sur un stand commun un maximum de membres au sein d'un «EU Village» – sous l'égide et la bannière de la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg.

Encore une fois, l'intention des organisateurs répond à une préoccupation: rapprocher les institutions européennes et ses antennes nationales du citoyen et des entreprises pour mieux adhérer à leurs besoins, tout en accroissant la visibilité de ces instances. Car, il est important d'apprendre à distinguer le rôle et les missions dont sont investies ces institutions publiques ou semi-publiques.

Pour les visiteurs et en particulier pour les PME/PMI, dans le cadre de leurs rencontres d'affaires, il s'agit d'une occasion unique de rencontrer, sur une plateforme

commune les différents acteurs en charge des programmes européens, de mieux comprendre l'intérêt et l'impact de ces programmes en relation avec les activités de l'entreprise à l'international et de s'informer sur leur nature, les objectifs et les conditions pour en bénéficier.

La présentation du salon «Greater Region Business Days», le salon b2b de référence de la Grande Région, a été l'occasion de mettre l'accent sur la large gamme d'activités et d'événements proposés ainsi que sur les innovations qui marqueront l'édition 2014, à savoir la mise à l'honneur des clusters organisés autour d'un Village des clusters, un véritable forum rassemblant à la fois des conférences et des événements de matchmaking et permettant la rencontre des principaux interlocuteurs des clusters en Grande Région.

Suite à la présentation du projet «EU-Networking Village», des institutions comme l'Agence pour l'Administration pour le développement de l'Emploi, le ministère de la Famille et de la Grande Région (Programme Interreg A),

le ministère du Développement Durable et des Infrastructures (en relation avec les programmes Interreg B & C INTEREG NWE), le Centre Européen des Consommateurs, le Centre de Recherche de l'Université du Luxembourg (en relation avec le programme ESPON), le centre national luxembourgeois de mobilité pour les chercheurs (Euraxess – Service de l'Université de Luxembourg), ont dès à présent manifesté leur intérêt à l'initiative.

Enfin, dernière innovation de taille, le Forum «Business meets Research», un événement annuel organisé par l'Agence nationale pour la recherche et l'innovation (Luxinnovation) et ses partenaires aura cette année lieu dans le cadre des GR Business Days, une occasion supplémentaire pour les PME et les start-up innovantes de découvrir l'expertise, les compétences et les solutions innovantes de la recherche publique et privée au Luxembourg et en Grande Région.

Désir d'investir aux quatre coins du monde ?

Conquérir les marchés internationaux n'est pas une tâche facile. La Chambre de Commerce encourage et soutient concrètement le développement des entreprises luxembourgeoises actives dans le monde entier.

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
+352 42 39 39 - 360/310
international@cc.lu
www.cc.lu



Save the Date: 15 mai 2014 de 9h30 à 14h30

Conférence «TVA transfrontalière: quels changements en 2015?»

Cette conférence sera l'occasion de vous familiariser, en présence d'experts de la Commission européenne et de représentants d'administrations fiscales étrangères, avec les fondamentaux qui régissent l'application de la TVA transfrontalière au sein de l'Union européenne. Dans la prolongation des réformes entrées en vigueur en janvier 2010 à travers le «paquet TVA», vous pourrez également maîtriser les tenants et les aboutissants du nouveau régime TVA applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 aux fournisseurs de services de télécommunica-

tion, de radiodiffusion et de services en général, transmis par voie électronique.

La conférence aura pour objectif de vous familiariser avec les nouvelles règles européennes applicables à partir du 1^{er} janvier 2015 aux services de télécommunications, de radiodiffusions, de télévision et aux services électroniques ainsi qu'avec le mode de fonctionnement du régime d'enregistrement unique «Mini One Stop Shop», le mini-guichet unique ouvert aux entreprises de l'Union européenne.

Vous aurez également la possibilité de participer à trois Workshops qui se

dérouleront parallèlement. Le premier Workshop vous permettra d'acquérir les bons réflexes afin de mener à bien des opérations triangulaires intra-communautaires et en comprendre leurs incidences fiscales. Le second aura pour but d'identifier les impacts financiers des importations de biens ou de services en relation avec les formalités douanières à effectuer. Finalement, le troisième Workshop vous familiarisera avec le fonctionnement des portails électroniques dans d'autres Etats membres.

MANIFESTATION D'INTERET – Merkur Avril 2014 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

souhaite participer à la conférence

« TVA transfrontalière: quels changements en 2015 »
qui aura lieu le 15 mai à la Chambre de Commerce et
souhaite recevoir une invitation

**Merci de bien vouloir retourner le présent formulaire à la:
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

Enterprise Europe Network – Luxembourg
L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Aksil / Joëlle Benguigui
Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu

Les 18 et 19 juin 2014

Participez au stand collectif du «Start-up Village» lors du salon «GR Business Days 2014» à Luxembourg

A l'occasion de la 3^e édition des Greater Region Business Days, le salon b2b désormais devenu incontournable au sein de la Grande Région, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxem-

bourg, le Technoport, Luxinnovation et 1,2,3 GO – Business Initiative A.s.b.l. mettront en place le stand collectif du «Start-up Village» les 18 et 19 juin 2014 à Luxembourg, dans les locaux de Luxexpo.

Avec près de 2.500 participants, cet événement original et dynamique a réussi à se démarquer comme salon b2b de référence des PME au Luxembourg, dans la Grande Région et au-delà. En 2013, pas moins de 178 expo-

sants, dont 50 start-up, ont participé au salon et plus de 3.500 rendez-vous d'affaires individuels entre près de 300 entreprises de 20 pays différents ont été arrangés au préalable.

Dans le but d'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise au sein de la Grande Région, le salon offrira à nouveau une vitrine aux créateurs de jeunes entreprises au sein du «Start-up

Village». Cette initiative leur permettra ainsi de développer leurs activités au niveau interrégional et international, et ce à un tarif préférentiel, grâce à une formule «clé-en-mains» spécialement conçue en leur faveur. Celle-ci correspond au module «bronze» représenté dans la plaquette d'invitation officielle du salon et proposé au prix avantageux de **495,00 EUR**.

Si vous souhaitez participer au «Start-up Village» (sous réserve de remplir les conditions), nous vous invitons à nous retourner le bulletin ci-dessous ou à effectuer directement votre inscription en ligne sous **www.gr-businessdays.com pour le 7 mai 2014 au plus tard:**

Salon «GR Business Days 2014 – Merkur Avril 2014 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

- désire être contacté(e) afin **d'obtenir de plus amples informations** en relation avec l'initiative du «Start-up Village» et la 3^e édition du salon «GR Business Days» en général.
- souhaite **demander une entrevue individuelle** dans les locaux de la Chambre de Commerce afin de recevoir des informations plus personnalisées en relation avec l'initiative du «Start-up Village» et la 3^e édition du salon «GR Business Days» en général.

**Merci de bien vouloir retourner le présent bulletin à la:
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

Entreprise Europe Network – Luxembourg
L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Aksil / Niels Dickens
Tél.: (+352) 42 39 39-333/374/371 • Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: events@gr-businessdays.com

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

- Le partenariat commercial;
- Le partenariat industriel;
- Le partenariat technologique;
- Les formes participatives de partenariat.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le

marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Entreprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté. Si vous

êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société française, spécialisée dans la fabrication de clôtures en béton et ayant développé des produits innovants reproduisant des clôtures en bois, recherche des distributeurs et poseurs de clôtures au Luxembourg. L'entreprise propose également du mobilier d'extérieur design en béton (EEN 20140904001)
- 2 Société tchèque, fabricant de tuiles en matériaux composites non inflammables (céramique, plastique et silicium), recherche des distributeurs en Europe (EEN 20140212001)
- 3 Société belge, spécialisée dans le traitement des eaux, recherche des sous-traitants capables de produire des bassins de taille prédéfinie (3,5 x 2,5 mètres, profondeur 60 et 100 cm). La structure des bassins sera intégrée au sol pour le stockage des eaux (EEN 20140325001)
- 4 Société polonaise, distributeur de jouets pour enfants et jeux vidéo, recherche des grossistes, grandes chaînes de magasins, commerçants, magasins de jouets traditionnels et boutiques en ligne, pour étendre la distribution de ses produits en Europe. La société propose également de créer une joint venture (EEN 20120207004)
- 5 Société italienne, spécialisée dans divers secteurs ayant trait à l'efficacité énergétique (toiture, isolation, panneaux solaires et éoliennes, systèmes de chauffage et de ventilation, maison en bois) et dans le traitement de l'amiante, recherche un partenaire d'affaires au Luxembourg (commercial ou industriel) actif dans les domaines susmentionnés (EEN 20131210006)
- 6 Société bulgare, active dans l'ingénierie électrique ainsi que dans les installations électriques (câblages et réseaux électriques, centrales nucléaires) recherche des fabricants d'équipements électriques ainsi que des fournisseurs pour un contrat d'agent commercial (EEN 20140328001)
- 7 Société d'ingénierie polonaise, active dans l'électronique, la conception de machines et outils, les techniques de procédés opérationnels et la programmation de logiciels, recherche et offre des contrats de sous-traitance. La société propose également un contrat de production réciproque (EEN 20120611027)
- 8 Société turque, spécialisée dans la conception de logiciels et production de machines textiles (p. ex: contrôle de qualité) recherche des intermédiaires commerciaux (agents, représentants ou distributeurs). La société propose également la création d'une joint venture ainsi que des possibilités de production réciproque (EEN 20091207032)
- 9 Société allemande, spécialisée dans les capteurs de mesure de vitesse, longueur, distance, position, profondeur et couleur, recherche des distributeurs pour la commercialisation de ses produits en Europe (EEN 20121220097)
- 10 Société polonaise, principalement active dans les technologies LED, effets de lumière et accessoires, recherche des distributeurs en Europe. La société cherche à établir une collaboration à long terme avec des partenaires étrangers par un contrat de distribution ou par la création d'une joint venture (EEN 20120801014)

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Avril 2014 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10

Date: _____

Signature: _____

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu

Secteurs cibles

Formation & éducation
Transport & logistique
Banques & Finance
Eco-construction & développement durable
Sciences de la vie & biotechnologies
TIC & e-commerce

Services aux entreprises
Matériaux & technologies
Marketing & communication
Technologies spatiales
Eco-technologies, Environnement & énergies renouvelables

MACHINERIE & métallurgie
Automobile & e-mobilité
MICE

Un concept « à la carte »

Internationalisation & Commerce extérieur
Exportation & Investissement
Business networking
exclusif
Partenariats durables
Rendez-vous b2b qualifiés
Entrepreneuriat dynamique
Mesures de soutien aux PME
Innovation & clustering
Compétitivité & croissance
Experts & décideurs de haut niveau
Services à valeur ajoutée
Techniques de marketing modernes
Programme interactif
Visions & tendances d'affaires
Exposition & atmosphère lounge
Expérience d'affaires immersive
Evénements multiples
Services tout compris

Opportunités d'affaires
Business Mix unique



Un nouveau format événementiel pour faire vos affaires autrement :

Avec les GR Business Days, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg vous invite à la 3^{ème} édition de ce salon professionnel dédié aux PME et aux start-ups innovantes de la Grande Région et au-delà. Ce rendez-vous d'affaires de référence annuel est constitué autour d'un dispositif moderne et passionnant de business networking international, le tout dans un environnement exclusif, dynamique et convivial.

Cet événement de rencontres b2b vise à stimuler la compétitivité, la croissance et le développement économique des entreprises. Grâce à une panoplie d'événements et de nombreux services b2b à haute valeur ajoutée, les GR Business Days ne manqueront pas de vous surprendre et vous invitent à venir « parler business » autrement.

Pour plus d'informations:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
Affaires Internationales
Services européens & Grande Région
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Personnes de contact:

Mme Sabrina Sagromola
M. Niels Dickens / Mme Amrita Singh
Tél.: +352 42 39 39 370 / 333
Fax: +352 43 83 26
E-mail: events@gr-businessdays.com
Site web: www.gr-businessdays.com

Informations pratiques:

Dates du salon: 18 & 19 juin 2014
Lieu: Luxexpo (Entrée Nord)
10, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
Horaires: 18 juin de 10h00 - 22h00
19 juin de 10h00 - 19h00



Partenaires institutionnels :



technoport®



Les temps forts du salon

Stands d'exposition

Village des start-ups

Salon virtuel 3D

Espace dédié aux acheteurs et donneurs d'ordres

Bourse de contacts internationale b2fair

EU Networking Village

Chambers' Academy

Ambassadors' Lounge

Réceptions de networking

Lounges d'Exposition

Plateaux TV

- Symposium inaugural
- Tables rondes & conférences interactives
- Speed démos
- Elevator pitches
- Ateliers - exposants
- Interviews VIP

Une vue à 360° sur les opportunités d'affaires prometteuses:



Business Networking par excellence

Evénements phares

NOUVEAUTÉ aux GR Business Days:

Formule spéciale pour START-UPS - Grand service à petit prix

BRONZE 4m² 495,00 €

STAND ÉQUIPÉ
Cloisons de séparation, panneaux aux couleurs du salon, moquette, enseigne personnalisée, moquette, électricité de base 3kW & 3 spots, connexion WiFi, réserve commune, nettoyage du stand et frais d'administration générale incluse

SERVICES INCLUS
1 emplacement parking
2 badges exposant / 250 cartes d'entrée
Référencement dans le catalogue officiel du salon
Participation aux rencontres d'affaires b2fair
Enregistrement d'un elevator pitch et d'une speed-démo (coaching de votre présentation inclus)
Animation 3D de votre surface d'exposition en stand virtuel (en ligne jusqu'au 31.12.2014)

MOBILIER
1 socle pour PC, 1 tabouret, 1 porte-document
1 poubelle

Facile et rapide: Inscrivez-vous en ligne!
De plus amples informations sur toutes les formules de stands & les services proposés, ainsi que le règlement interne, peuvent être téléchargés à partir du site web officiel de l'événement.

www.gr-businessdays.com

(*) Critères pour la définition d'une start-up applicables au salon: jeune entreprise innovante employant moins de 10 employés et créée à partir du 01.01.2014

Textes européens publiés du 1^{er} mars au 15 avril 2014

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous

retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Actes législatifs publiés du 1^{er} mars au 15 avril 2014

Directives

1	2014/38/UE	Directive de la Commission du 10 mars 2014 modifiant l'annexe III de la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les nuisances sonores
2	2014/35/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
3	2014/32/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure (refonte)
4	2014/30/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (refonte)
5	2014/27/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 modifiant les directives du Conseil 92/58/CEE, 92/85/CEE, 94/33/CE, 98/24/CE et la directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil afin de les aligner sur le règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
6	2014/26/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multi-territoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur
7	2014/25/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et abrogeant la directive 2004/17/CE
8	2014/24/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE
9	2014/23/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession

Règlements

10	258/2014/UE	Règlement du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 établissant un programme de l'Union visant à soutenir des activités spécifiques dans le domaine de l'information financière et du contrôle des comptes pour la période 2014-2020, et abrogeant la décision no 716/2009/CE
11	254/2014/UE	Règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relatif à un programme «Consommateurs» pluriannuel pour la période 2014-2020 et abrogeant la décision no 1926/2006/CE
12	253/2014/UE	Règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 modifiant le règlement (UE) no 510/2011 en vue de définir les modalités permettant d'atteindre l'objectif de 2020 en matière de réduction des émissions de CO ₂ des véhicules utilitaires légers neufs
13	251/2014/UE	Règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 concernant la définition, la description, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des produits vinicoles aromatisés et abrogeant le règlement (CEE) no 1601/91 du Conseil
14	248/2014/UE	Règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 modifiant le règlement (UE) no 260/2012 en ce qui concerne la migration vers un système de virements et de prélèvements à l'échelle de l'Union
15	233/2014/UE	Règlement du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument de financement de la coopération au développement pour la période 2014-2020

Actes non législatifs publiés du 1^{er} mars au 15 avril 2014

Accords internationaux

16	2014/115/UE	Décision du Conseil du 2 décembre 2013 relative à la conclusion du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics Protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics
----	-------------	---

Règlements

17	361/2014/UE	Règlement de la Commission du 9 avril 2014 portant modalités d'application du règlement (CE) no 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les documents relatifs aux transports internationaux de voyageurs effectués par autocars et autobus, et abrogeant le règlement (CE) no 2121/98 de la Commission
18	317/2014/UE	Règlement de la Commission du 27 mars 2014 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne l'annexe XVII (substances CMR)
19	245/2014/UE	Règlement de la Commission du 13 mars 2014 modifiant le règlement (UE) no 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile
20	214/2014/UE	Règlement de la Commission du 25 février 2014 modifiant les annexes II, IV, XI, XII et XVIII de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules
21	206/2014/UE	Règlement de la Commission du 4 mars 2014 modifiant le règlement (UE) no 601/2012 en ce qui concerne les potentiels de réchauffement planétaire des gaz à effet de serre autres que le CO ₂

Décisions

22	2014/189/UE	Décision de la Commission du 28 décembre 2012 concernant l'aide d'État SA.33760 (12/N-2, 11/C, 11/N); SA.33763 (12/N-2, 11/C, 11/N); SA.33764 (12/N-2, 11/C, 11/N); SA.30521 (MC 2/10); SA.26653 (C9/09); SA.34925 (12/N-2, 12/C, 12/N); SA. 34927 (12/N-2, 12/C, 12/N); SA.34928 (12/N-2, 12/C, 12/N) mise à exécution par le Royaume de Belgique, la République française et le Grand-Duché de Luxembourg en faveur de Dexia, DBB/Belfius et DMA
23	2014/123/UE	Décision de la Banque centrale européenne du 4 février 2014 identifiant les établissements de crédit soumis à l'évaluation complète (BCE/2014/3)
24	2014/123/UE	Décision de la Commission du 3 mars 2014 instituant un comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques et abrogeant la décision 95/320/CE

Recommandations

25	2014/124/UE	Recommandation de la Commission du 7 mars 2014 relative au renforcement du principe de l'égalité des rémunérations des femmes et des hommes grâce à la transparence
----	-------------	---

Actes adoptés par des instances créés par des accords internationaux

Décisions d'exécution

26 2014/148/UE Décision d'exécution de la Commission du 17 mars 2014 modifiant la décision 2011/130/UE de la Commission établissant des exigences minimales pour le traitement transfrontalier des documents signés électroniquement par les autorités compétentes conformément à la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur.

BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Avril 2014 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

1 2 3 4 5 6 7 8 9
 10 11 12 13 14 15 16 17 18
 19 20 21 22 23 24 25 26

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu

Labélisez vos produits et services
d'origine luxembourgeoise !



Dans un monde globalisé, l'information sur l'origine d'un produit ou d'une offre de services devient un élément déterminant des choix en matière de consommation. Affichez l'origine de votre savoir-faire. Demandez le label Made in Luxembourg !

Renseignements : +352 42 39 39 - 310 label@cc.lu www.cc.lu
Une initiative de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers

MADE IN
NOBODY KNOWS



Apprentissage

«Plus de jeunes, des jeunes mieux formés»

«Plus de jeunes, des jeunes mieux formés», telle est la devise adoptée par la Chambre de Commerce, responsable de la gestion de la grande majorité des contrats d'apprentissage au Luxembourg. La devise résume les défis qui se posent au plan national en matière de formation professionnelle, à savoir, assurer une formation de qualité et motiver et sensibiliser le plus grand nombre de jeunes à l'apprentissage en les outillant pour leur transmettre les compétences requises par le marché du travail luxembourgeois. La demande des entreprises pour un plus grand nombre de jeunes mieux formés est un élément central qui guide les actions de la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, en matière de formation professionnelle initiale. Ainsi la LSC entend poursuivre ses efforts dans l'intérêt des entreprises, des jeunes et de l'économie nationale et s'investit pleinement dans la mise en place de la réforme

de la formation professionnelle, votée en 2008.

Pour rappel, la réforme a pour but de réorganiser les différents types de formation professionnelle afin d'apporter une réponse aux problèmes actuels, à savoir: l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle en vue d'une qualification plus adaptée pour les jeunes; un meilleur accès à la formation professionnelle tout au long de la vie et la diminution du taux d'échec scolaire et du nombre de jeunes quittant l'école sans diplôme. Par conséquent, le nouveau système vise à permettre à tout apprenant d'y entrer à n'importe quelle étape de sa vie professionnelle en vue d'acquérir une formation, de la compléter et de la parfaire. Cette nouvelle approche oriente la formation professionnelle vers l'acquisition des compétences, et non plus seulement vers l'acquisition du savoir.

Rappelons aussi que la LSC œuvre pour l'assurance-qualité de l'appren-

tissage et promeut la qualité de la formation professionnelle initiale auprès des différents acteurs. Cette démarche se traduit par une meilleure comparabilité des diplômes d'une même profession au niveau national, mais aussi une meilleure acceptation des diplômes luxembourgeois au-delà des frontières et un encadrement approprié de la démarche menant au droit de former suite à l'introduction de la formation pour tuteurs en entreprise, l'amélioration de l'image de marque de certaines professions, entre autres par le biais de formations du type «Culture du service» et «Connaissance de base des produits».

Le présent dossier fournit un aperçu général des modalités organisationnelles actuelles de l'apprentissage au Luxembourg. La LSC invite toutes les entreprises à déclarer leurs postes d'apprentissage vacants aux services de l'Agence pour le développement de l'emploi compétents.

Interview

Point sur la formation professionnelle actuelle, les adaptations de la réforme et les futurs défis



Roger Thoss, membre du comité exécutif de la LSC

Merkur: Depuis la rentrée 2012, toutes les professions de l'apprentissage organisées sous la responsabilité de la Chambre de Commerce sont placées sous le régime réformé. Depuis la mise en place du nouveau régime, quels sont vos premiers constats?

Roger Thoss: Je tiens tout d'abord à préciser que la Chambre de Commerce et la LSC ont salué la réforme de la formation professionnelle et accompagné les travaux d'élaboration depuis son début. L'enjeu de la réforme de la formation professionnelle est considérable étant donné qu'elle vise à rapprocher le monde scolaire du monde économique, c'est à dire à combiner savoir

théorique et compétences professionnelles pratiques des apprentis et élèves, de façon à mieux répondre aux besoins des entreprises. Il est en effet essentiel que les jeunes puissent appliquer leurs acquis théoriques aux situations professionnelles, afin de répondre au mieux aux attentes du marché du travail.

Néanmoins, nous avons dû constater que la mise en pratique de la réforme ne se fait pas sans embûches. Ainsi, la Chambre de Commerce et la LSC invitent les responsables du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à considérer leurs propositions et à décider dès maintenant des amendements néces-

saies pour assurer une implémentation plus en douceur de la réforme. Nos revendications visent l'amélioration, voire même la révision de la réforme.

Tout d'abord, nous souhaitons porter l'attention sur l'absence de statistiques fiables concernant le bilan de la réforme de la formation professionnelle. Ces statistiques sont essentielles pour pouvoir tirer des conclusions ou pour effectuer des comparaisons avec le système précédent.

Il est incontestable que lors des épreuves des projets intégrés un nombre important d'élèves, ayant pourtant réussi tous leurs modules, ont ensuite échoué à ces projets. La Chambre de Commerce est d'avis qu'il faudrait introduire une certaine obligation de résultats auprès des enseignants afin d'éviter ce scénario. Il n'est en effet pas suffisant de valider les modules, mais il faut également s'assurer que leurs contenus ont bel et bien été assimilés par les élèves afin qu'ils puissent réutiliser ce savoir lors des projets intégrés.

Je lance également un appel aux responsables des administrations publiques aux communes et autres acteurs publics ou parapublics, afin qu'ils s'engagent à former eux-mêmes les jeunes, ce qui n'est pratiquement pas le cas à l'heure actuelle, et ce, surtout dans les professions dites techniques. C'est un problème, en particulier dans le secteur de l'industrie où les employeurs investissent considérablement dans la formation des apprentis, tant au niveau financier qu'au niveau des ressources humaines, pour les voir partir ensuite dans la fonction publique.

Globalement, on peut dire que la réforme manque de souplesse à l'heure actuelle et nous craignons que si le ministère ne parvienne pas à adapter la loi et les règlements grand-ducaux afférents sur certains points, et, ceci, dans les meilleurs délais, tant les entreprises que les enseignants risquent de se désinvestir de la mise en œuvre de la réforme.

Merkur: Quels sont selon vous les plus grands défis de la formation professionnelle initiale?

Roger Thoss: Notre devise pour la formation professionnelle initiale

est «Plus de jeunes, des jeunes mieux formés». Ainsi, nous voulons mettre en avant le fait que l'apprentissage est la voie royale pour intégrer le marché du travail et que ce message mérite d'être communiqué davantage. Ce ne sont pas des paroles en l'air, de nombreuses enquêtes récentes, nationales et internationales, confirment en effet ce constat. Il nous importe donc d'informer encore davantage sur les atouts et la valeur ajoutée de la formation professionnelle initiale, car nous avons pu constater un certain manque d'information en la matière, tant du côté des entreprises que des apprentis potentiels.

L'inadéquation entre l'offre et la demande pose également problème. En effet, un certain nombre de postes déclarés restent vacants, tandis que beaucoup d'apprentis ne trouvent pas d'entreprise-formatrice dans la profession souhaitée. Ce phénomène s'explique avant tout par le niveau de qualification trop faible des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage, ainsi que par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle peu performante à l'heure actuelle. Force est de constater que depuis quelques années, le nombre de jeunes ayant réussi une classe de 9^e, mais ne disposant plus des compétences de base pour décrocher un contrat d'apprentissage, ne cesse de croître. J'aimerais rappeler dans ce contexte la notion d'obligation de résultats à introduire pour les enseignants qui ont encadré ces jeunes sur leur parcours scolaire antérieur. Je souligne que le rôle de la formation professionnelle n'est pas celui de remédier aux lacunes accumulées au cours des années scolaires précédentes.

Merkur: La LSC et la Chambre de Commerce affichent clairement l'objectif d'améliorer la qualité de l'apprentissage. Comment comptez-vous relever ce défi?

Roger Thoss: Un des principes directeurs de notre œuvre et la base de toute amélioration de l'image de marque de la formation professionnelle initiale est certainement l'assurance-qualité de l'apprentissage. Ainsi, nous avons lancé différentes formations spécifiques, comme par exemple

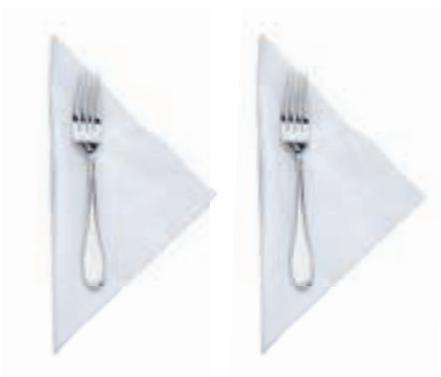
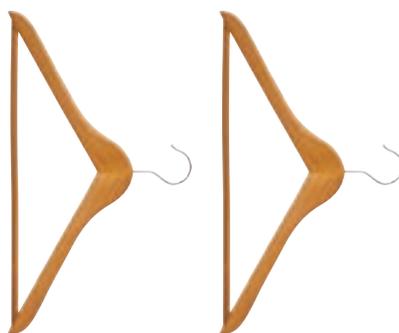
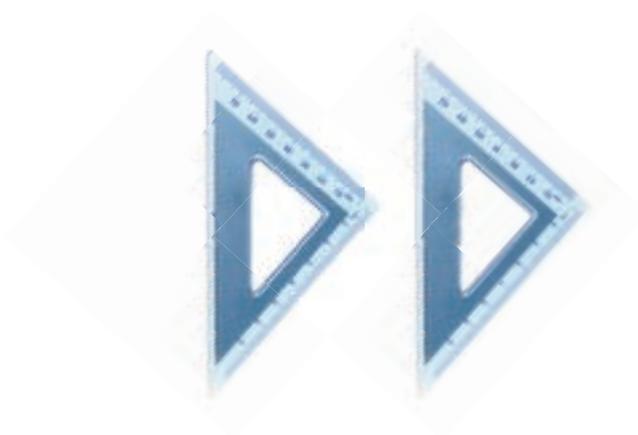
la «Culture du service», ainsi que la «Connaissance de base des produits» – s'adressant toutes les deux aux apprentis DAP – conseiller en vente. Ces formations permettent la comparabilité entre structures de formation en assurant une transmission de compétences identiques pour tous les apprentis.

Le second volet de l'assurance-qualité est la «Formation pour tuteurs en entreprise» qui s'adresse à toute personne chargée d'encadrer et d'accompagner les apprentis ainsi que les stagiaires en entreprise et qui est obligatoire selon la nouvelle réglementation du droit de former. Son objectif est d'outiller les tuteurs en entreprise avec des concepts pédagogiques de base leur facilitant l'encadrement de l'apprenti et leur permettant de mieux réussir leurs missions. Depuis le lancement de cette formation, nous sommes très satisfaits d'avoir pu enregistrer presque 3.000 inscriptions. Lors de la formation, nous avons pu constater qu'il existe en effet un réel besoin d'information et d'échanges entre les tuteurs, c'est pourquoi nous avons lancé la plateforme pour tuteurs qui facilite entre autres l'évaluation des apprentis.

Un autre point à relever est que la Chambre de Commerce et la LSC, son organisme de formation, ont contribué activement au développement du cadre de qualité européen (EQA-VET/EQARF). Ainsi nous soutenons l'implémentation de concepts européens tels que l'EQF (European Qualifications Framework), qui est défini comme système commun de référence européen basé sur 8 niveaux de certifications et qui vise à établir un lien entre les systèmes et les cadres de certification de différents pays. Ces concepts sont destinés à faciliter le transfert, la reconnaissance et la capitalisation des acquis d'apprentissage soumis à une évaluation des personnes désireuses d'obtenir une certification. Ils contribuent de façon non-négligeable à augmenter la transparence et la mobilité entre pays ou entre secteurs économiques ainsi qu'à l'acceptation et la comparabilité des diplômes luxembourgeois dans d'autres espaces économiques. ■

Donnons un coup d'accélérateur à l'emploi des jeunes

Déclarez vos postes d'apprentissage



Bénéficiez des nombreux avantages liés à l'apprentissage

- ▶ Assurez la formation de vos futurs collaborateurs au plus près des exigences de votre entreprise
- ▶ Participez à l'insertion professionnelle des jeunes
- ▶ Bénéficiez des aides financières prévues pour les entreprises formatrices

Formulaire de déclaration à télécharger sur www.lsc.lu ou www.adem.lu | Déclaration à envoyer par fax à l'Adem au 40 61 39
Plus d'informations : LSC au 42 39 39 - 210



Formulaire à compléter et à renvoyer



**LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

Agence pour le développement de l'emploi

Service d'orientation professionnelle

Déclaration de postes d'apprentissage

Code du Travail Livre premier - Titre premier - Contrat d'apprentissage
(Art. L. 111 - 1. - Art. L. 113 - 6.)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Agence pour le développement de l'emploi est obligatoire.
Le placement en apprentissage est assuré par le Service d'orientation professionnelle.

* matricule obligatoire afin de garantir le traitement adéquat

Employeur :

Matricule* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

1) Apprentissage : Poste(s) offert(s) _____ apprenti/e(s) _____
(nombre) (profession/métier)

DAP CCP DT

Apprentissage initial

Poste(s) offert(s) _____ apprenti/e(s) _____
(nombre) (profession/métier)

DAP CCP DT

Apprentissage adulte

En cas de déclaration de " conseiller en vente ", prière d'indiquer la spécialisation correspondante :

2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/Mme _____

et/ou à se présenter le _____ à _____ heures.

Matricule : _____

Nom : _____

Candidat/e de votre choix:

au cas où vous avez déjà un(une) candidat(e)

Adresse : _____

(Localité)

, le

(Date)

(Nom et signature/cachet)

AT04B

Prière de renvoyer la présente à l'adresse
ADEM - Orientation professionnelle
Boîte postale 19 L-2010 Luxembourg
ou par Fax : 40 61 39
Tél. : 247-85387 / 247-85480

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la précitée législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.



Formulaire à compléter et à renvoyer



**LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

Agence pour le développement de l'emploi

Service d'orientation professionnelle



**LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

Ministère de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle

Offre de stages de formation

Organisme de formation

Matricule : _____

Nom : _____

Tuteur/Tutrice : _____

Adresse : _____

Tél. /Fax : _____

Nombre(s) d'offre de stage(s) et Spécialisation(s)

Nombre(s) de poste(s) offert(s) :	Spécialisation(s) :		
_____	_____	DT <input type="checkbox"/>	DAP <input type="checkbox"/>
_____	_____	DT <input type="checkbox"/>	DAP <input type="checkbox"/>
_____	_____	DT <input type="checkbox"/>	DAP <input type="checkbox"/>

_____, le _____, _____
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse
ADEM - Orientation professionnelle
Boîte postale 19 L-2010 Luxembourg
ou par Fax : 40 61 39
Tél. : 247-85387 / 247-85480

1) Déclaration de postes d'apprentissage et de stages vacants

Vous souhaitez assurer la pérennité de votre entreprise et accompagner un apprenti/stagiaire pendant son apprentissage: déclarez vos postes d'apprentissage/stages vacants.

Pour déclarer vos postes d'apprentissage/stages, veuillez renvoyer les fiches dûment complétées à l'ADEM – Orientation professionnelle.

Chaque année, à travers des campagnes média, la LSC lance un appel aux entreprises afin que celles-ci déclarent leurs postes d'apprentissage vacants. Pour mieux répondre aux besoins et demandes des futurs patrons formateurs, la LSC a décidé une fois de plus, de renforcer l'approche clients.

Vous souhaitez avoir de plus amples informations sur la formation professionnelle en général et simplifier les démarches administratives nécessaires en vue de l'obtention du droit de former? Ou tout simplement connaître et comprendre les avantages et les modalités d'un apprentissage?

Merci de contacter notre service clients au (+352) 42 39 39-210 ou de fixer un rendez-vous avec un conseiller clients au (+352) 42 39 39-277.

2) Indemnités d'apprentissage

L'apprenti a droit à une indemnité d'apprentissage laquelle est payée mensuellement par l'entreprise-formatrice.

Pour l'entreprise-formatrice

- Le Fonds pour l'emploi verse aux employeurs occupant un apprenti des aides de promotion de l'apprentissage d'un montant égal à 27 % de l'indemnité d'apprentissage versée à l'apprenti. Ce montant s'élève à 40 % pour les formations CCP.
- Le Fonds pour l'emploi rembourse également aux employeurs la part patronale des charges sociales se rapportant à l'indemnité d'apprentissage versée à l'apprenti.

Pour l'apprenti

Si l'apprenti réussit son année d'apprentissage, le Fonds pour l'emploi lui accorde une prime d'apprentissage égale à 117 EUR par mois d'apprentissage.

La liquidation des aides et primes

L'ADEM – Orientation professionnelle diffuse les demandes de remboursement au plus tard en novembre de chaque année scolaire aux entreprises formatrices.

L'apprenti a le droit de faire lui-même une demande d'octroi des dites primes lorsque l'employeur a omis d'introduire cette demande ou l'a introduite hors délai précité, et ceci au plus tard au cours de l'année civile qui suit l'année d'apprentissage.

3) Droit de former

La formation d'un apprenti nécessite l'obtention préalable du droit de former par l'entreprise-formatrice. Afin d'obtenir le droit de former un apprenti, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes.

Au niveau de l'entreprise

Conditions générales

La tenue générale et l'envergure de l'organisme de formation doivent être de nature à garantir la formation professionnelle de l'apprenti, suivant les critères arrêtés de concert entre les chambres professionnelles patronales et salariales et le ministère.

Critères arrêtés:

L'entreprise doit se prévaloir d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans la profession concernée.

Conditions administratives

- Détenir une autorisation d'établissement/de commerce;
- Être inscrit au Registre de Commerce (si l'immatriculation est requise);
- Les dirigeants doivent présenter les garanties nécessaires d'honorabilité (Art. 22).

Au niveau du tuteur

Chaque entreprise doit se prévaloir d'un tuteur respectant les conditions générales et complémentaires citées ci-dessous.

Une entreprise n'ayant jamais formé se doit d'être conforme endéans les 6 mois suivant la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

Une entreprise formant à l'heure actuelle ou ayant déjà formé dans le passé, peut d'ores et déjà introduire son dossier auprès de la LSC:

1. Conditions générales

Le tuteur doit avoir suivi la formation pour tuteurs de 4 jours.

Une dispense concernant le volet pédagogique (2 jours de formation et la matinée de suivi) est possible si:

- Le tuteur peut se prévaloir d'une formation en pédagogie;
- Le tuteur peut se prévaloir d'une expérience de longue date en tant que formateur.

2. Conditions complémentaires

- Le tuteur doit être âgé de 21 ans au moins;
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions d'honorabilité (Art. 22);
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions de qualifications professionnelles définies pour les différents secteurs par les chambres professionnelles (Art. 22).
 - Le tuteur doit être au moins détenteur d'un DAP dans la profession concernée ou posséder une expérience professionnelle équivalente dans le domaine renseigné.
 - Le tuteur doit être en mesure d'enseigner le programme de formation pratique.

4) La plateforme pour tuteurs

La LSC a lancé en janvier 2012, une plateforme virtuelle dédiée à l'échange et au partage de l'information, dénommée «la plateforme pour tuteurs» sous www.lsc.lu/tuteurs.

En plus de recenser les dernières actualités, de mettre à disposition des tuteurs des documents utiles et de répondre aux questions fréquemment posées, cette nouvelle plateforme permet également d'évaluer ses apprentis à l'aide d'évaluations en ligne et ce pour chaque profession organisée sous contrat d'apprentissage et selon le système réformé.

Dans un futur proche, la plateforme permettra également d'échanger et de partager des informations entre tuteurs en entreprise, grâce à un forum exclusivement dédié à ces derniers. Un onglet «formation pour tuteurs» a été intégré afin que les futurs tuteurs puissent prendre connaissance des dates auxquelles leur sont proposées les formations pour tuteurs et afin de leur permettre de s'inscrire en ligne depuis la plateforme.

Un nouvel onglet intitulé «professions» a récemment vu le jour. Ce dernier permet aux futurs apprentis ainsi qu'aux tuteurs en entreprise de se renseigner sur les différentes professions

■ Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles

(minima applicables) à partir du 1^{er} octobre 2013

Formation	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
CATP	Indice 775,17	Indice 775,17	Indice 775,17
Agent de voyages	605,43 €	752,87 €	1.070,07 €
Assistant en pharmacie	n/a	n/a	1.070,47 €
Auxiliaire de vie	605,43 €	752,87 €	1.070,39 €
Cuisinier	741,94 €	933,17 €	1.066,27 €
Décorateur-étalagiste	509,99 €	649,38 €	944,72 €
Décorateur-publicitaire	509,99 €	649,38 €	944,72 €
Dessinateur en bâtiment	509,99 €	649,38 €	944,72 €
Electricien énergie	574,49 €	754,42 €	986,12 €
Employé administratif et commercial	663,72 €	833,01 €	1.070,07 €
Gestionnaire qualifié en logistique	603,26 €	792,09 €	1.035,42 €
Informaticien qualifié	574,49 €	754,42 €	986,12 €
Mécanicien d'avions	331,78 €	986,05 €	n/a
Mécanicien d'usage	574,49 €	754,42 €	986,12 €
Mécanicien industriel et de maintenance	574,49 €	754,42 €	986,12 €
Mécatronicien	308,29 €	396,35 €	515,27 €
Vendeur qualifié	509,99 €	649,38 €	944,72 €
Vendeur-magasinier	509,99 €	649,38 €	944,72 €

■ Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles

(minima applicables) à partir du 1^{er} octobre 2013

Professions	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
CCP	Indice 775,17	Indice 775,17	Indice 775,17
Commis de vente	430,76 €	484,56 €	592,31 €
Cuisinier	538,43 €	667,65 €	915,32 €
Serveur	538,43 €	667,65 €	915,32 €

■ Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles

(minima applicables) à partir du 1^{er} octobre 2013

Professions	Indice 737,83	Indice 737,83
DAP	Avant PII	Après PII
Agent administratif et commercial	592,31 €	1.022,99 €
Agent de voyages	592,31 €	1.022,99 €
Assistant en pharmacie	430,76 €	1.022,99 €
Auxiliaire de vie	699,98 €	1.076,86 €
Conseiller en vente	592,31 €	807,57 €
Cuisinier	753,77 €	1.076,87 €
Décorateur	592,31 €	1.022,99 €
Dessinateur en bâtiment	592,31 €	1.022,99 €
Électronicien en énergie	592,31 €	1.022,99 €
Gestionnaire qualifié en logistique	592,31 €	1.022,99 €
Informaticien qualifié	592,31 €	1.022,99 €
Mécanicien d'avions – cat. A	827,80 €	n/a

Professions	Indice 737,83	Indice 737,83
DAP	Avant PII	Après PII
Mécanicien d'usinage	592,31 €	1.022,99 €
Mécanicien industriel et de maintenance	592,31 €	1.022,99 €
Mécatronicien	323,09 €	538,44 €
Serveur	753,77 €	1.022,99 €
Vendeur-Retouche	592,31 €	807,57 €
DT	Avant PII	Après PII
Mécanicien d'avions – cat. B	331,15 €	993,38 €

* PII = Projet intégré intermédiaire

■ Lehrlingsentschädigung für grenzüberschreitende Ausbildungen

Gültig ab dem 1. Oktober 2013

Berufsausbildung	Index 775,17	Index 775,17	Index 775,17
Grenzüberschreitende Ausbildungsberufe	1. Jahr	2. Jahr	3. Jahr
Automobilkaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Bankkaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Brauer und Mälzer	646,10 €	753,77 €	969,19 €
Chemielaborant	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Elektroniker für Automatisierungstechnik	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Elektroniker für Betriebstechnik	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Elektroniker für Geräte und Systeme	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Elektroniker für Maschinen- und Antriebstechnik	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Fachinformatiker Anwendungsentwicklung	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Fachinformatiker Systemintegration	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Fachkraft für Kurier-, Express- und Postdienstleistungen	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Fachkraft für Lebensmitteltechnik	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Fachmann für Systemgastronomie	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Hotelfachmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Immobilienkaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Industriekaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Informatikkaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Kaufmann für Bürokommunikation	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Kaufmann für Gross- und Aussenhandel	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Kaufmann für Marketingkommunikation	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Kaufmann für Spedition und Logistikdienstleistungen	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Kaufmann für Versicherungen und Finanzen	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Mediengestalter für Digital und Print	646,10 €	753,77 €	969,19 €
Medienkaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Sport- und Fitnesskaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Technischer Zeichner	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Veranstaltungskaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Verfahrensmechaniker für Beschichtungstechnik	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Verfahrensmechaniker für Kunststoff- und Kautschuktechnik	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Versicherungskaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Werbekaufmann	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €
Zahnmedizinischer Fachangestellter	646,10 €	753,77 €	1.022,99 €



Formulaire

Demande en obtention du droit de former

Nom, Prénom (patron-formateur):

Matricule: _____

Fonction: _____

Nom de l'entreprise: _____

Matricule de l'entreprise: _____

Nombre de salariés: _____

Adresse de l'entreprise:

N°: _____ Rue _____

Code Postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Extension: _____

E-mail: _____

Nom, Prénom du tuteur (si différent du patron-formateur):

Matricule du tuteur:

Est-ce que le tuteur a déjà suivi la formation pour tuteurs organisée par la LSC?

Oui

Non

Veillez joindre les documents suivants:

- Copie de l'autorisation de commerce
- Déclaration d'honorabilité (à télécharger sur www.lsc.lu/tuteurs)*
- Copie(s) du/des diplôme(s) (patron / tuteur)
- Preuves des expériences professionnelles (patron / tuteur)
 - certificats de travail
 - certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale
 - autres

**En cas de nécessité, la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés se réservent le droit de demander le bulletin No 2 du casier judiciaire.*

Description sommaire de votre activité principale dans laquelle l'apprenti / le stagiaire sera formé:

_____, le _____ (Date) _____ (Nom et signature)
(Localité)

Veillez noter:

La formation pour tuteurs est obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir le droit de former. La nouvelle réglementation (loi modifiée du 19 décembre 2008, article 2 du RGD du 3 août 2010) exige cette formation spécifique.

Dans le cas où le tuteur dispose déjà d'une expérience pédagogique, les Chambres professionnelles peuvent lui accorder une dispense partielle sur demande écrite.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la formation pour tuteurs, veuillez consulter le dépliant ci-joint ou contacter le service clients de la LSC au 42 39 39-210.

La notion d'apprenti et de stagiaire s'applique aussi bien au sexe masculin qu'au sexe féminin.

■ Trois questions à Andy Leonard, Conseiller clients



Andy Leonard, Conseiller clients

Merkur: Monsieur Leonard, pourriez-vous brièvement expliquer vos tâches/votre fonction?

Andy Leonard: Je travaille depuis 2012 à la LSC. Mes missions au sein de la LSC sont très diversifiées. Je contribue à la détection des besoins

en formation professionnelle auprès des entreprises, je les conseille et je fais la promotion de la formation professionnelle en alternance auprès des entreprises et des jeunes. En d'autres termes, je sensibilise tant les entreprises que les jeunes aux avantages et à la valeur ajoutée de l'apprentissage et des stages en entreprise.

Merkur: Vous avez effectué plus de 200 visites en entreprise en 2013. Pourriez-vous nous expliquer votre démarche?

Andy Leonard: Tout d'abord, je tiens à préciser que notre renforcement de l'approche client a été aperçu comme très positif. Les visites me permettent aussi de faire du «cross-selling» pour les formations continues et universitaires de la LSC.

De plus, elles me permettent de mieux repérer les besoins en formation professionnelle initiale et d'avoir une meilleure compréhension de l'organisation et de la structure de l'entreprise formatrice. Pour les entreprises, ces visites accélèrent

la procédure d'obtention du droit de former. Dans le cadre de ma mission j'offre en quelque sorte une «simplification administrative» pour les entreprises, car je les aide sur place et je peux gérer le suivi.

Merkur: Quels sont vos objectifs pour 2014?

Andy Leonard: En 2014, je veux être encore plus présent sur le terrain. En premier lieu, dans les entreprises, afin qu'elles déclarent davantage de postes d'apprentissage et de stages de formation. Je considère le contact direct avec les apprentis potentiels à travers ma participation à différentes initiatives, telles que le Jobdag de RTL ou encore les portes ouvertes des lycées, comme second pilier de mon travail. ■

Contact : Andy Leonard
Tél.: (+352) 42 39 39-277
E-mail: andy.leonard@lsc.lu

offertes sous contrat d'apprentissage. A des fiches d'information sur chaque profession, viennent s'ajouter de petits films permettant aux jeunes élèves de se faire une meilleure idée d'une profession.

Elles détaillent les principales activités des apprentis ainsi que les compétences requises dans l'exécution des tâches liées à cette profession. Grâce à ces documents, les futurs apprentis prennent connaissance des conditions d'accès, des lycées proposant ces formations, des indemnités d'apprentissage ainsi que de la répartition des heures entre les cours à l'école et la vie en entreprise.

Les fiches d'information existent pour les professions suivantes:

- Agent administratif et commercial,
- Agent de voyage,
- Assistant en pharmacie,
- Commis de vente,
- Conseiller en vente,
- Constructeur métallique,
- Décorateur,
- Dessinateur en bâtiment,

- Electronicien en communication,
- Electronicien en énergie,
- Gastronomie et Tourisme,
- Gestionnaire qualifié en logistique,
- Informaticien qualifié,
- Mécatronicien,
- Mécanicien industriel et de maintenance,
- Mécanicien d'usinage,
- Menuisier-ébéniste,
- Vendeur-retouche.

La LSC poursuit son projet de réaliser un reportage en image pour chaque profession se trouvant sous la responsabilité de la Chambre de Commerce. Chaque séquence met en scène de jeunes apprentis ainsi que leurs tuteurs en entreprise et permet ainsi aux jeunes intéressés de visualiser comment un apprentissage se déroule au quotidien. Le choix d'une profession n'est pas une tâche facile. En complément des fiches d'information, ces films permettent à un jeune, de se faire une meilleure idée des différentes professions et l'aidera à établir un choix éclairé

et à mieux s'orienter dans sa vie professionnelle. Les films existants peuvent être téléchargés sur: www.lsc.lu/tuteurs.

Dans le cadre de la promotion de l'apprentissage, la LSC participe régulièrement à des portes ouvertes dans les divers lycées techniques. Lors de ces interventions, les collaborateurs de la formation professionnelle initiale présentent les formations dont la Chambre de Commerce est responsable à l'aide des fiches d'information et des films réalisés. Cette participation vise à mieux orienter les élèves et leur permet de choisir une profession en connaissant les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles.

5) Evaluation semestrielle des modules pratiques en entreprise

La réforme de la formation professionnelle ayant introduit l'approche par compétences, il s'en suit une évaluation plus nuancée.

Ainsi, le système traditionnel de la note patronale qui reposait sur une seule note chiffrée, est dès lors remplacé par un

système d'évaluation permettant de documenter la progression de l'apprenti ainsi que de mesurer ses acquis à des moments donnés à l'aide d'indicateurs déterminant les socles de compétences.

Pour chaque évaluation semestrielle, les grilles d'évaluation correspondantes sont disponibles sur la nouvelle plateforme pour tuteurs sous www.lsc.lu/tuteurs.

L'évaluation est exprimée à plusieurs degrés: (Art. 1.4 du Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013)

1. Une compétence est «acquise» ou «non acquise».

Elle est «acquise» lorsque le socle défini dans le référentiel d'évaluation est atteint.

2. Un module est «réussi», «non réussi», «bien réussi» ou «très bien réussi».

Un module est «réussi», lorsque le nombre de compétences obligatoires acquises est supérieur ou égal à quatre cinquièmes du nombre total de compétences obligatoires du module. Le nombre obtenu lors de ces calculs est arrondi à l'unité supérieure.

Un module est «non réussi» si la condition précédente n'est pas remplie.

Un module est «bien réussi» ou «très bien réussi» si le socle des compétences évaluées est dépassé. Le nombre de compétences sélectives évaluées que l'élève a acquis est également à considérer. Les compétences sélectives sont évaluées pour affiner le résultat de l'évaluation d'un module réussi. Cette décision revient à l'enseignant ou au formateur responsable du module. Si pour un module plusieurs enseignants ou formateurs sont responsables de l'évaluation, ils se concertent pour fixer le résultat de l'évaluation du module.

Ces grilles d'évaluation ont été converties en des formulaires en ligne, permettant un respect automatisé des règles d'évaluations citées ci-dessus. Une grille d'évaluation mal remplie affichera systématiquement un filigrane «Non valide» lors de l'impression. De plus, le statut du formulaire à la dernière page de ce dernier, indique en temps réel les erreurs commises ainsi que les parties qui sont encore incomplètes. Une fois la grille correctement remplie, le statut du formulaire indique le message «La grille d'évaluation est complète» et l'impression sera possible sans la présence du filigrane.

Vient s'ajouter à ces évaluations en ligne, la possibilité d'accéder aux formulaires d'évaluation en mode consultatif. Ce nouvel outil permet dorénavant aux tuteurs en entreprise de consulter le contenu des formulaires d'évaluation en amont de l'évaluation à proprement parler. De cette manière, le tuteur pourra en début de semestre passer en revue les différentes compétences devant être acquises par l'apprenti, et établir un plan de formation en conséquence.

6) **Projet intégré intermédiaire (PII) et projet intégré final (PIF)**

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les examens sont remplacés par les projets intégrés. Les épreuves des projets intégrés intermédiaires et finaux sont organisées début février et fin juin de chaque année. L'évaluation du PII a lieu après 3 semestres de formation.

Le PII et le PIF seront évalués de la même façon que les modules patronaux, notamment par l'intermédiaire d'une grille d'évaluation à respecter.

L'épreuve du PII et du PIF peut durer au maximum 3 jours. Le module du projet intégré se composant du PII et du PIF, le projet intégré intermédiaire (PII) doit être réussi afin que l'apprenti puisse participer au projet intégré final (PIF) lequel aura lieu au plus tôt après 3 années de formation (6 semestres). En cas d'échec au PII/PIF, l'apprenti est en mesure de poursuivre ses études, mais il se trouve dans l'obligation de repasser le projet intégré lors de la session suivante. Sur avis des chambres professionnelles concernées, le contrat d'apprentissage peut être résilié en cas d'échec au PII.

L'apprenti est évalué par les membres de l'équipe d'évaluation. Cette dernière se compose comme suit:

- 1 représentant de la Chambre de Commerce (LSC);
- 1 représentant de la Chambre des salariés (CSL);
- 1 représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

En cas de réussite du PII, l'indemnité d'apprentissage mensuelle augmentera à partir du mois qui suit la notification officielle des résultats du PII aux apprentis (*voir tableau des indemnités d'apprentissage DAP/CCP/DT*).

7) **Les cours complémentaires offerts par la LSC**

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, la LSC organise depuis la rentrée 2010-2011 des cours de «Culture du service» et de «Connaissance de base des produits». Les formations font partie intégrante de la formation pratique de la profession DAP – Conseiller en vente.

Ces cours, se déroulant sur les trois années de la formation, visent à apporter une assurance qualité à la formation professionnelle.

La partie «Culture du service» est principalement axée sur l'accueil client, la communication avec le client externe et interne, ainsi que les différentes techniques de vente. Ces cours visent le développement et l'optimisation d'une relation durable avec le client de plus en plus exigeant et de mieux en mieux informé. La culture du service permet de rapprocher le client et l'entreprise, de mieux connaître le client et de pouvoir anticiper ses besoins.

Les cours sont dispensés par des formateurs professionnels ayant une longue expérience dans la vente, le marketing et la communication. Ils comportent une partie théorique laquelle est complétée par des jeux de rôles confrontant les apprentis à des situations quotidiennes (accueil, vente, réclamations, etc.) en milieu commercial.

Les cours en «Connaissance de base des produits» visent quant à eux à renforcer les connaissances en mercéologie des élèves en classe de 11^e et 12^e conseiller en vente.

Ces cours sont notamment offerts par la LSC pour les branches suivantes:

- Alimentation et entretien de la maison,
- Articles de sport,
- Chaussures et maroquinerie,
- Equipement et articles pour animaux et zoologie,
- Jardinage et loisirs,
- Matériaux de construction, isolation et parachèvement,
- Peinture, revêtements sol/mur,
- Quincaillerie, outillage, fers et métaux,
- Textiles.

Afin d'être constamment à l'écoute des évolutions, les formateurs en «Connaissance de base des produits» sont tous des professionnels de leur secteur respectif. ■

■ Les cours se dérouleront sur les trois années de la formation avec une répartition des horaires comme suit:

Classe/Année	Semestre	Culture du service	Connaissance de base des produits
10 ^e	1 ^{er}	40 hrs/ 6 jours	n/a
	2 ^e	40 hrs/ 6 jours	n/a
11 ^e	3 ^e	16 hrs/ 2-3 jours	24 hrs/ 6 demi-journées
	4 ^e	16 hrs/ 2-3 jours	24 hrs/ 6 demi-journées
12 ^e	5 ^e	24 hrs/ 4 jours	16 hrs/ 4 demi-journées
	6 ^e	24 hrs/ 4 jours	16 hrs/ 4 demi-journées

Les compétences acquises pendant ces cours sont contrôlées lors du projet intégré final (PIF)

L'équipe à votre service

Comité exécutif de la LSC

	Gérard Eischen, Directeur de la LSC
	Roger Thoss, Membre du Comité exécutif de la LSC

Conseillères en formation

	Responsabilités	Contact
	Iris Hoffelt, Conseil, Plateforme tuteurs, Connaissance de base des produits	Tél.: (+352) 42 39 39-276 E-mail: iris.hoffelt@lsc.lu
	Line Jacoby, Conseil, Formation pour tuteurs, Culture du service	Tél.: (+352) 42 39 39-236 E-mail: line.jacoby@lsc.lu

Conseiller clients

	Responsabilités	Contact
	Andy Leonard, <ul style="list-style-type: none"> • La formation professionnelle • Les déclarations de postes d'apprentissages et/ou de stages 	Tél.: (+352) 42 39 39-277 E-mail: andy.leonard@lsc.lu

Service clients

	Responsabilités	Contact
	Françoise Eiras, Industrie, Services	Tél.: (+352) 42 39 39-218 E-mail: francoise.eiras@lsc.lu
	Marilène Neto, Artistique, Socio-éducatif, Commerce	Tél.: (+352) 42 39 39-228 E-mail: marilene.neto@lsc.lu
	Sandrina Piquard, Horeca, Transfrontaliers, Commerce	Tél.: (+352) 42 39 39-213 E-mail: sandrina.piquard@lsc.lu

Conseillers à l'apprentissage

	Secteur d'activité	Contact
	Maria Dos Santos, <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en vente (DAP) • Commis de vente (CCP) • Agent administratif et commercial 	Bureau: (+352) 42 39 39-217 GSM: (+352) 621 25 37 71 E-mail: maria.dossantos@lsc.lu
	Natascha Hemmen, <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en vente (DAP) • Vendeur-retouche (DAP) • Commis de vente (CCP) • Décorateur 	Bureau: (+352) 42 39 39-278 GSM: (+352) 621 251 491 E-mail: natascha.hemmen@lsc.lu
	Daniel Hendriks, <ul style="list-style-type: none"> • Agent administratif et commercial • Dessinateur en bâtiment • Gestionnaire qualifié en logistique • Apprentissage industriel 	Bureau: (+352) 42 39 39-216 GSM: (+352) 621 50 43 21 E-mail: daniel.hendriks@lsc.lu
	Michel Mailliet, <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en vente (DAP) • Commis de vente (CCP) • Agent de voyages • Informaticien qualifié 	Bureau: (+352) 42 39 39-214 GSM: (+352) 621 283 938 E-mail: michel.mailliet@lsc.lu

Conseillers à l'apprentissage

	Secteur d'activité	Contact
	Virginie Wagner, <ul style="list-style-type: none">• Professions relevant du secteur HORECA• Agent administratif et commercial	Bureau: (+352) 42 39 39-219 GSM: (+352) 621 266 281 E-mail: virginie.wagner@lsc.lu
	Fränz Waldbillig, <ul style="list-style-type: none">• Auxiliaire de vie• Assistant en pharmacie	Bureau: (+352) 42 39 39-215 GSM: (+352) 621 227 158 E-mail: francis.waldbillig@lsc.lu

Fax – conseillers à l'apprentissage: (+352) 42 39 39-820

Informations et adresses utiles

LSC – Formation professionnelle initiale

7, rue Alcide de Gasperi • Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-210 • Fax: (+352) 42 39 39-820 • www.lsc.lu – E-mail: formprof@lsc.lu

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen • L-1118 Luxembourg
Tél.: (+352) 2478-5100 • Fax: (+352) 2478-5113 • www.men.lu

Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM – Maison de l'orientation

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte • L-1330 Luxembourg • Tél.: (+352) 2478-8888
www.adem.public.lu/demandeur/orientation/index.html

Calendrier de l'apprentissage >>>

- Envoi des déclarations de postes d'apprentissage vacants avant fin avril 2014 à l'Agence pour le développement de l'emploi.
- Enregistrement des contrats d'apprentissage du 16 juillet au 1^{er} novembre 2014.

Désir d'investir
aux quatre coins du monde ?

Conquérir les marchés internationaux n'est pas une tâche facile. La Chambre de Commerce encourage et soutient concrètement le développement des entreprises luxembourgeoises actives dans le monde entier.

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
+352 42 39 39 - 360/310
international@cc.lu
www.cc.lu



Salon de la Formation Continue Universitaire

Succès confirmé auprès du public



(de g. à d.) Tom Leick (Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg), Valérie Massin (ArcelorMittal), Jerry Lenert (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), Albert Mersch (BIL), Eric Tschirhart (Université du Luxembourg) et Christoph Lemke (SES Astra)

Le jeudi 13 mars 2013 de 10h00 à 19h30, la Chambre de Commerce et ses partenaires ont organisé la seconde édition du Salon de la Formation Continue Universitaire pour informer et conseiller les visiteurs en termes d'offre de formation, d'orientation professionnelle et d'évolution de carrière. Sur les différents stands, les visiteurs ont pu découvrir l'offre complète pour un «bachelor» et «master» en alternance, en d'autres termes, les cursus académiques organisés pour les actifs professionnels. L'organisation d'ateliers thématiques et de tables rondes a offert aux visiteurs un programme très varié. Un événement marquant qui a connu un grand succès

auprès du public, a été la table ronde sur le thème: «L'enseignement supérieur – Quels modèles de développement pour le Luxembourg?» réunissant des experts de l'enseignement supérieur, des scientifiques et des responsables RH d'entreprises. Le salon était placé sous le haut patronage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette seconde édition du Salon de la Formation Continue Universitaire a confirmé le succès de la première édition. Un public diversifié, composé de professionnels – DRH, responsables de formation, dirigeants d'entreprise – et de salariés, ainsi que de demandeurs d'emploi, a profité de

l'occasion pour s'informer sur l'offre de formation continue universitaire proposée au Luxembourg.

Selon la devise «rencontrer les experts qui vous feront avancer», le programme de la journée a été conçu de façon à encourager l'interactivité et l'échange d'informations. Sur 13 stands, les exposants ont informé les intéressés sur l'offre de formation continue universitaire au Luxembourg. En complément des stands, des ateliers ont été présentés autour de thématiques liées à la formation. D'une durée de 30 minutes chacun, ils ont permis aux visiteurs du salon d'élargir leur vision de la formation continue universitaire et de poser directement leurs questions à des experts du secteur.

Événement marquant de la journée: la table ronde sur la thématique: «L'enseignement supérieur – Quels modèles de développement pour le Luxembourg?». Jean Junck, membre du comité exécutif de la LSC, a prononcé le mot de bienvenue et a mis en avant le fait que le paysage de la formation continue universitaire a beaucoup évolué les dernières années, d'où l'idée d'organiser ce salon réunissant tous les acteurs présents au Luxembourg. Jean Junck a précisé qu'après le succès de l'édition 2013 ce second salon se présentait avec une formule adaptée et interactive pour encore mieux informer le public intéressé. Il a ensuite passé la parole à Jerry Lenert, représentant du



(de g. à d.) Eric Tschirhart (Université du Luxembourg), Romain Raux (Université du Luxembourg) et Anne Christophe (Université du Luxembourg)



Jean Junck, membre du comité exécutif de la LSC

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui a remercié les organisateurs pour cette initiative et a, à son tour, souligné que l'évolution dans le secteur de la formation continue allait clairement dans le sens d'une demande accrue pour des formations académiques proposées en marge des activités professionnelles. Lors de la table ronde, animée par Jean-Michel Gaudron, rédacteur en chef de paperJam, des experts – scientifiques et responsables RH d'entreprises – ont notamment discuté de la relation entre le monde de l'économie

et le monde académique, de l'importance de l'enseignement supérieur pour les employés diplômés de type master, de la gestion de carrière et du retour sur investissement de la formation continue universitaire pour l'entreprise.

Une seconde table ronde: «Travailler et étudier – témoignages sur la compatibilité travail – études universitaires», a donné la parole à des personnes ayant suivi des cursus de formation continue universitaire.



Des informations complémentaires sont disponibles sous www.lsc.lu/salon

Les partenaires du Salon de la Formation Continue Universitaire:

- CEDIES (Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement supérieur)
- INFPC (Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue)
- Chambre de Commerce de Luxembourg
- LSC
- Luxembourg Lifelong Learning Center
- Université du Luxembourg
- ICN Business School
- IUIL (Institut Universitaire International Luxembourg)
- CRP Henri Tudor
- BBI Luxembourg (School of International Hospitality and Tourism Business)
- BSI (Business Science Institute)
- eufom University Luxembourg
- EIPA (European Institute of Public Administration)
- Sacred Heart University
- UBI (United Business Institutes – Luxembourg)



Labélisez vos produits et services
d'origine luxembourgeoise !



Dans un monde globalisé, l'information sur l'origine d'un produit ou d'une offre de services devient un élément déterminant des choix en matière de consommation. Affichez l'origine de votre savoir-faire. Demandez le label Made in Luxembourg!

Renseignements : +352 42 39 39 - 310 label@cc.lu www.cc.lu
Une initiative de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers

Bilan positif pour le *MSc* *in International Business Development*

Le *MSc in International Business Development* d'ICN a pour vocation de former de futurs experts en négociation et affaires internationales. Les cours permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la compréhension de l'environnement européen des affaires, les techniques du commerce international, et de maîtriser les spécificités culturelles pour mieux négocier à l'international. Le partenariat avec la Chambre de Commerce du Luxembourg vient enrichir ces enseignements avec des cours et *workshops* complémentaires délivrés au Luxembourg, afin d'approfondir les clés du développement d'affaires au sein de notre espace transfrontalier.

La première année du *MSc* vient de se terminer et les deux partenaires confirment le succès et la bonne coopération lors de cette formation. « Cette coopération avec ICN Business School s'intègre dans la politique de partenariats forts de la Chambre de Commerce qui est toujours à l'écoute des besoins en formation des entreprises et de leurs salariés. L'idée de lancer ensemble ce *MSc in International Business Development* est née du constat que l'économie luxembourgeoise a un fort degré d'ouverture et a besoin d'employés hautement qualifiés, maîtrisant les techniques de management à l'international » souligne Jean Junck, membre du comité exécutif de la LSC, l'orga-

nisme de formation de la Chambre de Commerce.

En deuxième année, les étudiants seront à Nancy pendant le premier semestre et auront ensuite la possibilité de choisir entre un séjour académique de quatre mois en Chine ou au Brésil. Cette année académique permet de connaître et comprendre les opportunités dans les principales zones émergentes avec un focus sur les pays majeurs en développement: Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Mexique et Russie. Outre le semestre en Chine ou au Brésil, les étudiants réalisent un séminaire d'une semaine dans un pays émergent afin de compléter cet apprentissage et de mieux créer et innover à l'international. ■



Ludivine SALOMON, étudiante en 1^{re} année

■ Témoignage

« J'ai eu la chance de pouvoir profiter du partenariat d'ICN Business School avec la Chambre de Commerce du Luxembourg. Ce fut pour moi une expérience des plus enrichissantes, puisqu'elle a pu apporter un aspect professionnel à ma licence en Langues Etrangères Appliquées au Monde des Affaires obtenue à Paris. La Chambre de Commerce offre une proximité avec le monde des entreprises de la Grande Région, ce qui est selon moi indispensable dans cette formation en négociation internationale. La localisation de la Chambre de Commerce au Kirchberg, véritable cœur de l'activité économique et financière à Luxembourg, ville à laquelle je suis très attachée tout en étant française, a rendu mon expérience unique. »

Pour en savoir plus:

www.icn-groupe.fr/mibd ou admissions@icn-groupe.fr

Les Travailleurs désignés et les Coordinateurs de sécurité et santé honorés

Le vendredi 28 mars 2014, l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers (CDM) et l'Association pour la santé au travail du secteur financier (ASTF) ont organisé conjointement la remise de certificats aux lauréats des formations en matière de sécurité et santé au travail. La cérémonie officielle a eu lieu à Luxexpo dans le cadre du 8^e Forum de la sécurité et de la santé au travail. Pas moins de 340 lauréats ont été honorés en présence du ministre Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et de Georges Wagner, chargé de direction à l'AAA.

Dans le cadre de cette troisième remise commune aux quatre organismes de formation, 325 lauréats ont été honorés pour avoir participé à la «Formation pour travailleurs désignés en matière de sécurité et santé au travail» et 16 pour la formation de Coordinateurs de sécurité et santé. Ces formations transmettent à leurs bénéficiaires des connaissances spécifiques et des compétences pratiques permettant de fonder une organisation et une culture de santé et de sécurité dans l'entreprise.

Monsieur Henckes, secrétaire Général de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, a tout d'abord remercié les quatre organismes pour leur bonne collaboration dans l'organisation de la remise des certificats. Il a ensuite souligné les efforts réalisés en matière de



340 lauréats ont été honorés dans le cadre du 8^e Forum de la sécurité et de la santé au travail

sécurité dans les entreprises, et plus particulièrement dans le secteur traditionnellement accidentogène de la construction. Cette amélioration est, entre autres, due aux formations dispensées.

Monsieur Wagner, chargé de Direction de l'Association d'Assurance Accident, a ensuite présenté un bref panorama statistique de l'évolution des accidents de travail. Il a mis en évidence la stabilité du nombre d'accidents en 2013, malgré le fait que le nombre de salariés ait augmenté. Le ratio est donc à la baisse. Il a ensuite félicité les lauréats en leur rappelant l'importance de la formation, per-

mettant de s'adapter aux changements continuels du monde du travail et aux risques qu'il comporte.

Enfin, le ministre Schmit a clôturé la cérémonie en soulignant la qualité de ce forum. Il a rappelé l'indispensable interaction de tous les acteurs en matière de sécurité: entreprises, salariés, fédérations et syndicats. Il a félicité les nouveaux travailleurs désignés et leur a rappelé leur responsabilité et leur engagement vis-à-vis de l'entreprise et des autres salariés, car la sécurité est un défi quotidien. La cérémonie s'est clôturée par un cocktail en présence de tous les lauréats.

Pour de plus amples informations relatives aux formations offertes par les organismes de formation:
IFSB: www.ifsb.lu – LSC: www.lsc.lu – Chambre des Métiers: www.cdm.lu – ASTF: www.astf.lu

«Train the Trainers»

«Nul n'est parfait, mais il n'est jamais défendu d'essayer de s'en approcher le plus possible»

La qualité de l'éducation et de la formation tout au long de la vie se trouve au cœur des préoccupations et échanges politiques. Qui dit qualité de la formation, dit forcément excellence de celui qui dispense une formation, c'est-à-dire le formateur. Dans une optique d'assurance qualité, la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, propose un programme de formation «Train the Trainers», dont l'objectif est de permettre aux formateurs d'améliorer leur posture, de mieux appréhender leur approche pédagogique et de développer des compétences complémentaires pour mener à bien leurs missions. Après avoir suivi ce programme, Daniel Joseph nous livre ses impressions.

Merkur: Dans quels domaines intervenez-vous en tant que formateur?

Daniel Joseph: Depuis plus de dix ans, je dispense des cours du soir en gestion et calcul des rémunérations pour le compte de l'organisme de formation de la Chambre de Commerce. Ainsi je transmets aux personnes travaillant au sein d'entreprises luxembourgeoises dans le domaine de la gestion des rémunérations, toute l'expérience que j'ai acquise dans la profession.

Auprès de mon employeur actuel BDO Tax & Accounting, j'exerce la fonction de Process Manager dans le département «Secrétariat Social». Mes attributions comprennent notamment la formation de base de tous les nouveaux collaborateurs du service dans le but de mettre leurs connaissances professionnelles sur une base identique.

J'organise également des séances d'instruction sur des sujets tels que l'imposition des salariés non résidents allemands, les formations sur nos outils de travail et autres sujets d'actualité dans le cadre du plan de formation continue chez BDO.

En outre, je suis en charge de l'encadrement des stagiaires effectuant des travaux en société de fin de cycle, respectivement de fin d'études.

Concernant la commercialisation des logiciels PayEase.net et PayEase.web que Datagest développe en coopération avec BDO, j'encadre aussi bien les utilisateurs, que les nouveaux clients, leur donnant les formations de base nécessaires à l'utilisation de nos développements.

Merkur: Pourquoi vous êtes vous inscrit à la formation Train the Trainers de la LSC?

Daniel Joseph: Ayant été durant de nombreuses années conseiller clients d'un portefeuille d'administration des salaires, j'ai pu constater l'évolution des procédures et des procédés. Cela m'a incité à mettre en question mon style de formation et de vouloir l'adapter à un environnement actualisé et moderne.

La formation «Train the Trainers» proposée par la LSC était pour moi le moyen idéal pour revoir aussi bien la base que les dispositifs professionnels et ergonomiques de mes supports de cours. J'ai également eu l'opportunité d'améliorer mes interventions en fonction du public.

Ces connaissances ajoutées à mes dix années d'expérience en la matière m'ont donné l'opportunité d'avoir aujourd'hui des présentations dynamiques et adaptées à des besoins modernes.

Merkur: Pourriez-vous nous donner un aperçu de la formation telle que vous l'avez vécue?

Daniel Joseph: J'ai été frappé d'entrée par l'énorme interaction entre les formateurs de la session «Train the Trainers» et les candidats, dont je faisais partie.

Nos instructeurs nous ont, à l'aide d'exemples concrets, montré l'importance de structurer les cours, aussi bien la présentation du forma-

teur, une brève introduction au cours, ainsi qu'une entrée en matière avec un bref vécu en relation avec la formation. Cela m'a fait comprendre que ce «pitch» est destiné à mettre, dès le départ, les candidats à l'aise, tout en leur mettant, dès le début, l'eau à la bouche pour la suite.

À l'aide d'explications brèves et simples, j'ai appris les termes et formulations à éviter, voir même à abolir de toutes présentations afin de les rendre plus crédibles.

Le fait d'orienter une formation dans différents styles (participatif, directif, ...) en fonction des participants et de leur comportement était également fort utile.

Enfin, le fait de se placer dans cette position méta, c'est-à-dire de voir le tout d'un «point de vue hélicoptère», comme le disait si bien un de nos formateurs, est quelque chose qui m'a aidé à revaloriser mes présentations.

Merkur: Quels sont selon vous l'enjeu et la plus-value de cette formation pour un formateur?

Daniel Joseph: L'enjeu est simple: le monde continue à évoluer, le rythme est de plus en plus soutenu, les intervenants à tous les niveaux sont de plus en plus sollicités à transmettre un maximum de connaissances dans un minimum de temps.

En tant que formateur ou orateur je peux dynamiser mes interventions en les rendant plus intéressantes en utilisant tous les moyens modernes mis à ma disposition. Ainsi des formations comme «Train the Trainers» permettent d'un côté aux participants de profiter de l'expérience professionnelle des formateurs, et également d'améliorer ses compétences grâce à l'échange avec les autres participants de cette formation.

Nul n'est parfait, mais il n'est jamais défendu d'essayer de s'en approcher le plus possible.



Boucler un financement ne tient souvent qu'à un cautionnement

La MCAC vous aide à concrétiser
votre projet d'entreprise



www.mcac.lu

■ Daniel Joseph, parcours ...



Le formateur du mois, Daniel Joseph

Daniel Joseph a commencé son parcours professionnel chez Luxair dans le département de transport de fret aérien. Après deux ans, il a rejoint Compagnie Fiduciaire (devenue depuis 2000 BDO) en tant que gestionnaire de salaires, puis a été nommé responsable d'un groupe de gestionnaires de salaires.

En 2002, il a pris des fonctions identiques au sein de Lux Fiduciaire Consulting et a débuté en parallèle en tant que formateur de la Chambre de Commerce pour y animer le cours du soir appelé «Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements» aujourd'hui «Gestion et calcul des rémunérations – initiation». Il a également dispensé des cours aux sujets variés pour plusieurs institutions au cours des dernières années.

Depuis 2005, il travaille à nouveau au sein de BDO où il a été nommé Assistant Manager en 2007 puis Process Manager et Business Analyst en 2011. Depuis, il est également l'un des responsables de formations dans le département «Secrétariat Social».

Formation LSC

Comment pérenniser son activité à l'international?

Développer son activité à l'international peut s'avérer un important moteur de croissance pour les entreprises. Dans ce contexte, les défis parfois complexes rendent indispensables une mise à jour des connaissances pour tous les acteurs amenés à diriger le développement international de l'entreprise. A cet effet, la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, propose un programme de formation destiné aux entreprises qui souhaitent intégrer les pratiques de gestion liées à l'internationalisation de leurs activités.



La LSC propose un programme de formation destiné aux entreprises souhaitant intégrer les pratiques de gestion liées à l'internationalisation de leurs activités

■ Agenda:

- 24 avril 2014: Gestion des opérations d'exportation
- 22 mai 2014: Marketing international
- 16 octobre 2014: Réussir la prospection des marchés régionaux, européens et internationaux
- 12 novembre 2014: Maîtriser les étapes d'étude et d'analyse des marchés internationaux
- 13 novembre 2014: Management interculturel
- 2 décembre 2014: «Doing Business in the Greater Region» – Développer son entreprise dans l'espace transfrontalier

Pour de plus amples informations relatives aux programmes de formations et aux modalités d'inscription: www.lsc.lu/international.

Les cours proposés répondent à l'essor de la mondialisation, en formant des responsables opérationnels souhaitant donner une orientation internationale à leur carrière. Ils visent à leur conférer les compétences de base du commerce international, dans le but de les préparer notamment à mieux appréhender l'environnement international des affaires, les stratégies et les techniques de développement international, mais égale-

ment les différences culturelles dans les affaires et les négociations internationales. Afin de transmettre au mieux ces connaissances et bien d'autres aspects de l'activité internationale, la LSC a constitué une équipe d'experts professionnels aptes à partager leur expérience en matière de réalité du «terrain».

Interactif et orienté vers la pratique, ce programme de formation s'adresse plus particulièrement aux entrepreneurs

et dirigeants de PME ayant engagé depuis peu un développement à l'international ou prévoyant de le faire à court terme, mais aussi aux collaborateurs souhaitant acquérir les connaissances générales et techniques nécessaires pour développer et enrichir les projets d'internationalisation au sein de leur entreprise.

Présentation du Business Science Institute (BSI)

Interview du Professeur Michel Kalika, Conseiller scientifique de l'*Executive Doctorate in Business Administration du Business Science Institute (BSI)*



Professeur Michel Kalika

Merkur: Vous êtes le conseiller scientifique du Business Science Institute qui vient d'obtenir l'agrément du ministère de l'Education Nationale du Grand-Duché de Luxembourg pour développer son *Executive Doctorate in Business Administration* à Luxembourg. Qu'est-ce que le *Business Science Institute Luxembourg*?

M.K.: BSI est une association sans but lucratif dans le domaine de l'enseignement supérieur fondée en juillet 2013. Elle a d'abord été créée à Singapour, puis a développé son programme d'*Executive Doctorate in Business Administration* à Genève, à proximité de Montréal, à Tunis et à Dakar.

Merkur: Qui est à l'origine de BSI Luxembourg?

M.K.: Il s'agit d'acteurs luxembourgeois du monde de l'éducation et d'universitaires. BSI repose sur un conseil scientifique composé de 65 professeurs internationaux ayant l'expérience de la direction de thèse et de la formation de managers. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait en premier: réunir des professeurs partageant nos valeurs.

Merkur: A qui s'adresse ce programme d'*Executive Doctorate in Business Administration (Executive DBA)*?

M.K.: Des managers ou des dirigeants possédant de l'expérience, un MBA ou un diplôme équivalent, nous demandent fréquemment de s'inscrire en doctorat car ils souhaitent préparer une thèse. Or le doctorat traditionnel des universités n'est en général pas fait pour ce public car il vise principalement à former de jeunes chercheurs qui feront une carrière universitaire. Les professeurs qui ont créé l'*Executive DBA* du BSI souhaitent répondre à cette demande car ils sont convaincus, qu'en matière de management, il est important de pouvoir accompagner la réflexion de managers ou dirigeants. Ceux-ci souhaitent en effet produire et publier de la connaissance

à partir de leurs pratiques managériales et de leur vécu organisationnel.

Merkur: Il ne s'agit donc pas d'un doctorat traditionnel?

M.K.: La thèse d'*Executive DBA* se distingue en effet de la thèse traditionnelle car elle repose sur deux piliers aussi importants l'un que l'autre: l'expérience et les pratiques managériales d'une part, les cadres conceptuels apportés par les professeurs, d'autre part.

Merkur: Quelle est la motivation des managers qui s'inscrivent?

M.K.: La motivation des 23 managers et dirigeants déjà inscrits dans nos différents groupes (Genève, Montréal, Tunis et Dakar) est double: personnelle, avec une volonté de se réaliser autrement, de capitaliser sur une expérience, de se dépasser intellectuellement et d'écrire une thèse, et professionnelle, car un *Executive DBA* permet à des managers en activité de se différencier dans un environnement où les masters et les MBA se sont banalisés.

En outre, les entreprises des managers qui s'inscrivent y trouvent aussi leur compte dans la mesure où le thème de la thèse d'*Executive DBA* est très souvent en lien direct avec un problème de management de l'entreprise.

Ainsi, le DRH du groupe de distribution MIGROS en Suisse travaille sur la transformation culturelle de son entreprise. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques du programme: les étudiants s'inscrivent avec leur propre sujet de recherche. Les témoignages des étudiants en ligne en disent d'ailleurs long à ce sujet.

Merkur: Quelle est la reconnaissance de ce diplôme?

M.K.: La première reconnaissance est celle des 65 professeurs impliqués dans le programme. Il ne faut pas oublier que les mécanismes de validation ou d'accréditation visent à vérifier l'encadrement académique. Pour BSI, les professeurs sont à l'origine de l'Executive DBA et sont impliqués dans son fonctionnement. C'est la première garantie de qualité.

Ensuite, BSI a noué un partenariat avec la *University of Technology Sydney Business School* qui est accréditée AACSB. Cette *Business School* co-délivre avec BSI un *Certificate of Research in Business Administration*. Enfin, BSI vient de recevoir l'agrément du ministère de l'Education Nationale du Luxembourg.

Merkur: Quelle est la durée du programme et la périodicité des séminaires?

M.K.: Le programme dure deux ans. La première année, les managers sont regroupés cinq fois pour des séminaires de trois jours à Luxembourg (jeudi, vendredi, samedi). La seconde année, le suivi de chaque manager est assuré à distance par un professeur et lors de trois journées de regroupement.

Merkur: Où se dérouleront les séminaires?

M.K.: Comme les participants aux séminaires sont susceptibles de venir d'assez loin, nous choisirons une localisation centrale à Luxembourg. En revanche, la cérémonie de remise des diplômes annuelle se fera dans le cadre du Château de Wiltz.

Merkur: Quelle est la langue d'enseignement?

M.K.: Selon les professeurs, les séminaires se déroulent en français ou en anglais. Les managers doivent donc être capables de suivre les enseignements dans les deux langues. Ils peuvent rédiger leur thèse d'*Executive DBA* dans la langue de leur choix.

Réunion d'information
Mardi 13 mai 2014 à Chambre de Commerce
De 12h00 à 14h00

Inscription: www.business-science-institute.com

Adresse: 7, rue Alcide de Gasperi – Kirchberg, 2981 Luxembourg

Pour plus d'informations, écrire à: info@business-science-institute.com

eufom European University

100 deutsche Studenten zu Besuch in der Handelskammer

Anfang März empfing die Handelskammer 100 Studenten der eufom European University, welche aus Hamburg, Köln, Essen, Stuttgart und München zu Gast waren. Während eines zweiwöchigen Programms bestehend aus Lehrveranstaltungen, Besuchen bei europäischen Institutionen und luxemburger Unternehmen lernten die Studenten Luxemburg und die Großregion näher kennen. Nach der Auftaktveranstaltung mit Begrüßung durch Gérard Eischen, Direktor der LSC und einem Key Note Speech

von Anne Brasseur, Präsidentin der Parlamentarischen Versammlung des Europarates, folgte ein eintägiges Programm zur Ökonomie der Großregion, welches von der LSC animiert wurde. Vorträge zum Entrepreneurship in Luxemburg von Vincent Hieff, Direktor des Espace Entreprises, und zu den wirtschaftlichen Besonderheiten der Großregion von Jérôme Merker, Volkswirt der Handelskammer, bildeten den Auftakt eines Tages, der durch Besuche bei der Brauerei Bofferdung und dem Autoteilehersteller Delphi abgerundet wurde.

Um die Stadt Luxemburg besser kennenzulernen, stand auch ein Empfang im Rathaus mit auf dem Programm, bei dem die Studenten durch Colette Mart, Beigeordnete Bürgermeisterin und Beauftragte der Stadt Luxemburg für das Schulwesen und die Chancengleichheit empfangen wurden: „Es ist immer eine gute Nachricht für uns, wenn sich Studenten für unsere Stadt und unser Land interessieren, um ihr Studium oder ihre Weiterbildung bei uns zu absolvieren“, so Colette Mart. Weiter ging es für die Studenten mit einem Besuch des

Europäischen Gerichtshofs und einem Welcome Drink bei BGL BNP Paribas, bei dem die Studenten näher über den Finanzplatz Luxemburg informiert wurden. Abgerundet wurden die zwei Wochen in Luxemburg durch ein Lehrprogramm, welches sowohl auf die politische als auch auf die wirtschaftliche Integration Europas ausgerichtet war.

Das Resümee der Studenten nach dem zweiwöchigen Aufenthalt war überaus positiv: „Die Exkursion nach Luxemburg ist wahnsinnig interessant. Die Mischung aus Vorlesungen, verbunden mit Gruppenarbeiten und Präsentationen auf der einen Seite und Besichtigungen bzw. Empfängen auf der anderen Seite ist perfekt. Es war spannend, die Bereiche Ökonomie, Kultur und Recht aus dem europäischen Blickwinkel zu betrachten und interessante Gesprächspartner aus Politik, Justiz und Wirtschaft kennenzulernen“, sagte Torben Ludwig, Student aus Hamburg. Dem kann der Rektor der eufom University, Prof. Dr. André Reuter, nur zustimmen: „Als luxem-



Die Handelskammer hat 100 Studenten der eufom European University ein Programm zur Ökonomie der Großregion angeboten

burgische Universität ist es uns wichtig, dass auch die Studenten, die wir in Deutschland ausbilden, einen Teil ihrer Vorlesungen hier in Luxemburg besuchen. (...). Es sind durchweg junge Menschen, die die Bedeutung des europäischen Großraums und die damit ver-

bundenen volkswirtschaftlichen und rechtlichen Folgen gerade erst kennenlernen. Da ist es doch fantastisch, wenn sie sich frühzeitig ein eigenes Bild davon machen können, worüber im Hörsaal gesprochen wird“.

RETHINK YOUR PROFESSIONAL SKILLS THINK TUDOR

Acteur de référence de la recherche appliquée au Luxembourg, le CRP Henri Tudor organise également de nombreuses formations et conférences. Il contribue ainsi au transfert des connaissances et des compétences du monde de la recherche vers les entreprises et les organisations publiques dans les domaines suivants : capital humain, « sciences services & innovation », gestion de l'information, transport & logistique, construction.

INSCRIVEZ-VOUS À NOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS !

	CODE*
22/05 Protection des données personnelles, sécurité et responsabilité	IT2014
27/05 Sélectionnez votre logiciel: une méthode outillée de gestion des appels d'offres	IT2014
05/06 Introduction aux référentiels : PMBok, Prince2, HERMES, SCRUM, ISO21500 et IPMA	ORGA2014
17/06 La gestion de projet par la Théorie des Contraintes (TOC)	ORGA2014
19/06 Approches juridiques des contrats logiciels, du développement au SLA	IT2014

*Tapez ce code dans le champ "Recherche" du site www.tudor.lu/knowledgetransfer

Descriptif complet sur www.tudor.lu/knowledgetransfer



tudor
PUBLIC RESEARCH CENTRE HENRI TUDOR

Innovating together

Grundausbildung Mediation / Formation de base en médiation



Centre de Médiation
Civile et Commerciale

Mediation ist nicht nur eine nunmehr gesetzlich fixierte Form der Konfliktlösung, die von ausgebildeten Mediatoren übernommen wird, sondern kann allgemein im beruflichen Kontext behilflich sein, professioneller und effizienter zu kommunizieren.

Das Seminar bildet eine der wesentlichen Grundlagen für eine mögliche Anerkennung als Mediator durch den CMCC und orientiert sich auch an den inhaltlichen Kriterien zur Erlangung der Anerkennung als Mediator durch den Justizminister*, richtet sich aber auch an diejenigen Berufsgruppen, die alltäglich mit Vorträgen, Plädoyers, Verhandlungen, Präsentation und Kommunikation zu tun haben.

La médiation n'est pas qu'une méthode de résolution des conflits dorénavant prévue dans la loi et mise en œuvre par des médiateurs formés, mais s'applique également dans le contexte

professionnel, afin de communiquer de façon plus efficace.

Le séminaire constitue une des bases essentielles pour une candidature à l'agrément en tant que médiateur par le CMCC et se modèle sur les critères matériels pour l'agrément comme médiateur par le ministre de la Justice, mais s'adresse de même aux professionnels qui, dans la vie de tous les jours, sont amenés à faire des présentations, des plaidoiries, à négocier ou à communiquer.*

■ Grundlagen für die Tätigkeit als Mediator / Kommunikative Fähigkeiten professionalisieren Compétences de base pour devenir Médiateur / Professionnaliser ses compétences communicatives

Thema / Thème	Dauer / Durée	Coach / Coach
Freitag / Vendredi, 09.05.2014		
<ul style="list-style-type: none"> • Einleitung • Programmausblick • Vorstellungsrunde • Gruppendynamische Übungen 	2	Dr. Jan Kayser
<ul style="list-style-type: none"> • <i>La technique de la médiation</i> • <i>Les différentes étapes de la médiation</i> • <i>Etapes de la médiation</i> • <i>Principes de la médiation</i> • <i>Les trois éléments de la paraphrase</i> • <i>Vocabulaire</i> • <i>«Empathie, acceptation et pertinence»</i> • <i>Cas pratique</i> 	6	Dr. Jan Kayser
Samstag / Samedi, 10.05.2014		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Appliquer les techniques de questionnement, d'écoute, de reformulation, de recadrage et reconnaissance réciproque en médiation</i> 	8	Laure Veirier
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le droit de la médiation civile et commerciale</i> • <i>La loi sur la médiation civile et commerciale</i> • <i>Le rôle de l'avocat</i> • <i>Le rôle du juge</i> 	4	Dr. Jan Kayser
<ul style="list-style-type: none"> • Anwendung von Mediationstechniken in der Berufspraxis • Übungen: Präsentieren, Verhandeln, Auswertung 	4	Dr. Jan Kayser
Samstag / Samedi, 17.05.2014		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Construire sa personnalité de médiateur</i> • <i>Illustration par des cas pratiques</i> • <i>Mise en scène théâtrale</i> 	8	Gilbert Graf et Caroline Stratigakis

Donnerstag / Jeudi, 22.05.2014		
<ul style="list-style-type: none"> • Kommunikation und Verhandeln in der Mediation • Kommunikationsprozess und Kommunikationsmuster • Verhandlungsstile und Verhandlungstaktiken • Vertiefung der Mediationstechniken • Kreativitätstechniken 	8	Beate Voskamp
Freitag / Vendredi, 23.05.2014		
<ul style="list-style-type: none"> • Kommunikation und Verhandeln in der Mediation • Kommunikationsprozess und Kommunikationsmuster • Verhandlungsstile und Verhandlungstaktiken • Vertiefung der Mediationstechniken • Kreativitätstechniken 	8	Beate Voskamp
Samstag / Samedi, 24.05.2014		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le paysage de médiation au Luxembourg</i> • <i>L'ALMA et les services de médiation au Luxembourg (Alice Risch)</i> • <i>L'Ombudsman (Lydie Err)</i> • <i>La médiation et l'économie - le point de vue d'un corps de métier: la Chambre des Métiers (Tom Wirion)</i> • <i>La promotion de la médiation</i> • <i>Les différences par rapport à la procédure judiciaire et l'arbitrage</i> 	3,5	Lydie Err Alice Risch Tom Wirion Dr. Jan Kayser
<ul style="list-style-type: none"> • Ethik des Mediators 	2	Alice Risch
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le CMCC</i> • <i>L'histoire du CMCC</i> • <i>Le fonctionnement du CMCC</i> • <i>Adopter le règlement du CMCC</i> • <i>Devenir médiateur agréé par le CMCC/ par le ministre de la Justice</i> 	1,5	Dr. Jan Kayser
<ul style="list-style-type: none"> • Abschluss und Ausblick • <i>Conclusions</i> 	1	Dr. Jan Kayser

*Allerdings möchten wir hervorheben, dass die Teilnahme an dieser Weiterbildung das CMCC nicht dazu verpflichtet, eine Genehmigung zur Funktion des Mediators unter der Schirmherrschaft des CMCC auszustellen. Die Fähigkeit Mediator zu werden beruht ausschließlich auf der persönlichen Kompetenz, sein privates und professionelles Umfeld dazu zu motivieren, auf die Mediation zurück zu greifen.

Um eine Bewilligung des Justizministeriums zu erhalten, muss man an einer spezifischen Weiterbildung über 150 Stunden teilnehmen, die durch die Teilnahme an diesem Seminar nicht erreicht werden.

**Toutefois, cette formation ne constitue pas un engagement du CMCC à obtenir l'agrément à la fonction de médiateur sous l'égide du CMCC. Devenir médiateur repose essentiellement sur l'aptitude de chacun à susciter et à encourager le recours à la médiation dans son entourage personnel et/ou professionnel.*

Un agrément par le ministre de la justice nécessite une formation spécifique de 150 heures qui ne seront atteintes par la seule participation à ce séminaire.



■ S'informer sur les aides à la formation pour particuliers

L'INFPC organise, en collaboration avec la Chambre des salariés, des séances d'information dédiées aux aides à la formation pour particuliers.

Pour réaliser leurs projets de formation, les particuliers peuvent bénéficier d'un large éventail d'aides et de facilités. Il s'agit de congés spéciaux (congé individuel, congé linguistique, congé jeunesse), de mesures concernant le temps de travail (aménagement personnel du temps de travail dans le cadre de l'horaire mobile, congé sans solde pour formation) et d'autres dispositifs.

La prochaine séance d'information se déroulera mardi 27 mai 2014 de 18h00 à 19h30 à la Chambre des salariés, 13 rue de Bragance à Luxembourg.

Participation gratuite. Inscription sur www.infpc.lu/inscription



PROGRAMME DE FORMATION

2014

DOMAINE	SOUS-DOMAINE	TITRE DE LA FORMATION	LANGUE	DATE DE DÉBUT	TYPE	
Création et gestion d'entreprise	Création d'entreprise	Einführung in die Betriebsführung	DE	10/05/2014	soir	
		Prévention des faillites	FR	22/05/2014	jour	
		Conception et rédaction d'un plan d'affaires	FR	01/07/2014	soir	
Comptabilité et finance	Comptabilité	Accounting system and software – Introduction to SAGE BOB 50	EN	26/05/2014	soir	
		E-administration et les liaisons existantes dans SAGE BOB 50	FR	05/06/2014	soir	
		TC4 La procédure bilantaire	FR	16/06/2014	soir	
Développement d'entreprise à l'international	Techniques du commerce international	Marketing international	FR	22/05/2014	jour	
Economie	Economie	Economie pour non-économistes	FR	04/06/2014	soir	
Marketing et communication	Marketing stratégique et opérationnel	Séance d'information «Stratégie Marketing: Construire une politique commerciale gagnante»	FR	20/06/2014	soir et we	
Responsabilité sociale de l'entreprise	Responsabilité sociale de l'entreprise	RSE et Social – Agir sur le capital humain de l'entreprise	EN	07/05/2014	jour	
		RSE et Environnement – Développer une politique environnementale efficace	FR	21/05/2014	jour	
Ressources humaines et formation	Gestion et développement des ressources humaines	Gestion et calcul des rémunérations – Perfectionnement	FR	17/06/2014	jour	
		Train the Trainers – Fondamentaux	FR	04/09/2014	jour	
		Perfectionnement en gestion des ressources humaines	FR	19/09/2014	jour	
		Initiation à la gestion des ressources humaines	FR	20/09/2014	soir et we	
		Gestion et calcul des rémunérations – Initiation	FR	23/09/2014	soir	
		Payroll essentials	EN	03/10/2014	jour	
		Train the Trainers – Perfectionnement	FR	07/11/2014	jour	
		Coaching et mentoring	Séance d'information «Formation certifiante en coaching»	FR	15/05/2014	jour
		Séance d'information «Mentorship and Transmission: Comment activer les leviers du mentorat en entreprise?»	FR	22/05/2014	jour	
		Mentorship and Transmission: Comment activer les leviers du mentorat en entreprise?	FR	23/10/2014	jour	
Leadership et management	Leadership et management stratégique	FR	20/11/2014	jour		

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à: LSC

Siège: 7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg
T: (+352) 42 39 39-220

W: info@lsc.lu – www.lsc.lu
F: (+352) 42 39 39-820



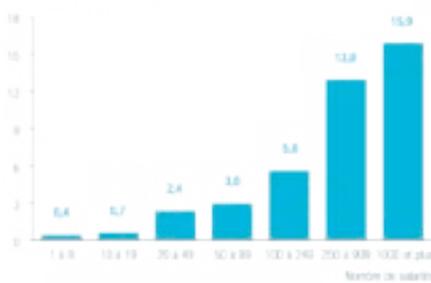
L'aide financière de l'Etat s'élève à 41 millions d'EUR pour 2011



Graphique 1

Répartition du cofinancement selon la taille des entreprises - 2011

Cofinancement million d'euros



Source: Observatoire de la formation

les entreprises de moins de 10 salariés perçoivent 0,4 million d'EUR d'aide, contre 15,9 millions d'EUR pour les entreprises de 1.000 salariés et plus (Graphique 1). Les entreprises de 250 salariés et plus se partagent 70,5 % du montant du cofinancement.

Du point de vue sectoriel, les banques et les assurances perçoivent la plus grande part de l'aide financière de l'État (26,8 %), devant les secteurs «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» (19,8 %) et «Agriculture et industrie¹» (15,0 %).

Pour l'année 2011, la participation financière de l'Etat à la Formation Professionnelle Continue (FPC) atteint 41 millions d'EUR. Elle bénéficie à 1.294 entreprises qui emploient 49,3 % des salariés du secteur privé au Luxembourg.

■ Les grandes entreprises, principales bénéficiaires

La participation de l'État à la FPC augmente avec la taille des entreprises:

■ 6,3 % des entreprises et 49,3 % des salariés du secteur privé

Pour 2011, le nombre de demandes de cofinancement éligibles s'élève à 1.071, provenant au total de 1.294 entreprises, soit 6,3 % des entreprises privées de l'économie luxembourgeoise (Graphique 2). Ce taux grimpe à 23,2 % parmi les entreprises de plus de 10 salariés, et à 76 % parmi les entreprises de plus de 250 sala-

riés. Autrement dit, trois entreprises sur quatre perçoivent l'aide financière de l'Etat parmi les entreprises de plus de 250 salariés. Les entreprises de moyenne et de grande taille possèdent généralement les structures d'organisation et de mise en œuvre des formations que n'ont pas les petites entreprises, et qui leur permettent de s'adapter plus facilement aux exigences légales.

En outre, les entreprises bénéficiaires emploient 151.000 personnes: l'aide de l'État profite ainsi, potentiellement, à 49,3 % de l'ensemble des salariés du secteur privé. Ce pourcentage est en augmentation de 2,3 points par rapport à 2010 et ne cesse de progresser chaque année.

■ Cofinancement de la formation en entreprise

L'État accompagne l'effort de formation des entreprises à hauteur de 20 % imposables du montant investi. L'accès à l'aide financière se fait par le biais d'une demande de cofinancement.

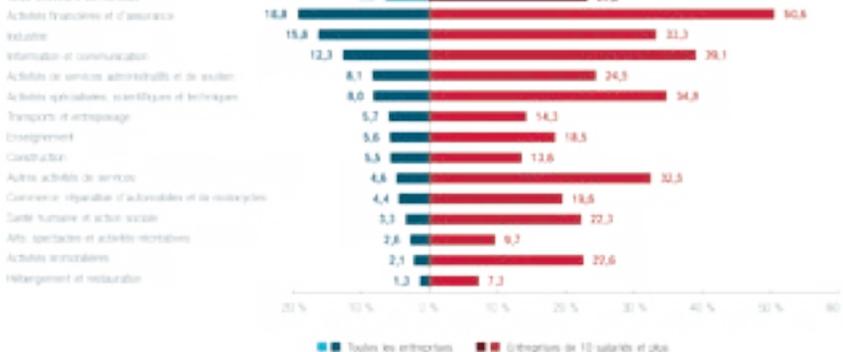
Les Fonds sociaux européens investissent dans votre avenir



Graphique 2

Taux de participation des entreprises bénéficiant de l'aide à la formation selon le secteur d'activité - 2011.

Tous secteurs confondus



Notes: Le taux de participation désigne le nombre d'entreprises bénéficiant de l'aide à la formation rapporté au nombre d'entreprises établies au Luxembourg en %.

Le chiffre 15,0 % des entreprises du secteur «Industrie», établies au Luxembourg, bénéficiant de l'aide étatique.

Source: Observatoire de la formation, Statex

Pour toute information, contacter Monsieur Claude Betzen à l'INFPC, par téléphone au 46 96 12 214 ou par email à claudе.betzen@infpc.lu. Pour de plus amples informations sur ces données, vous pouvez consulter Formabref «Analyse de la contribution de l'Etat à la formation continue en entreprise pour 2011» sur le site www.infpc.lu ou commander gratuitement un exemplaire à info@infpc.lu.

¹ 99 % des entreprises de ce secteur d'activité sont issues de l'industrie

1,2,3 Go Social

Une journée dédiée à la création d'emploi dans l'économie sociale et solidaire



C'est en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Nicolas Schmit, qu'a eu lieu mardi 25 mars la conférence «L'économie sociale et solidaire: vers de nouvelles pratiques de création d'emplois?». L'objectif de cette journée, qui a été co-organisée par 1,2,3 Go Social (Business Initiative A.s.b.l.), le CRP Henri Tudor, Impactory et l'institut IRISS de l'Université du Luxembourg consistait, d'un côté, à réfléchir ensemble avec les acteurs de terrain sur les rapports entre travail et économie sociale et solidaire et, de l'autre côté, de faire émerger de nouvelles idées de projets socialement innovants en initiant un processus de réflexion et d'apprentissage entrepreneurial collectif. Ainsi, quelque 75 participants issus de milieux professionnels très divers – du secteur social à celui de la finance – ont eu l'occasion de participer à un programme varié composé de conférences, d'une table ronde et de réunions expresses (speed meetings) avec des initiateurs de projets innovateurs.



L'événement s'inscrivait dans le cadre des récents développements en matière d'économie sociale et solidaire au Luxembourg: la définition du plan d'action pour le développement de l'Économie solidaire au Luxembourg en novembre 2011, l'élargissement du parcours «1,2,3 Go» au secteur de l'économie sociale et solidaire qui a donné lieu en 2012 au concours «1,2,3 Go Social» et puis, plus récemment, en juillet 2013, la constitution de l'Union luxembourgeoise d'Économie sociale et solidaire (ULESS) qui a soutenu l'événement.

Dans son allocution de bienvenue à la journée, Marc Lemmer, directeur général du CRP Henri Tudor a relevé l'excellent terrain d'expérimentation que constitue le Luxembourg pour l'innovation sociale et a mis en exergue l'apport des technologies dans les projets sociaux à travers deux expérimentations en cours – les projets MEDiate et STIMULATE – visant à fournir une aide et un support socio-technologique aux seniors pour favoriser pour le premier l'aide à domicile des personnes âgées et pour le second accroître leur confiance et autonomie dans leurs déplacements et voyages, en tenant compte de leurs besoins et contraintes personnels. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Nicolas Schmit a par la suite d'abord souligné le lien qui vient d'être fait avec le nouveau Gouvernement et la recomposition de son ministère entre le monde du travail et

de l'emploi et celui de l'économie sociale et solidaire. Ce lien se justifierait dans la mesure où les défis à relever en matière de travail et d'emploi sont de taille. Cependant, les opportunités à saisir en matière d'innovation sociale seraient également énormes. Le ministre a également relevé les ponts qui devraient, selon lui, être construits entre l'économie marchande et l'économie sociale et solidaire. Le ministre a souligné qu'il est important de travailler maintenant tous ensemble afin de donner un cadre juridique à l'économie sociale et solidaire.

De son côté, Ute Karl, professeure et directrice de l'Institut for Research & Innovation in Social Work, Social Pedagogy, Social Welfare (IRISS) à l'Université du Luxembourg a insisté dans son allocution sur la notion de «travail digne» qui doit être une préoccupation constante de l'économie sociale et solidaire. Elle a également annoncé le lancement prochain au sein de son institut d'un projet de recherche dédié aux dynamiques dans l'économie sociale et solidaire.

Enfin, Frédérique Gueth de Business Initiative asbl, initiatrice de la journée, a saisi l'occasion pour présenter le parcours «1,2,3 Go Social» dont l'objectif est d'accompagner les porteurs de projets sociaux et solidaires dans l'élaboration de leur plan d'affaires. Elle a dressé le constat que le tiers des projets qu'ils accompagnent sont destinés à intégrer les personnes vulnérables dans le monde du travail comme les seniors, les jeunes sans qualification, les femmes rentrantes et les personnes handicapées dans le monde du travail. Elle a ensuite expliqué que l'important dans chaque projet est d'avoir bien défini le besoin social auquel il s'adresse et de bien connaître l'environnement politique, économique, social, dans lequel il est réalisé.

Après la partie officielle, le cœur de la matinée était constitué par trois conférences plénières interrogeant les opportunités, les limites et les paradoxes de la création d'emploi par l'économie sociale et solidaire. En partant du constat que celle-ci entretient des liens étroits avec l'insertion professionnelle

au Luxembourg, Claude Haas et Thomas Marthaler, senior lecturer à l'Université du Luxembourg (IRISS), ont tenté de caractériser les deux champs organisationnels en question du point de vue de l'infrastructure réglementaire, de la configuration des acteurs et des logiques d'action dominantes. En concluant à un lien de dépendance de l'économie sociale et solidaire à l'insertion professionnelle en termes de gouvernance, les deux conférenciers ont terminé leur intervention en posant la question du potentiel innovateur propre à l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre de l'intervention suivante, Danièle Demoustier, professeure à l'Université de Grenoble, a thématiqué les chances et les limites du cadre institutionnel de l'économie sociale et solidaire en France en termes d'opportunités d'évoluer «autrement». Selon son analyse, le paradigme historique de l'insertion serait actuellement mis en question, avec notamment l'émergence de nouvelles initiatives comme l'entrepreneuriat salarié collectif ou la promotion de nouveaux métiers. La troisième contribution de la part d'Ingo Bode, professeur à l'Université de Kassel a, de son côté, dressé un bilan plutôt pessimiste sur l'évolution récente de l'entreprise sociale/solidaire en Allemagne, en parlant de marginalisation du social par une double logique de service aux entreprises et clients marchands et ainsi qu'à l'administration du travail et aux pouvoirs publics. Il a conclu en invoquant que les entreprises (quasi-)solidaires existeraient bien en Allemagne, mais sans réel projet de société, et en exprimant le souhait que le Luxembourg ne commette pas les mêmes erreurs.

En début d'après-midi, Bertrand Meunier, Senior R&D Engineer du CRP Henri Tudor a permis aux participants de resituer les débats du matin dans la perspective des types d'échanges proposés par la suite. Il leur a ainsi rappelé les enjeux de cette journée de co-création et la nécessité de ne pas rester à l'état des discussions mais de s'inscrire dans un processus d'idéation socialement innovant qui par la création de partenariats peut viser à terme à répondre aux défis sociétaux du Luxembourg.

La table-ronde organisée a regroupé les participants: Danièle Demoustier de l'Université de Grenoble (France), Gilles Rod du CNDS (Luxembourg), Louise

Swistek du Comptoir de l'Innovation (France), Gary Diederich de 4 Motion (Luxembourg), Nathanaël Molle de Singa (France), Sandrine Knaff, co-fondatrice de l'A.s.b.l. Interfaces (Luxembourg). La table-ronde, animée par Claude Haas et Thomas Marthaler a permis d'aborder des questions comme:

- la protection sociale des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire,
- l'argument de la concurrence déloyale souvent utilisé à tort par l'économie marchande,
- la notion de travail dans l'économie solidaire et la nécessité de créer de l'emploi dans des métiers porteurs, où il y a une réelle demande, des métiers valorisant qui vont au-delà du BTP, et des métiers mettant en avant le savoir-faire des personnes,
- la question des salaires souvent plus bas que dans l'économie marchande,
- la nécessité de mieux vendre les services et projets de l'économie sociale et solidaire,
- le décloisonnement indispensable entre économie sociale et solidaire et économie marchande,
- le rôle de l'Etat qui doit poser les cadres pour que ce décloisonnement puisse se faire;

- et enfin, le financement de ces projets et la nécessité de développer des modèles économiquement viables pour l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, la table ronde a bien su relever la question pertinente des logiques conflictuelles entre l'économie marchande et l'économie sociale et solidaire, dont la diversité fut bien représentée par les participants à la table ronde.

Pendant la deuxième partie de l'après-midi, des speed-meetings avec les intervenants de la table-ronde ont été organisés sous la responsabilité de l'équipe de l'Impactory. Il s'agissait de donner l'opportunité aux participants qui étaient déjà bien engagés dans la discussion de la table ronde d'approfondir et développer leurs idées avec les intervenants. Un prochain événement centré sur l'action et la mise en œuvre des idées d'entreprises sociales ayant pu émerger de ces échanges sera organisé avec le soutien de l'Impactory et de tous les partenaires de cette journée. Ces idées d'entreprises sociales pourront par la suite se faire accompagner dans le cadre du parcours 1,2,3 GO Social. L'événement s'est clôturé par un *cocktail-networking* rassemblant participants et intervenants de la journée. ■

Business Initiative A.s.b.l.

Créée en 2000 par la Chambre de Commerce Luxembourg, la Fedil – Business Federation et Luxinnovation, Business Initiative A.s.b.l. a pour mission de diversifier l'économie et de stimuler la création d'entreprises innovantes en Grande Région, ainsi que la création d'entreprises à finalités sociales et solidaires au Grand-Duché de Luxembourg.

1,2,3 GO Social

Le 24 novembre 2011, Business Initiative asbl a lancé 1,2,3 GO Social, un nouveau dispositif d'accompagnement pour les projets d'entreprises à dimension sociale ou solidaire au Grand-Duché de Luxembourg, qui s'intègre dans le plan d'action pour le développement de l'économie solidaire au Luxembourg (PLES-2012), mené par le département de l'économie solidaire du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Concrètement, 1,2,3 GO Social offre un coaching gratuit et personnalisé dans l'élaboration de business plans pour les porteurs de projets à dimension sociale ou solidaire.

1,2,3 GO Social est soutenu par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur Luxembourg et son département de l'économie solidaire, la Chambre de Commerce Luxembourg, la Ville d'Esch-sur-Alzette, la Fondation Tremplin sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, ING, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-duchesse Charlotte, et des partenaires méthodologiques tels que le CRP Tudor, Etika A.s.b.l., Unilu, Impactory, Fondation Grand-Ducale, Meso Impact Finance. ■

BusinessMentoring



PLUS DE 80 ENTREPRENEURS AYANT PARTICIPÉ AU PROGRAMME... POURQUOI PAS VOUS?

“Jeunes” entrepreneurs à la tête d’une entreprise en phase de démarrage, développement ou reprise, apprenez au contact d’un dirigeant expérimenté (mentor) !

Dirigeants d’entreprise expérimentés, venez partager bénévolement votre savoir avec des entrepreneurs de toutes générations et tous secteurs !

PROGRAMME D'ACCÈS GRATUIT ENCADRÉ PAR DES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE CONFIDENTIALITÉ

LES SÉLECTIONS 2014 SONT OUVERTES! DÉPÔT DE DOSSIER JUSQU'AU 15/09/14 SUR:

WWW.BUSINESSMENTORING.LU

CONTACT: RACHEL GAESSLER OU GUYLAINE BOUQUET-HANUS

BUSINESSMENTORING@CC.LU



UN PROGRAMME PILOTÉ PAR LE BUSINESS SUPPORT G.I.E.
CERTIFIÉ ISO 9001

BusinessMentoring

La campagne de sélection 2014 se poursuit

La mission du mentorat d’affaires – tel que développé au Grand-Duché de Luxembourg au travers du programme BusinessMentoring – est de soutenir le bon développement des entreprises récemment créées ou reprises, ou encore en phase de croissance, en facilitant le transfert de compétences de terrain détenues par des entrepreneurs expérimentés vers de «jeunes» entrepreneurs. Au cœur de ce processus, nous retrouvons une figure emblématique: le mentor. Cet entrepreneur accompli n’est ni un coach, ni un consultant. Il agit de manière bénévole et volontaire, via un accompagnement régulier, inscrit dans la durée. Son objectif premier est d’aider le mentoré à prendre du recul, sans jamais imposer ses idées: le «jeune» dirigeant peut ainsi envisager différentes alternatives tout en restant maître de ses propres décisions.

Focus sur le rôle privilégié du mentor

Le mentor agit comme un guide auprès d’entrepreneurs moins expérimentés. Son rôle consiste à proposer à ses «protégés» des pistes de réflexion afin de leur permettre d’identifier par eux-mêmes des solutions à certains problèmes, ou tout simplement de nouvelles perspectives d’évolution, au cours du processus de démarrage, développement ou reprise de leur entreprise.

Il s’agit avant tout de faire progresser les mentorés par la discussion et le partage d’expérience, et non de leur délivrer des solutions toutes prêtes.

Si les bénéficiaires du mentorat pour les entrepreneurs accompagnés semblent évidents (augmenter sa confiance en soi, profiter d’un regard extérieur sur son entreprise...), les mentors eux aussi ressortent enrichis de chaque relation

avec leur mentoré; d’abord parce que leur expérience et leurs compétences sont valorisées, ensuite parce qu’ils découvrent de nouvelles façons de faire ou des secteurs autres que le leur, et enfin parce qu’ils contribuent activement à la réussite de la nouvelle génération d’entrepreneurs. Quant aux mentors retraités, le mentorat leur permet de rester connectés aux réalités du marché.

Pour être efficaces dans leur rôle, les mentors doivent être désireux de transmettre leur savoir de manière bénévole et faire preuve d’une certaine ouverture d’esprit ainsi que d’une capacité d’écoute accrue. Enfin, tout mentor doit avoir accumulé une expérience professionnelle importante à titre d’entrepreneur, de gestionnaire d’entreprise ou de cadre exécutif, son vécu étant indispensable pour comprendre les situations rencontrées par un plus jeune.

Le mentor est donc par essence un entrepreneur engagé, qui fonde son

action sur des valeurs fortes telles que la bienveillance, le partage, la confiden-

tialité, l'absence de conflit d'intérêt et le désintéressement financier. ■

Critères de sélection et inscription en ligne sur www.businessmentoring.lu.

Selon leur profil et leur domaine d'expertise – qu'ils auront décrits au moyen du formulaire d'inscription en ligne – et s'ils sont acceptés au sein du programme, les mentors seront amenés à accompagner un ou plusieurs entrepreneurs sur une période de 12 ou de 18 mois. A noter que le *matching* entre mentor et mentorés se fait selon une procédure spécifique, respectueuse des attentes de chacun et de l'éthique associée au programme. Ils bénéficieront en outre d'un encadrement pour bien aborder leur relation mentorale et seront conviés à des événements variés, au cours desquels ils pourront échanger avec des dirigeants issus de toute génération et tout secteur. ■

Workshop Design Thinking au 1535°C

Combiner les besoins utilisateurs, l'innovation et le marché dans le contexte de la durabilité

Partager la force d'analyse et de conception du Design Thinking lors d'un workshop regroupant une vingtaine de participants inscrits au cycle de cours 'Science and Citizens meet Challenges of Sustainability' de l'Université du Luxembourg, est le pari réussi, le 8 mars dernier, dans le cadre du site innovant 1535° à Differdange (dédié à la créativité artistique, à l'innovation et à l'entreprenariat). Le processus du Design Thinking a été mis en pratique avec le support de 4 coachs pour tenter de trouver des solutions à 4 problématiques: transport des jeunes pour des activités parascolaires, récupération des déchets dans l'espace, réutilisation des chutes de matériaux d'un fabricant de matelas

et création d'un espace vert sur un sol pollué autour du bâtiment du 1535°C. Chaque problématique a été introduite, expliquée et accompagnée par un expert en la matière.

Le Design Thinking: c'est quoi?

Le Design Thinking peut être défini comme la combinaison de la compréhension du contexte global d'un problème, de la créativité dans la production d'idées et de solutions, et de la rationalité dans l'analyse de diverses solutions à ce problème. Le Design Thinking est une approche centrée sur l'utilisateur qui permet l'innovation en intégrant les besoins des utilisateurs, les possibilités offertes par la technologie et les exigences du marché. C'est un

processus de pensée et de conception qui débouche sur des solutions techniquement faisables et viables pour une stratégie d'entreprise ou de toute autre organisation.

Démarche collaborative et conception de prototypes

C'est cette démarche que les 24 participants au workshop ont pu découvrir et réaliser. Les designers/experts ont montré comment ils utilisent la créativité pour générer de nouvelles idées et développer des solutions innovantes. La démarche est collaborative, la recherche d'une solution à plusieurs permet de multiplier les points de vue. Le Design Thinking suggère que de meilleures réponses à un problème





sont identifiées lorsque plusieurs personnes travaillent ensemble pendant un jour, plutôt que lorsqu'une seule personne travaille plusieurs jours. Le Design Thinking se concentre d'abord sur les besoins réels des utilisateurs, comme l'a fait Steve Jobs avec l'iPhone, et ensuite sur la conception rapide de prototypes par une équipe. Le processus collaboratif de construction de prototypes et de maquettes et ses nombreuses itérations est central,

car il permet de générer et de challenger de nouvelles idées et d'améliorer les résultats.

Fortes de cette expérience positive, Luxinnovation, l'Agence nationale de promotion de l'innovation et de la recherche et l'Université du Luxembourg proposeront prochainement un nouveau workshop en amont du cycle de cours «Social Innovation and Social Enterprise».

Informations et contacts:

Luxinnovation – Innovation Management & Design

Jan Glas – Tél.: (+352) 43 62 63-847 – E-mail: jan.glas@luxinnovation.lu

Université du Luxembourg –

Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication

Kilian Gericke – Tél.: (+352) 46 66 44-5791 – E-mail: kilian.gericke@uni.lu

Pour en savoir plus: www.luxinnovation.lu;

www.uni.lu/cell_for_sustainable_development; www.uni.lu/recherche/fstc/research_unit_in_engineering_science_rues; www.1535.lu

Luxinnovation

Garbage In, Energy Out: Soil-Concept leads in innovative waste processing and energy production

Turning the IT adage “Garbage in, garbage out,” on its head, Soil-Concept has developed a range of innovative ways to deal with the problem of sewage sludge. From pioneering a new, improved process to produce compost out of sludge and green waste, the Diekirch-based company has recently progressed to taking the same base materials and using them to generate heat, electricity and biomass fuel pellets, in addition to compost.

“Black gold” is what gardeners call compost, a stable and sanitised product made from waste materials that has the virtues of containing a high percentage of humus, not smelling unpleasantly and being easy to store. It is also prized because it enhances the content of micro-organisms and decreases erosion through its ability to retain water. Not only home gardeners use compost. It is also valued

by farmers, wine producers, nurserymen, landscapers and road builders.

Since 1996, Diekirch-based Soil-Concept has produced compost using sewage sludge and green waste. Working with SIDEN – Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduelles du Nord – the company has developed an innovative method of making compost which eliminates unsustainable methods of dealing with sludge, such as putting it in landfills or incinerating it.

Innovative waste treatment

The process developed by Soil-Concept in 1998 was funded by an EU project grant and uses a technique called “controlled aerobic composting.” Sewage sludge and shredded yard waste are mixed and put in a 25-metre long silo that has been specially designed for this purpose. The

mix is then subject to forced aeration during three weeks while being turned over on average twice per week. The process of aerobic fermentation is monitored by a computer that measures temperature and oxygen in order to regulate the air supply. The mix is then sieved and laid out in a long row on the ground called a “windrow”. After a maturation phase of two to three months, the compost is finally delivered to end users.

Soil-Concept's process has been so successful that the compost centre can treat up to 10,000 tonnes of sewerage sludge and 6,000 tonnes of green waste such as grass cuttings and bush and tree prunings in order to produce 9,000 tonnes of compost. The produced compost is AS-Humus (RAL-GZ 258) certified by the Bundesgütegemeinschaft Kompost in Germany

Taking it one step further

In continuing to seek innovative solutions to the problem of waste recycling, Soil-Concept participated in a second EU project from 2008 through 2011 together with partners from Germany, Austria, Lithuania and Belgium.

Named ENERCOM, the purpose of the €5.2 million project with funding from the Seventh Framework Programme for Research and Technological Development (FP7) was to develop a process in which multiple energy products would be created from sewage sludge and green waste. Known as polygeneration, the process would result in the production of useful energy (electricity and heat) and final energy (solid fuels in the form of biomass pellets) as well as fertiliser in the form of compost.

The end result was to be a new, safe, environmentally friendly and cost-effective way use of sewage sludge while maximising energy output and reducing greenhouse gases. In comparison to the ways of treating sewage sludge commonly used, the new process achieves a very high level of overall energy efficiency by using low temperature, environmental heat and heat from the composting process to dry the sludge instead of high temperature heat from a combustion process.

Producing renewable energy

The new gasification process thermo-chemically converts organic materials into a synthetic gas called syngas. Syngas is itself considered as a type of renewable energy. It is a fuel rich in hydrogen and carbon monoxide and can be used to generate electricity and heat through cogeneration.

ENERCOM has produced a number of real benefits. Soil-Concept is able to process larger amounts of sludge and to make storable fuel pellets as well as lesser amounts of compost but of a higher quality because of the addition of minerals and nutrients from ash. Heat from the process can be used on site for drying as well as for providing heat to

a future neighboring industrial park. Finally, electricity can be produced and injected in the grid.

An important output of ENERCOM was the creation by three of its partners – BISANZ Anlagenbau GmbH, LEE S.A.R.L. and Soil-Concept S.A – of a spin-off, Synerco. Synerco offers comprehensive project services in power plants using fuels that include biomass, refuse-derived fuel (RDF), coal and sewage sludge. There are approximately 3,000 compost plants in the EU. By adopting the ENERCOM model, these compost plants could generate a total 56 TWh of electricity, heat and fuel.

A greener future

Most recently, Soil-Concept, with partners LEE Sàrl, ENERGOLUX S.A., GRADEL Sàrl and the University of Luxembourg, received a grant from Luxembourg's Ministry of the Economy and Foreign Trade for the Valortech project, which aims to fine tune the processes developed in ENERCOM. A further aim of the Valortech

project is to recover phosphor out of the process ashes that result from the gasification process.

“The issue of energy is at the centre of many of the challenges of sustainable development. Valortech will focus on polygeneration – the simultaneous production of different types of energy – through new processes created in Luxembourg”, Mr Klaes explains.

Since 2012, Soil-Concept is involved as partner in the FP7-funded Fuel From Waste (FFW) project, whose objective is to produce diesel from synthetic gas using the waste products of the olive industry as raw material. Soil Concept acts as demonstration partner for the industrial application of the “Fischer Tropsch” process and prototype to be developed within the project.

By Susan Alexander, on behalf of Luxinnovation, the National Agency for Innovation and Research ■



More informations:

www.soil-concept.lu – www.synerco.lu – www.valortech.lu – www.fuelfromwaste.eu

SuperDrecksKëscht

Le programme de formation continue s'étoffe



Se former, c'est améliorer ses connaissances. Le savoir et les compétences permettent aux salariés de trouver plus facilement un emploi sur le marché du travail et accroissent la confiance en soi. Les employeurs qui recrutent un personnel formé et veillent à ce que leurs collaborateurs participent régulièrement à des formations continues contribuent à améliorer la qualité du travail effectué.

La SuperDrecksKëscht élargit régulièrement la gamme de formations initiales et continues qu'elle propose. En général, les formations sont proposées en allemand et en français.

Parmi les thématiques traitées actuellement, se trouvent entre autres le nettoyage écologique, la chimie dans le quotidien, la manipulation sûre de produits dangereux, la prévention des déchets au Luxembourg.

Nettoyage écologique – EcoCleaner

Nettoyer en harmonie avec l'environnement et la sécurité – le personnel de nettoyage n'a pas toujours conscience du fait que le nettoyage qu'il réalise peut exercer une grande influence sur l'environnement, et notamment les cours d'eau, ainsi que sur la santé humaine.

Des modules de formation continue sur ces différents sujets ont été mis au point dans le cadre du projet Leonardo da Vinci subventionné par la Commission européenne «EcoCleaner». La formation continue s'adresse au personnel de nettoyage et aux multiplicateurs (par exemple aux personnes responsables de l'organisation du nettoyage dans les entreprises). Elle est proposée sous forme de 3 blocs thématiques. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à certains blocs ou à la formation dans son ensemble. La première partie porte sur le profil professionnel, la gestion des déchets et la sécurité du travail. La deuxième partie s'intéresse à la toxicité émanant des produits de nettoyage pour l'homme et le milieu, au marquage des produits chimiques et aux techniques de nettoyage. La dernière partie enfin traite en particulier du nettoyage des sols avec ou sans machines. Dans tous les blocs, il est accordé sciemment une grande importance aux exercices pratiques et à l'échange d'expériences. ■

Plus d'informations sur les dates des formations continues à l'InfoCentre de la SuperDrecksKëscht sur le site www.sdk.lu – Tél.: (+352) 488 216-1 – E-mail: training@sdk.lu



Eurostat: coûts de la main-d'œuvre dans l'UE28

Une progression importante des coûts salariaux au Luxembourg

En 2013, les coûts horaires de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie (hors agriculture et administration publique) ont été estimés en moyenne à 23,7 EUR dans l'UE28 et à 28,4 EUR dans la zone euro (ZE17). Toutefois, ces moyennes masquent des écarts importants entre les Etats membres de l'UE, les coûts horaires de la main-d'œuvre les plus faibles ayant été enregistrés en Bulgarie (3,7 EUR), en Roumanie (4,6 EUR), en Lituanie (6,2 EUR) ainsi qu'en Lettonie (6,3 EUR), et les plus élevés en Suède (40,1 EUR), au Danemark (38,4 EUR), en Belgique (38 EUR), au Luxembourg (35,7 EUR) et en France (34,3 EUR).

Dans l'économie marchande, les coûts horaires de la main-d'œuvre les plus élevés ont été observés dans l'industrie (24,6 EUR dans l'UE28 et 31 EUR dans la zone euro), suivie des services (respectivement 23,9 EUR et 28 EUR) et du secteur de la construction (21 EUR et 24,5 EUR). Dans l'économie principalement non-marchande (hors administration publique), les coûts horaires de la main-d'œuvre se sont établis à

23,2 EUR dans l'UE28 et à 27,7 EUR dans la zone euro.

Les coûts de la main-d'œuvre comprennent les salaires et traitements auxquels s'ajoutent les coûts non-salariaux tels que les cotisations sociales à la charge des employeurs. La part des coûts non-salariaux dans l'ensemble de l'économie a atteint 23,7 % dans l'UE28 et 25,9 % dans la zone euro, variant de 8,0 % à Malte à 33,3 % en Suède.

Croissance des coûts de la main-d'œuvre

Entre 2008 et 2013, les coûts horaires de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, exprimés en euros courants, ont augmenté de 10,2 % dans l'UE28 et de 10,4 % dans la zone euro. Au sein de la zone euro, les hausses les plus marquées ont été enregistrées en Autriche (+18,9 %), en Slovaquie (+17,0 %) ainsi qu'en Finlande (+15,9 %). Des baisses ont été obser-

vées en Grèce (-18,6 %) et au Portugal (-5,1 %).

S'agissant des Etats membres situés en dehors de la zone euro, les augmentations les plus substantielles, entre 2008 et 2013 des coûts horaires de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, exprimées en monnaie nationale, ont été observées en Bulgarie (+44,1 %) et en Roumanie (+32,8 %), et les plus faibles en Croatie (+0,7 %), en Lituanie (+5,0 %), au Royaume-Uni (+6,3 %) et en Lettonie (+6,9 %). Lorsque l'on compare ces estimations dans le temps, il convient de noter que les données des

Etats membres n'appartenant pas à la zone euro sont influencées, lorsqu'elles sont exprimées en euros, par les variations des taux de change.

Progression soutenue des coûts salariaux au Luxembourg

Les coûts salariaux au Luxembourg marquent eux aussi une progression soutenue, avec une augmentation de 15,4 % entre 2008 et 2013, bien au-dessus de la moyenne de l'UE28 qui enregistre une hausse de 10,2 %. Sur cette période, la France voit ses coûts salariaux augmenter de 9,9 %, l'Allemagne de 12,2 %,

et la Belgique enregistre une hausse de 15,4 %, identique à celle du Luxembourg. La tendance se confirme en 2013 avec une hausse des coûts horaires de 2,7 % dans l'économie marchande au quatrième trimestre par rapport à la même période en 2012. Cette progression est particulièrement corrélée au déclenchement de l'indexation des salaires à l'inflation à l'automne 2013, le secteur des services étant le plus impacté, marquant une hausse de l'ordre de 3 %.

Source : Eurostat

Ernst & Young: EY Global tax policy outlook 2014

Une série de changements en matière fiscale

Selon les dernières données officielles publiées par l'OCDE, les recettes fiscales mondiales ont poursuivi leur hausse au cours des dernières années. Cette tendance se confirme-t-elle pour 2014? Le rapport *Outlook for global tax policy in 2014*, publié le mois dernier par le cabinet d'audit Ernst & Young, fournit des informations recueillies auprès de 61 pays, ainsi qu'une revue des tendances en matière de réglementation et de propositions fiscales prévues pour l'année 2014.

Qu'il s'agisse de l'imposition des revenus des sociétés, des particuliers ou des impôts indirects, cette étude met en évidence une tendance générale à moins de modifications apportées par les gouvernements aux taux d'imposition en 2014, en comparaison avec 2012 et 2013. Par exemple, dans le domaine de l'imposition des revenus des sociétés, seuls 10 des 61 pays sondés ont (à la date de publication de cette étude) annoncé une réduction du taux d'imposition des revenus des sociétés (IRS) pour 2014 et beaucoup semblent tendre vers un taux avoisinant les 20 % à l'avenir. Trois pays seulement (la France, l'Inde et Israël) ont annoncé une hausse du taux maximal d'IRS.

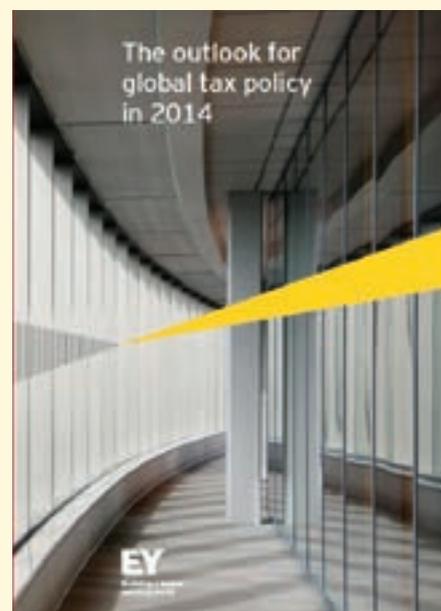
16 des 61 pays interrogés tablent toutefois pour l'année à venir sur une hausse de la charge fiscale en matière

d'IRS, ce qui indique que les recettes fiscales plus élevées résulteront de changements apportés à la base d'imposition plutôt qu'au taux d'IRS. Les modifications (et propositions de modifications) législatives annoncées pour 2014 semblent corroborer cette tendance.

Par rapport aux années antérieures, le nombre et le rythme des changements destinés à élargir l'assiette d'imposition sont en augmentation.

Dans un contexte influencé par l'initiative de l'OCDE, concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), les ajustements de la base d'imposition les plus répandus dans les nouvelles réglementations 2014 publiées jusqu'à la date de cette publication, portent notamment sur les sujets suivants: le renforcement du recouvrement de l'impôt (dans 24 pays), incluant des demandes supplémentaires en matière de publication et de transparence, les contrôles fiscaux et les nouvelles règles générales anti-évasion générales (RGAE), ou des modifications de celles existantes. En outre, les ajustements concernent les changements apportés aux incitants fiscaux en matière de recherche et développement et le plafonnement de la déductibilité des intérêts et des charges d'exploitation, y inclus une attention accrue portée aux juridictions «à faible taux d'imposition».

Les entreprises vont devoir relever le défi du suivi de la législation fiscale induite par ce grand nombre de changements attendus en 2014. Davantage de pays s'efforcent d'élargir et de protéger leur assiette fiscale, et bon nombre d'entre eux sont en cours d'élaboration ou de planification d'importantes réformes fiscales. Au niveau supranational, si le projet BEPS de l'OCDE va incontestablement susciter des changements, des initiatives similaires de la Commission européenne vont également nécessiter une attention toute particulière.



Et le Luxembourg?

Bien que peu de détails soient connus à l'heure actuelle, la politique fiscale envisagée par le Gouvernement prévoit une hausse des recettes fiscales, tout en évitant, dans la mesure du pos-

sible, une hausse des impôts. Hormis la TVA qui va augmenter de 15 % à 17 % au 1^{er} janvier 2015, aucune hausse du taux d'imposition des revenus des sociétés ou des particuliers n'est actuellement annoncée.

Toutefois, une grande réforme fiscale qui devrait entrer en vigueur en date du 1^{er} janvier 2017 sera vraisemblablement susceptible d'influencer la pression fiscale des contribuables luxembourgeois. ■

Les lecteurs intéressés peuvent se procurer la publication du *EY Global Tax Policy Outlook 2014* à l'adresse Internet suivante: www.ey.com/2014taxpolicyoutlook

World Economic Forum: Global Enabling Trade Report 2014

Satisfying results for Luxembourg, despite the loss of one position



■ The Enabling Trade Index 2014 rankings

	Rank / 138	Score / 7
Singapore	1	5.9
Hong Kong SAR	2	5.5
Netherlands	3	5.3
New Zealand	4	5.2
Finland	5	5.2
United Kingdom	6	5.2
Switzerland	7	5.2
Chile	8	5.1
Sweden	9	5.1
Germany	10	5.1
Luxembourg	11	5.1
Norway	12	5.1
Japan	13	5.1
Canada	14	5.0
United States	15	5.0
United Arab Emirates	16	5.0
Denmark	17	5.0
Austria	18	5.0
Qatar	19	4.9
Belgium	20	4.9
France	21	4.9

Published every two years by the World Economic Forum (WEF), the annual Global Enabling Trade Report provides a comprehensive country-by-country analysis that is based on a benchmark assessment of the ease of trading goods and services beyond borders in 138 countries worldwide. It is based on the Enabling Trade Index (ETI), which is composed by 4 equally weighted subindexes: Market access, Border administration, Infrastructure and Operating environment.

The 2014 report is topped by Singapore, followed by Hong-Kong, ranking

second and the Netherlands, earning the third place. This year, Luxembourg takes the 11th position, right behind Germany (10th) and just ahead of Norway (12th), Belgium is occupying the 20th position, followed by France which

ranks 21st. Luxembourg has thus fallen back one position from 2012.

This loss is mainly due to a decrease in the Market access sub-index (3.4 out of 7 and 75th position worldwide in 2014, against 3,9 and the 67th position

Overview of Luxembourg's rankings	Rank / 138	Score / 7
Enabling Trade Index 2014 - Overall results	11	5,1
Subindex A: Market access (25%)	75	3,4
Pillar 1: Domestic market access	46	4,9
Pillar 2: Foreign market access	97	1,9
Subindex B: Border administration (25%)	15	5,8
Pillar 3: Efficiency & transparency of border administration	15	5,8
Subindex C: Infrastructure (25%)	13	5,6
Pillar 4: Availability & quality of transport infrastructure	17	5
Pillar 5: Availability & quality of transport services	10	5
Pillar 6: Availability & use of ICTs	9	6,1
Subindex D: Operating environment (25%)	6	5,6
Pillar 7: Operating environment	6	5,6

in 2012) which assesses both the level of complexity of the country's tariff protection resulting from its trade policy (Pillar 1: Domestic market access) and the tariff barriers faced by the country's exporters in destination markets (Pillar 2: Foreign Market Access). Other EU member States are equally concerned by this downgrading as the EU shares the same trade policy. According to the ETI report, high-income countries perform systematically better across the different pillars, with the noteworthy exception of the foreign market access pillar, where the relation is inverted. Expectedly, low-income countries typically enjoy better market access conditions abroad, notably through preferential trade agreements.

Nevertheless, Luxembourg performs well at the Border administra-

tion subindex (15th rank, with a score of 5.8), which assesses the national border administration efficiency and transparency through the cost/time related to import/export procedures. A second trade strength of Luxembourg is reflected by the Infrastructure subindex which analyses the availability and quality of transport infrastructures and services, as well as the availability and use of ICT (13th rank, with a score of 5.6). A third subindex that places Luxembourg in a good position is the Operating environment (6th rank, with a score of 5.6), providing a comprehensive appraisal of a country's trade environment including property rights, public institutions, judiciary procedures, the availability of finance, physical safety and openness to foreign investment.

The Global Enabling Trade Report 2014 ranks Luxembourg on the 7th position in Europe with a score of 5.1, on par with Sweden and Germany, and ahead of the aggregated advanced economies average index performance. At the same time, it identifies several problematic factors for Luxembourg's exporting performances. The most prominent is the issue of identifying potential markets and buyers. The second most important is the access to imported inputs at competitive prices. The third and fourth most important issues are related to procedures and tariffs at foreign borders. Regarding the problematic factors for importing, the burdensome import procedures as well as the cost and delays related to international transportation are considered as the most impairing trade factors. ■

The entire WEF publication is available on the following website:
www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalEnablingTrade_Report_2014.pdf

European Commission: ECFIN Country Focus – March 2014

Private Banking: Luxembourg's next growth engine?

The financial sector in Luxembourg underwent a sustained expansion over the last three decades and became the main driver for economic performance in the country. This was mainly achieved through its "first mover" strategy characterised by

a modern legal and regulatory framework that is continuously updated, and a rewarding and predictable taxation environment. The long term prospects of the sector are however closely linked to the country's ability to adapt to regulatory changes and withstand the com-

petition from other financial centres such as Zurich and London.

Private banking already accounts for 5% of Luxembourg's economy, 3% of the tax revenues and 3% of the workforce. This is still a modest share of the financial sector in Luxembourg

which, in spite of the recent crisis, represented up to 25% of the country's GDP, 25% of its tax revenues and 12% of its total workforce in 2010, according to STATEC and Luxembourg for Finance. Along with this strong financial expertise and networks, Luxembourg builds on three specific capital advantages for private banking, which are a favourable fiscal and legal framework, expertise in sophisticated financial products, and individually tailored solutions.

The sector is however subject to considerable challenges, with international pressure on finance transparency and accountability, through the Basel III and FATCA agreements, European Commission directives and OECD standards, combined with a tough post-crisis environment, increasingly demanding clients and growing competition with other financial places.

Despite this harsh environment, ECFIN considers private banking as one of the most suitable sectors with high growth potential for at least three reasons. First, Luxembourg can build on the already existing experience, products and legal framework, and a stable macroeconomic environment. Secondly, the revenues in private banking are still high compared to other financial activities where the margins continue to shrink. Finally, private banking still has the potential to expand, based on the projections for growth of new investable wealth.

Especially the third reason might be promising. As a small country with limited resources, focusing on more lucrative and high growth potential niches, private banking represents a promising catalyst of economic growth for Luxembourg. Private banking targets the

investable global wealth of high worth individuals or families and is traditionally operated by banks, wealth managers or Family Offices. It can operate on both onshore and offshore wealth and generates revenue through fees.

The ECFIN study provides three possible evolution scenarios for the sector in Luxembourg. The first one projects an annual growth rate of 2% in private banking, contributing 0.10pp to GDP growth. The second projection predicts a 7% growth of the sector, with a contribution of 0.5pp to GDP growth. A third scenario considers a 1.5pp negative contribution to GDP growth related to sector hardships and capital outflows. This highlights the importance for Luxembourg to develop the right strategy in order to respond adequately to the challenges faced by the private banking sector. ■

The ECFIN country focus paper can be downloaded on the following link:
http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/country_focus/2014/cf-vol11_2_en.htm

Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

Par le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du *Merkur* à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants. La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

■ 1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

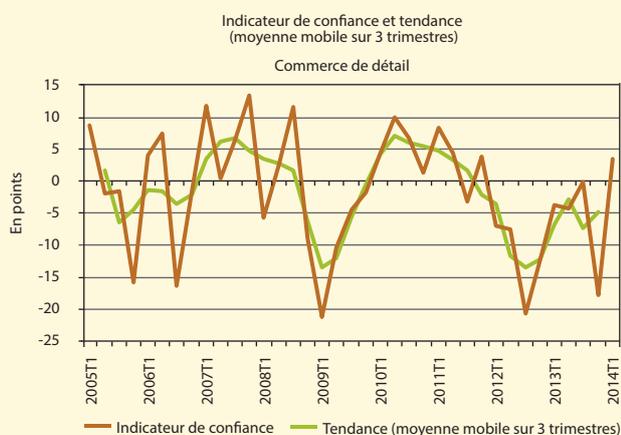
Indicateurs	2010	2011	2012	2013 (p)	2014 (p)
Croissance du PIB à prix constants (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) ⁽¹⁾	3,1 %	1,9 %	-0,2 %	2,1 %	2,7 %
	32,73	33,35	33,30	34,00	34,92
Taux de chômage	5,8 %	5,7 %	6,1 %	6,9 %	7,2 %
Emploi total intérieur (variation annuelle en %)	1,8 %	2,9 %	2,5 %	1,7 %	1,7 %
IPCN (variation annuelle en %)	2,3 %	3,4 %	2,7 %	1,7 %	1,5 %
Capacité/besoin de financement (administration publique, % du PIB)	-0,8 %	0,1 %	-0,6 %	0,0 %	0,2 %

Sources: STATEC / Projet de budget 2014 / Calculs Chambre de Commerce

Remarque: (1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

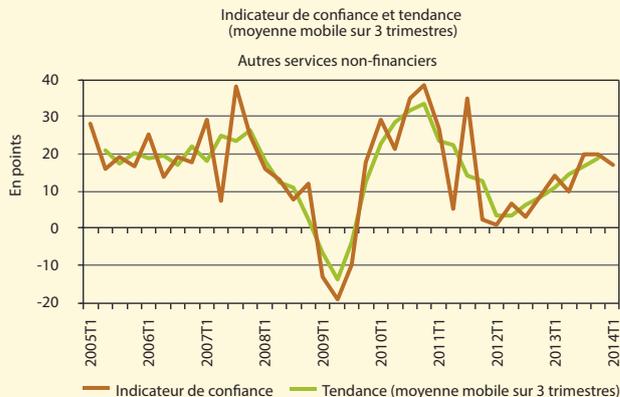
2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

Graphique 1 – Enquête de conjoncture dans le secteur du commerce de détail



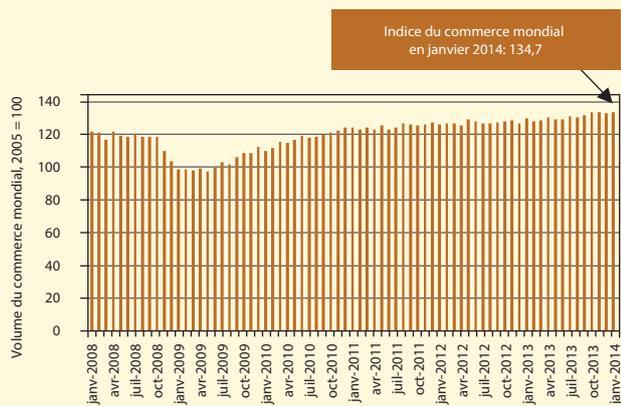
Source : Enquête de conjoncture menée par le STATEC et la Chambre de Commerce.
 Remarque : L'indicateur de confiance du commerce correspond à la moyenne mobile de la moyenne arithmétique des ventes du trimestre passé, de celles du trimestre en cours, diminuées de l'état du stock actuel des entreprises sondées.

Graphique 2 – Enquête de conjoncture dans le secteur des services



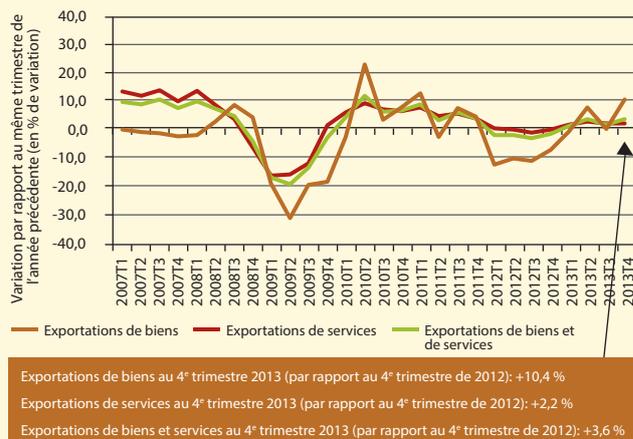
Source : Enquête de conjoncture menée par le STATEC et la Chambre de Commerce.
 Remarque : L'indicateur de confiance des services non financiers correspond à la moyenne mobile de la moyenne arithmétique du chiffre d'affaire passé, de celui du trimestre en cours et de l'évaluation de la situation économique globale des entreprises sondées.

Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial



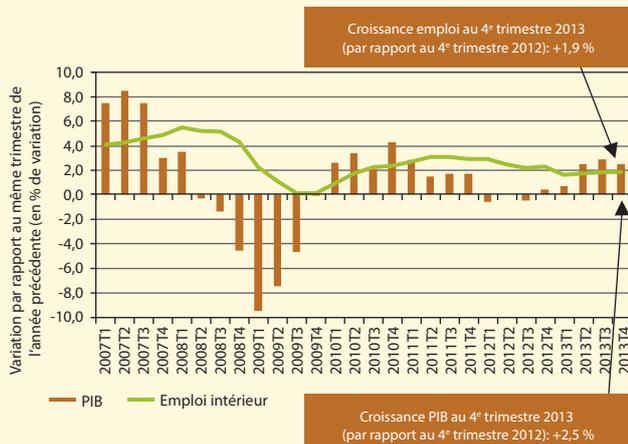
Source : Centraal Planbureau (Pays-Bas)

Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services



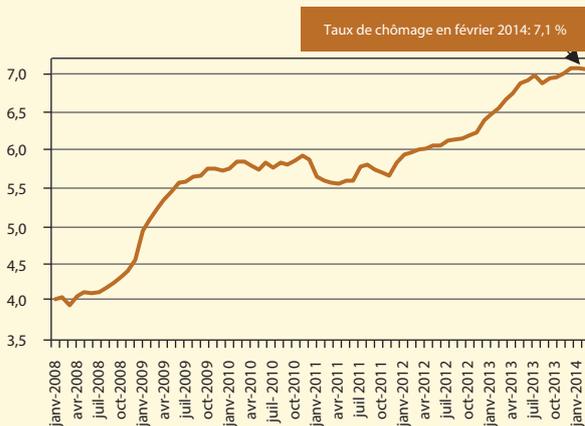
Source : STATEC

Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur



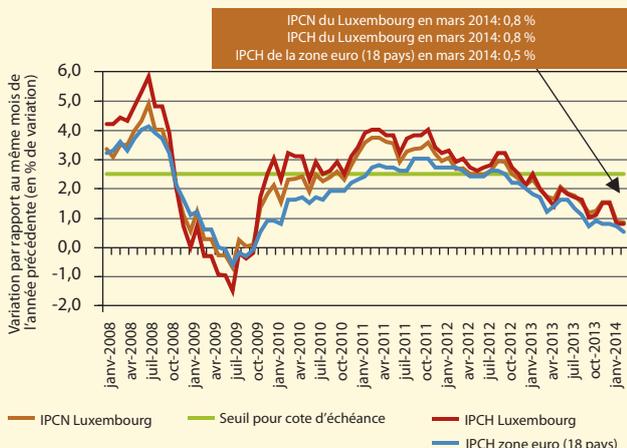
Source : STATEC

Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict désaisonnalisé)



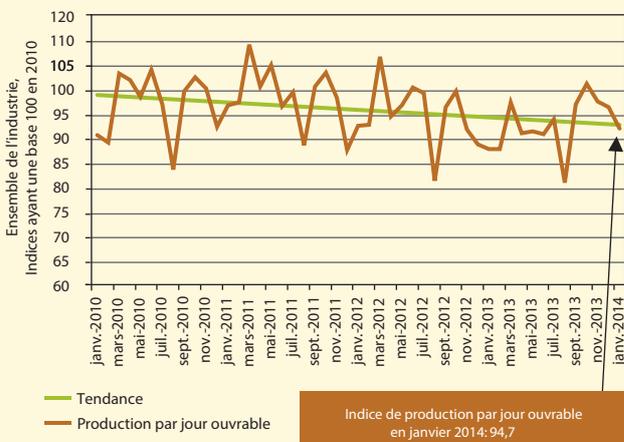
Source : STATEC

Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



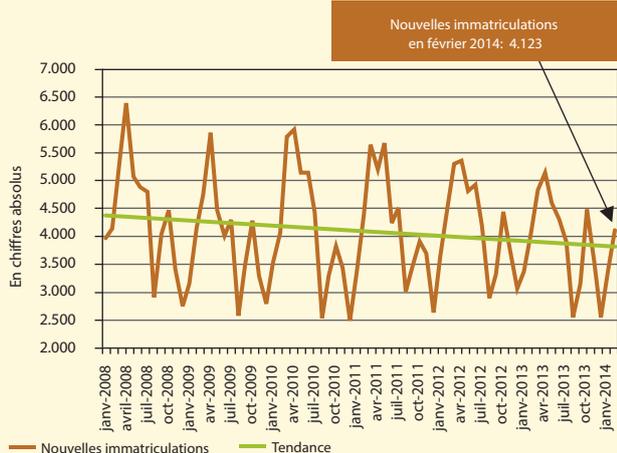
Sources : STATEC, Eurostat

Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable et des entrées de commandes



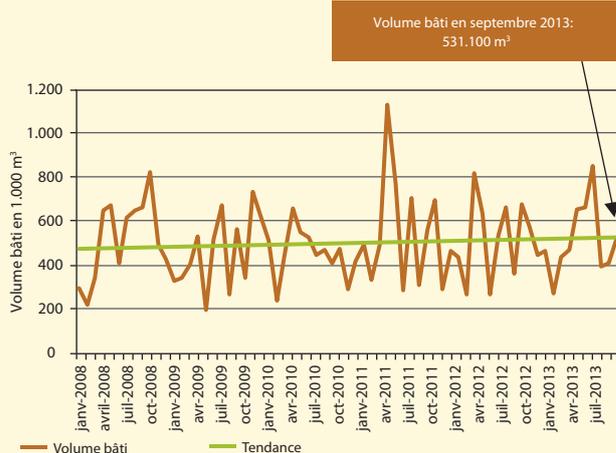
Source : STATEC

Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves



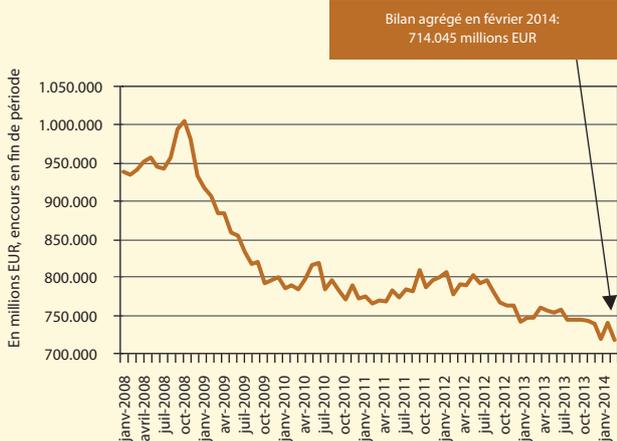
Source : STATEC

Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir



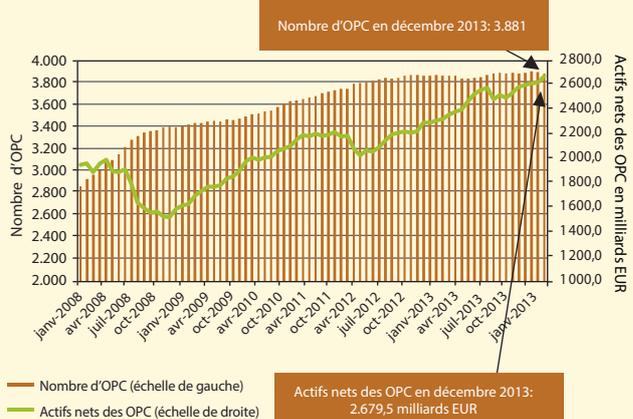
Source : STATEC

Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit



Source : BCL

Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets



Source : CSSF

Parole à un chef d'entreprise: Rafik Fischer



Rafik Fischer, General Manager Group Head of Global Investor Services, member of KBL epb Luxembourg Coordination Committee

■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Rafik Fischer a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

■ Focus sur le secteur des Fonds d'Investissement

Un des principaux, sinon le principal pilier d'activités de notre place financière, le secteur des fonds d'investissement, a connu une bonne évolution de ses activités au cours de l'exercice passé avec une croissance de plus de 10 % des actifs nets qui ont franchi la barre des 2.600 milliards d'EUR dans un environnement boursier porteur et il est réconfortant de noter que 80 % de cette croissance provient de l'apport de capitaux frais.

Le nombre de fonds établis à Luxembourg n'a quant à lui augmenté que légèrement pour s'établir à 13.685 unités au 31 décembre 2013, démontrant ainsi la phase de maturité atteinte par l'industrie luxembourgeoise des Organismes de Placement Collectifs (OPC). Un facteur important de cette croissance est lié au développement continu des fonds d'investissement spécialisés. Il s'agit d'un véhicule flexible et utilisable à des fins variées par les investisseurs et le futur vecteur de croissance dans le cadre de la directive AIFMD sur les fonds alternatifs, dont la transposition en législation luxembourgeoise constitue une nouvelle flèche à l'arc luxembourgeois des fonds d'investissement et dont l'année 2014 devrait confirmer l'intérêt pour la place financière.

Si les perspectives d'évolution du secteur des OPC restent positives en général et en particulier au Luxembourg, notamment en raison du besoin de la recherche de solutions financièrement soutenables en matière de prévoyance-retraite, il n'en est pas moins que suite au degré de maturité atteint par l'industrie, l'ère de la logique industrielle a bel et bien été entamée. La concurrence accrue et les surcoûts engendrés par la frénésie réglementaire ont eu un effet fortement compresseur sur les marges et cette tendance n'est pas de nature à se renverser dans les prochaines années de sorte que le mot d'ordre dans l'industrie des OPC est la maîtrise des coûts. On peut d'ores et déjà constater de nombreux cas de délocalisation de la charge de travail via un outsourcing des tâches en bas de l'échelle de valeur vers des juridictions à plus faible coût de main-d'œuvre, même si les exigences réglementaires font qu'une partie de cette perte d'emplois est compensée par la création de nouveaux postes de travail dans le domaine de la compliance et du risk management, mais dont la véritable valeur ajoutée sur le plan économique doit encore être démontrée.

En conclusion, on peut affirmer avec un fort degré de probabilité que l'industrie des fonds d'investissement restera encore pendant de nombreuses années un des fondements de la place financière, mais dont l'avenir n'est pas exempt de défis majeurs et dont la contribution à la richesse nationale en tant qu'un des moteurs de croissance du PIB, de l'emploi comme des recettes fiscales, risque fort de ne plus se situer à la hauteur de celle connue au cours de la décennie passée.

Indicateurs	Situation actuelle	Prévisions
Croissance du PIB	2	2
Taux de chômage	2	2
Emploi total intérieur	3	3
Inflation	3	3

■ Appréciation de la situation conjoncturelle par Carlo Thelen, directeur général et chef économiste de la Chambre de Commerce



Alors qu'en apparence l'économie mondiale se stabilise, que les tensions présentes sur les marchés des économies émergentes en début d'année se sont dissipées, que le taux de chômage recule dans la moitié des pays de la zone euro et que les perspectives de croissance s'y sont sensiblement améliorées, que le durcissement de la politique monétaire aux Etats-Unis est bien vécu par les marchés financiers, de nouveaux risques sont apparus.

Les deux principaux sont d'un côté la situation de «basse-flation» de la zone euro qui fait craindre à certains observateurs (malgré la sérénité affichée par la BCE) une spirale déflationniste, et de l'autre les tensions géopolitiques dans plusieurs pays émergents dont les possibles répercussions négatives sur l'économie mondiale peuvent être de grande ampleur.

Le mieux de l'économie mondiale est donc fragile et mérite d'être conforté afin de sortir de la situation actuelle de «déséquilibres instables» pour rentrer dans une vraie reprise pérenne. A cet égard, le concours de la BCE (autant en communication qu'en décisions non conventionnelles) est indispensable pour éviter que la zone euro ne tombe en déflation, qui serait synonyme de nouvelle dynamique de hausse de la dette publique et de hausse des taux d'intérêt réels.

Au Luxembourg, où l'amélioration de la conjoncture mondiale (en dépit des risques précités) a conduit le Gouvernement à baser son projet de budget 2014 sur un taux de croissance – optimiste – de 3,2 %, la reprise s'installe.

Le taux de chômage ne progresse plus depuis deux mois et s'est stabilisé à 7,1 % (un niveau record et alarmant). Les dernières enquêtes de conjoncture renseignent un regain de confiance des entrepreneurs de la construction et de l'industrie; de même selon les chiffres du STATEC, la consommation des ménages devrait progresser au 1er trimestre 2014, et les investissements industriels augmenter de 2 % en 2014, après trois années de baisse. La reprise, si souvent annoncée est donc bien là, bien que la vigueur de la relance demeure inférieure au rythme pré-crise.

Pourtant, et cela est communément admis, avec la hausse de deux points de la TVA, les pertes de recettes avec le changement du régime de taxation du commerce électronique, le nouveau paradigme concernant la place financière, la hausse structurelle du chômage, le recul tendanciel de la productivité observée, le plus dur est à venir.

Il est à ce titre regrettable que lors du discours sur l'état de la nation, le Premier ministre, qui a pourtant reconnu que «les défis étaient considérables», n'ait pas été plus explicite et précis sur la manière dont le Gouvernement comptait aider les entreprises à relever les défis en termes de compétitivité et de productivité auxquels elles sont confrontées.

C'est en effet la vigueur retrouvée des entreprises qui permettra l'assainissement durable des finances publiques et le recul du taux de chômage. En conséquence, la fonction objective du Gouvernement serait de montrer clairement aux entreprises, comment on compte, avec elles, «préparer l'avenir».



Besoin d'infrastructures pour vos conférences ?



6.500 m² modulables, un véritable espace de travail adaptable à la dimension de vos conférences et réunions. Idéalement placée au Kirchberg, au coeur du quartier d'affaires, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux doté d'outils technologiques récents pour faire de vos évènements un véritable succès.

- 4 grandes salles de conférences
- 36 salles de formation
- 650 places de parking privé

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Tél.: + 352 42 39 39 - 240
events@cc.lu
www.cc.lu



La logistique à la rencontre du public



Au programme de la visite proposée par CFL multimodal et CFL Cargo figuraient la gare de triage de Bettembourg, la plateforme de l'autoroute ferroviaire ainsi que le terminal de Bettembourg



Pour sa première participation à la «Journée de la Logistique», Arthur Welter Transports s'est dit satisfait du succès rencontré par la visite



IEE a présenté son centre logistique à Echternach dans le cadre de deux visites, une troisième visite étant organisée pour des groupes scolaires après les vacances de Pâques



Panalpina offre des services de transport internationaux aériens, maritimes et logistiques conçus pour les besoins individuels de ses clients et souvent méconnus du grand public

Le 10 avril dernier, les entreprises luxembourgeoises actives dans le secteur de la logistique ont participé pour la première fois à la «Journée de la Logistique» organisée par le BVL (Bundesvereinigung Logistik e.V.), en collaboration avec le Cluster for Logistics et la European Logistics Association. La «Journée de la Logistique» (ou «Tag der Logistik») est une initiative internationale dédiée au grand public pour améliorer la visibilité du secteur. Au total 140 personnes ont fait l'expérience du secteur logistique luxembourgeois, et quatre entreprises ont ouvert leurs portes et présenté leurs activités. Le nombre de personnes admises était limité afin de garantir le bon déroulement des visites. Au niveau international, ce sont plus de 650 entreprises de 18 pays qui ont attiré 37.500 visiteurs.

Dans le cadre de cette manifestation, **CFL multimodal** et **CFL Cargo** ont pris l'initiative de présenter leurs installations et services. Au total, 40 personnes, réparties en deux groupes de 20 personnes, ont assisté à cette journée. Les organisateurs ont été contraints de refuser des inscriptions. Le nombre de personnes intéressées dépassait largement les capacités du site, ceci prouvant un réel intérêt pour le secteur.

Au programme figurait un tour du site des deux sociétés avec la visite de la gare de triage de Bettembourg, la plateforme de l'autoroute ferroviaire ainsi que le terminal de Bettembourg. A ces trois endroits, les participants ont pu bénéficier de démonstrations. Parmi celles-ci, le chargement d'un semi-remorque sur un wagon de la plateforme de l'autoroute ferroviaire, une manipulation de container par l'impressionnant Reachstacker au terminal et un passage de wagons à travers la bascule à Bettembourg. Les installations impressionnantes ont déclenché des regards ébahis de la part des visiteurs, des plus jeunes aux plus âgés.

Arthur Welter figurait également parmi les entreprises organisatrices. En tout, treize personnes issues d'horizons différents, se sont portées candidates à la visite proposée dans le cadre de la «Journée de la Logistique». Après une présentation générale de la société, les participants ont découvert les coulisses d'une entreprise de transport. Ils ont visité le centre nerveux du transport international, où chaque semaine, environ 1.500 ordres de transports sont traités. L'atelier d'entretien et de réparation au service des 653 véhicules de la société leur a ensuite été présenté. Pour clôturer la visite, les participants ont eu un aperçu de l'organisation des halls des stockages (19.000 m²) et de la plateforme de distribution où chaque jour près de 1.200 envois sont traités.

Pour sa première participation à la «Journée de la Logistique», Arthur Welter Transports s'est dit satisfait du succès rencontré par la visite. Les portes ouvertes sont

un bon moyen de promouvoir la logistique au Luxembourg et au-delà de ses frontières, souligne l'entreprise.

IEE, troisième entreprise ayant pris part à la «Journée de la Logistique» a pour sa part présenté son centre logistique à Echternach dans le cadre de deux visites. Une troisième visite sera organisée pour des groupes scolaires après les vacances de Pâques. Au total, 60 personnes auront fait l'expérience des processus logistiques indispensables à un producteur de composants électroniques. La visite a été agrémentée par une présentation des entrepôts et de la production. L'entreprise n'est pas directement active dans le secteur de la logistique, mais une grande connaissance des flux logistiques est nécessaire pour satisfaire les demandes d'une chaîne logistique «just-in-time». IEE produit des composants électroniques pour divers secteurs comme l'automobile, la sécurité et le domaine médical. La société est notamment leader dans le domaine des systèmes avancés de rappel de bouclage de ceintures de sécurité. Le système d'IEE permet de déclencher un avertisseur sonore et lumineux, rappelant au passager d'attacher sa ceinture de sécurité. IEE emploie 1.700 personnes, dont 600 au Luxembourg.

Enfin, la société **Panalpina** a présenté son site situé à Munsbach. Une vingtaine de personnes a pu découvrir différents aspects de la logistique. Panalpina est l'un des plus importants transitaires et groupes logistiques au monde. La société offre des services de transport internationaux aériens, maritimes et logistiques conçus pour les besoins individuels de ses clients. Les participants ont pu s'informer au sujet d'un secteur peu visible, mais pourtant indispensable. Les visites des entrepôts ont permis de comprendre les services à haute valeur ajoutée, parfois complexes, du secteur de la logistique. L'entreprise est, entre autres, très active au CargoCenter du Findel, où travaille la majorité des 200 employés.

Le Cluster for Logistics remercie les entreprises participantes et toutes les personnes qui ont permis d'améliorer la visibilité du secteur, grâce à cette journée dédiée à la logistique. Les entreprises et les personnes intéressées sont d'ores et déjà invitées à répéter l'expérience en 2015. La prochaine journée de la Logistique aura lieu le 16 avril 2015.

HAVENDAG – JOURNEE PORTUAIRE

Under the patronage of the Embassy of the Grand-Duchy of Luxembourg to Belgium
and Flanders Investment & Trade
Business Seminar with the logistics & maritime clusters of Antwerp, Ghent, Zeebrugge and Luxembourg

Tuesday, June 10th 2014
Luxembourg Embassy to Belgium, Brussels, Kortenberglaan 75 1000 Brussel

Agenda:

10.00 Registration of the participants

10.30 Business seminar

Welcome address by H. E. Jean-Jacques WELFRING, Luxembourg Ambassador to Belgium

Presentation of the Luxembourg logistics and maritime sectors by Mr. Charles Gosselin, Manager of the Cluster for Logistics, Luxembourg and Mr. Freddy Bracke, Chairman of the Luxembourg Maritime Cluster

Belgian Ports: Recent Developments and Outlook

Antwerp, by Mr. Eddy Bruyninckx(TBC), CEO of the Port of Antwerp

Ghent, by Mr. Daan Schalck, CEO of the Port of Ghent

Zeebrugge, by Mr. Joachim Coens, Managing Director of the Port of Zeebrugge

12.00 Walking lunch

13.30 B2B session

A list of all participating companies will be sent beforehand in order to arrange appointments. Opportunities will be arranged for one-to-one meetings.

Register at contact@cluster-maritime.lu

Please note: Due to lack of space, the number of participants is strictly limited. Registrations will be handled on "first come, first serve" basis

Include a detailed company profile, name and position of each participant(s)

Projets soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports

Amendements gouvernementaux au projet de loi portant

- a) organisation du secteur des services de taxis et
- b) modification du Code de la consommation. (4141bisPEM)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 3 février 1998 portant exécution de Directives de l'Union européenne relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (4221SMI)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 3 octobre 2013 relatif aux conditions d'accès à l'aéroport de Luxembourg et aux contrôles de sûreté y applicables. (4224PMR)

Projet de règlement grand-ducal

- 1) fixant les modalités d'application de la législation portant organisation du secteur des services de taxis,
- 2) modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,
- 3) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points,
- 4) abrogeant le règlement grand-ducal du 9 juillet 2004 fixant des prix maxima pour des courses de taxi et
- 5) abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 3 décembre 1997 portant réglementation des services de taxis à l'aéroport. (4227PEM)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à des services réguliers en vertu du règlement (UE) n° 181/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar et octroyant des dérogations à certaines application prévues par ledit règlement. (4228SMI)

Avant-projet de loi déterminant le régime des sanctions applicables en cas de violation des dispositions du règlement (UE) N° 181/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar. (4229SMI)

■ Ministère des Finances

Projet de loi relatif à la coordination et à la gouvernance des finances publiques et modifiant:

- a) la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
- b) la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances. Amendements (4157bisWMR/DAA)

Projet de loi portant création d'un comité du risque systémique. (4222ZCH)
Projet de loi portant:

- transposition de la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013;
- transposition partielle de la directive 2011/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011;
- transposition de l'article 6, paragraphe 6 de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011;
- modification de:
 - la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 - la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
 - la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. (4223ZCH)

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014. (4226WMMR-CCH)

Projet de loi portant modification

- 1) de la loi modifiée du 21 juin 2005 transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts;
- 2) de la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière;
- 3) de la loi du 21 juin 2005 portant approbation des Accords conclus avec des territoires dépendants ou associés d'Etats membre de l'Union européenne relatifs à la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. (4230PMR)

Projet de règlement grand-ducal concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances ainsi que des PSA. (4232PMR)

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal relatif

- a) aux installations de combustion alimentées en combustible solide ou liquide d'une puissance nominale utile supérieure à 7 kW et inférieure à 20 MW;
- b) aux installations de combustion alimentées en combustible gazeux d'une puissance nominale utile supérieure à 3 MW et inférieure à 20 MW. – Amendements – (4162bisMJE)

Projet de loi modifiant l'article 6, paragraphe 1 de la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux. (4237MJE)

■ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Projet de loi modifiant la loi du 26 juillet 2010 portant organisation de la formation à la profession réglementée de l'infirmier responsable de soins généraux et de la formation de la sage-femme et portant reconnaissance des titres de certaines professions réglementées et ayant pour objet la transposition de la directive 2013/25/UE du Conseil du 13 mai 2013 portant adaptation de certaines directives dans le domaine du droit d'établissement et de la libre prestation de services, du fait de l'adhésion de la République de Croatie. (4220PEM)

Projet de loi concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures modifiant la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; et abrogeant la loi modifiée du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. (4233WMMR)

■ Ministère de l'Economie

Projet de loi portant transposition de la directive 2011/77/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la directive 2006/116/CE relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins et ayant pour objet de modifier la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données. (4225ZCH)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires produites sans OGM. (4231MJE)

Projet de règlement grand-ducal fixant la liste nationale des variétés des espèces de plantes agricoles. (4234SMI)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2006 fixant les mesures de protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux. (4235SMI)

■ Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Projet de règlement grand-ducal définissant les critères de l'emploi approprié visé à l'art. L. 521-3 point 4 du Code du travail et portant abrogation des articles 1er à 13, 25 et 26 du règlement grand-ducal du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions d'attributions:

1. des aides à la mobilité géographique;
2. d'une aide au réemploi;
3. d'une aide à la création d'entreprises;
4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique. (4236SBE)



FLEET 3 DAY TEST DRIVE

TESTEZ. CONSTATEZ. APPROUVEZ.

Testez votre nouvelle voiture de société pendant 3 jours.*



L'Astra. Le Zafira Tourer. La nouvelle Insignia. En tant que client Fleet, vous pouvez tester votre voiture de société favorite pendant 3 jours. 3 jours pour apprécier l'excellence allemande à la portée de tous. Réservez maintenant votre essai de 3 jours sur opel.lu/3daytestdrive.

*Offre réservée aux clients Fleet.



opel.lu



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Wir leben Autos.

ASTRA SPORTS TOURER 3,7-7,5 L/100 KM 97-177 G/KM ZAFIRA TOURER 4,1-7,2 L/100 KM 109-169 G/KM
INSIGNIA SPORTS TOURER 3,9-8,5 L/100 KM 104-199 G/KM

Budget de l'Etat 2014: un dernier budget «ancienne génération» modeste, en attendant la nouvelle gouvernance budgétaire

Dans son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014, la Chambre de Commerce identifie quelques points positifs, tels que la volonté du Gouvernement à consolider les finances publiques ou à renforcer la promotion de la place financière, mais critique le manque de transparence, l'absence de réformes structurelles et la réduction contre-productive des crédits budgétaires alloués à la Mutualité des employeurs ou à la promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. La Chambre de Commerce estime par ailleurs que les prévisions de croissance utilisées comme base de calcul pour le dernier budget «ancienne génération» sont trop optimistes.

En attendant le projet de budget 2015, annoncé par le Gouvernement comme l'heure zéro d'une nouvelle ère budgétaire, la Chambre de Commerce s'inquiète du récent accord salarial dans la fonction publique, qui aura un impact considérable sur les finances publiques et aggrandira davantage encore les divergences salariales entre secteur privé et public, à un moment où les entreprises du secteur privé sont obligées d'appliquer une modération salariale stricte pour rétablir leur situation compétitive.

Pour la Chambre de Commerce, 2015 sera une année charnière pour le Luxembourg. D'une part, l'économie luxembourgeoise sera confrontée à un «triple choc»: échange automatique d'informations bancaires (et les répercussions en découlant sur la place financière et les nombreux sec-

teurs connexes), hausse de la TVA au 1^{er} janvier et perte de recettes issues de la TVA en provenance du commerce électronique. D'autre part, le budget pour l'année 2015 sera présenté, pour la première fois, selon une nouvelle architecture et gouvernance budgétaires. Le budget sera établi de manière transversale et par

programme d'action et non plus par ministère. L'idée de la performance et de sa mesure devrait insuffler une nouvelle dimension stratégique au pilotage des politiques publiques luxembourgeoises.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce salue la mise en place d'un Conseil national des finances publiques, organe de supervision qui sera chargé d'avertir le Gouvernement en cas de dérapage des finances publiques et de déviation de sa trajectoire visant à atteindre l'équilibre budgétaire. La Chambre de Commerce se réjouit également de l'initiative du ministère des Finances de recourir aux conseils et services d'un consultant externe de renommée internationale pour contribuer à l'élaboration de la nouvelle architecture budgétaire.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, l'adoption d'une nouvelle architecture budgétaire est devenue inéluctable dans un contexte où la pratique de réductions ponctuelles des dépenses touche à ses limites, étant donné que 80 % des dépenses sont fixées par des lois ou sur base de conventions qu'il



Sur CC-TV, Carlo Thelen, chef économiste et directeur général de la Chambre de Commerce, présente l'avis de la Chambre de Commerce sur le projet de budget de l'état 2014 (à voir sur www.cc.lu)

faudrait modifier ou renégocier afin de donner lieu à des économies. Le recours à des mesures structurelles afin de rendre aux finances publiques leur caractère soutenable, et ce principalement via une limitation des dépenses, est donc plus que jamais de mise.

L'urgence de la situation semble enfin être saisie ...

C'est donc avec satisfaction que la Chambre de Commerce accueille l'annonce du Gouvernement dans le projet de budget 2014 de procéder au rétablissement de l'équilibre des comptes publics et au renversement de la tendance à l'accroissement de la dette publique. La Chambre de Commerce se félicite de constater que l'urgence de la situation est enfin reconnue et que des premières mesures sont prises pour replacer les finances publiques sur le chemin de la soutenabilité, et ce après 9 déficits de l'Administration centrale sur 10 budgets consécutifs.

...mais des réformes structurelles tardent toujours à être mises en œuvre

Si la Chambre de Commerce salue les vellétés d'assainissement des finances publiques à court terme, elle regrette toutefois que le Gouvernement tarde à mettre en œuvre de véritables réformes structurelles (concernant le financement à long terme du régime de pensions et du système de santé, la formation des salaires et les interventions étatiques dans ce domaine, le chômage des jeunes, la problématique du logement, ...), pourtant indispensables pour augmenter le potentiel de croissance, réduire le chômage et préparer le pays aux défis futurs.

La Chambre de Commerce tient en outre à rappeler que réformer les finances publiques n'est pas une fin en soi, mais un levier efficace pour développer le potentiel économique du pays et le niveau de vie de la population. La consolidation budgétaire ne doit pas être considérée en vase clos. La santé des comptes publics est en effet le reflet direct de la vigueur de l'économie du pays. Ainsi, le volet «consolidation» des finances publiques doit être complété par un volet «dynamisation» de l'économie et du marché de l'emploi et par un paquet «compétitivité, efficacité et productivité».

Accords salariaux dans la fonction publique: une décision incohérente avec la volonté d'assainissement des finances publiques

La Chambre de Commerce s'inquiète par ailleurs de l'impact des accords salariaux dans la fonction publique, et particulièrement de la nouvelle mouture, actée mi-mars, du paquet législatif portant sur la mise en œuvre de la réforme administrative et redéfinissant l'accord salarial dans la fonction publique. Les importantes hausses salariales concédées, alors que la masse salariale dépasse en 2014 le montant symbolique des 3 milliards EUR dans le seul chef de l'Etat central, sont déconnectées de tout critère de performance et des réalités économiques. En outre, elles donnent un très mauvais signal dans le sens où le Gouvernement pourrait être mis sous pression par des revendications similaires du secteur parapublic, sans parler de l'image envoyée au secteur privé qui se voit confronté à la dégradation de sa compétitivité avec de plus en plus de pertes de parts de marché à l'export. Par ailleurs, l'érosion des marges des entreprises, la pression concurrentielle, la sur-régulation et la baisse de la productivité subies par plusieurs secteurs menacent de plus en plus d'emplois dans le secteur privé, où il n'est dès lors pas envisageable de prévoir de tels accords salariaux.

Des réductions contreproductives de certains crédits budgétaires

Dans son avis, la Chambre de Commerce s'étonne également du déphasage apparent entre la volonté du Gouvernement à continuer à soutenir des activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande Région et la réduction du budget attribué à ces mêmes activités de promotion. Ainsi le budget alloué à la «Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région» est réduit de 150.000 EUR et s'établit dorénavant à 700.000 EUR, soit une baisse de plus de 17 % par rapport au budget 2013 (850.000 EUR). Pourtant, le programme «Luxembourg, Pôle de Commerce de la Grande Région» (POC) est un succès et a entraîné une diminution significative de la fuite du pouvoir d'achat des résidents. Parallèlement, les dépenses des non-résidents

dans le commerce de détails luxembourgeois ne cessent d'augmenter. La forte réduction de l'enveloppe budgétaire du POC met donc en péril ce programme, et ce dans un contexte délicat de hausse annoncée de la TVA. La Chambre de Commerce regrette profondément cette baisse et demande que le montant alloué soit reconsidéré.

Enfin, s'agissant de la Mutualité des Employeurs, la Chambre de Commerce critique vivement que le budget nécessaire à assurer la neutralisation financière, promise lors des négociations relatives au statut unique, ne soit pas alloué. L'article 56 du Code de la sécurité sociale n'a, en effet, pas été modifié pour augmenter la contribution de l'Etat de 0,3 % de la masse salariale à 0,63 % à partir de 2013. Par conséquent, au lieu des 86 millions EUR spécifiés dans le budget de la Mutualité, qui a été soumis et approuvé par arrêté ministériel en date du 13 décembre 2013, seulement 41 millions EUR figurent dans le projet de budget pour 2014. Le budget 2014 de la Mutualité se voit dès lors privé de 45 millions EUR, pourtant nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire, ce qui nécessitera un prélèvement sur la réserve légale (qui sera quasiment totalement consommée). La Chambre de Commerce regrette donc profondément cet état de fait et demande que cela soit corrigé avant le vote du projet de loi budgétaire à la Chambre des Députés.

Une administration publique portée par l'excédent trompeur de la sécurité sociale

Dans le projet budgétaire du Gouvernement, les dépenses cumulées de l'Administration centrale augmenteraient de 3,5 % en 2014 par rapport aux prévisions budgétaires 2013 et de 4,3 % par rapport au budget voté 2013. Sur cinq ans, la progression des dépenses n'atteindrait pas moins de 26,3 %. Du côté des recettes, une hausse exceptionnelle de 685,4 millions EUR (+5,1 %) par rapport aux prévisions pour l'année 2013 est attendue. Au total, les recettes, quant à elles, augmenteraient de l'ordre de 5,1 % en 2014 en comparaison avec les prévisions budgétaires 2013, soit plus dynamiquement que les dépenses, avec à la clef un rétrécissement de l'effet ciseaux négatif entre les dépenses et les recettes.

Le résultat agrégé de l'Administration publique, qui résulte du cumul des trois soldes partiels (Administration centrale, Administrations de la sécurité sociale et Administration locale), fait état d'un léger excédent de 100,4 millions EUR en 2014, soit 0,2 % du PIB. C'est toutefois l'excédent au niveau de la sécurité sociale (632,2 millions EUR ou 1,3 % du PIB) qui permet de «compenser» en apparence le déficit qu'accusera l'Administration centrale et qui atteint 545,1 millions EUR ou 1,1 % du PIB en 2014.

Des risques de dérapage non encore maîtrisés

Si l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses se réduit visiblement entre 2013 et 2014, cela est surtout dû aux recettes supplémentaires et exceptionnelles résultant de plus-values de recettes au niveau de l'e-commerce. La Chambre de Commerce regrette que les dépenses poursuivent inexorablement leur hausse et redoute que le choc soit d'autant plus important en 2015, que l'année 2014 ne soit qu'une année de transition et que l'effet ciseaux n'atteigne de nouveaux sommets, en raison d'une chute des recettes. En effet, la «fermeture» de l'effet ciseaux ne se fait nullement suite à une maîtrise des dépenses, mais est le résultat direct de recettes exceptionnelles. Aussi, si l'effet ciseaux s'estompe en 2014, il risque de s'accroître davantage encore dès 2015 avec notamment la perte d'une partie substantielle des recettes de TVA sur le commerce électronique.

La dette publique, quant à elle, poursuit son inexorable hausse (23,3 %) et, même si elle reste moins élevée (avant prise en compte de la dette cachée) que dans la plupart des

autres pays européens et en-dessous du seuil maximal autorisé par les autorités européennes de 60 %, les conséquences sont déjà lourdes. En effet, le Luxembourg dépensera, en 2014, 220 millions EUR au titre d'intérêts échus sur la dette. Un tel montant correspond à quasiment deux fois la contribution de l'Etat dans le fonctionnement de l'Université, équivaut presque aux dépenses du fonds des routes en 2014 ou au coût du financement du congé parental pendant presque quatre années et permettrait de financer la construction de plusieurs lycées.

Des prévisions de croissance et de recettes fiscales très optimistes

L'élaboration d'un projet de budget requiert de s'appuyer sur une prévision de croissance du PIB, laquelle constitue le socle des projections en termes de dépenses et surtout de recettes. Le projet de loi budgétaire table sur une croissance économique en termes réels de 3,2 % à «politique inchangée» en 2014, ce qui s'avère plus optimiste que la croissance de 2,7 % prévue dans la «Note de conjoncture 02-2013» du STATEC (parue fin novembre 2013) et les prévisions d'hiver de la Commission européenne qui anticipaient une croissance de 2,2 % pour 2014. La Chambre de Commerce estime que le budget 2014 aurait dû être basé sur une prévision de croissance, plus prudente, autour de 2,5 %.

D'autre part, s'agissant des recettes, notamment fiscales, leur volatilité et la difficulté d'en évaluer ex ante le montant effectivement perçu laissent planer des incertitudes sur le rendement (car notamment basées sur des niches de souveraineté éphémères). Dans son avis, la Chambre de Commerce a réévalué le

rendement de certains impôts – en l'occurrence la taxe d'abonnement, l'impôt retenu sur les traitements et salaires et la TVA – en prenant en considération des hypothèses d'évolution plus prudentes. En cas de rendements plus faibles, le déficit de l'Administration centrale connaîtrait une hausse importante. En l'occurrence, selon les hypothèses de calcul, le déficit de l'Administration centrale pourrait passer de 0,5 milliard EUR (1,1 % du PIB) à 0,8 milliard EUR (1,6 %), voire à 1,0 milliard EUR (2 %).

Un potentiel d'économies non exploité

Dans son avis, la Chambre de Commerce propose un ensemble de mesures additionnelles, représentant un volume total de 326,4 millions EUR, qui s'ajouteraient donc au train de mesures annoncé par les auteurs du projet de loi budgétaire (230 millions EUR).

Ainsi, la Chambre de Commerce propose des mesures visant à réduire davantage les dépenses publiques de l'ordre de 187 millions EUR en agissant sur les dépenses courantes (cf. mesures ponctuelles, forfait d'éducation, ...), sur les dépenses des fonds spéciaux (étalement de dépenses, gel des dépenses, ...) et sur certaines dépenses en capitaux. De même, et en attendant la réforme fiscale globale annoncée pour 2017, il existe un potentiel d'augmentation de certaines recettes, dont la hausse n'impacterait pas outre mesure les activités économiques (cf. impôt foncier, abattements fiscaux, ...), pour un montant total de 140 millions EUR.

Retrouvez régulièrement les
chroniques juridiques
de la Chambre de Commerce

www.cc.lu/services/publications



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE

www.cc.lu





Centre de Médiation
Civile et Commerciale

LA MÉDIATION AU SERVICE DES CITOYENS
ET DES ENTREPRISES

AVIS AUX ENTREPRISES !

Évitez les procès et les relations commerciales rompues en signant la **CHARTRE DE LA MÉDIATION**

La Chambre de Commerce annonce en coopération avec la Chambre des Métiers et le Ministère de l'Économie la signature de la Charte de la Médiation. Elle invite ses ressortissants à participer à cet événement. Les entreprises et organisations signataires de cette Charte de la Médiation reconnaissent :

- qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des entreprises de prévenir les contentieux et de résoudre leurs litiges à l'amiable plutôt que par la voie contentieuse,
- qu'il existe une méthode permettant de trouver des solutions amiables, même après l'échec d'une négociation et l'introduction d'une procédure contentieuse.

1. Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation est un processus de gestion des conflits confidentiel et sur mesure, plus efficace et plus rapide qu'une procédure judiciaire classique.

Elle représente une façon professionnelle de négocier, le médiateur maîtrisant une technique spéciale acquise en sus de sa formation initiale dans un domaine spécifique comme l'économie, le droit, les technologies, la construction, etc. Les parties gardent le contrôle du conflit sans passer la main à un juge et ont ainsi l'assurance de disposer d'un médiateur ayant les compétences spécifiques indispensables à une bonne appréciation de leur litige.

2. Pourquoi opter pour la médiation ?

La médiation peut prévenir et gérer des conflits mettant à mal le bon fonctionnement de l'entreprise et permet d'éviter de longs procès avec le risque - au-delà d'engendrer des coûts internes et externes importants - de perdre une relation commerciale précieuse.

3. Qu'est-ce que la Charte de la Médiation ?

En signant la Charte de la Médiation, les signataires et participants à la vie économique du Grand-Duché déclarent sans engagement juridique quelconque et de façon symbolique, leur intention d'envisager la médiation comme mode de résolution d'un conflit pour un règlement efficace, économique et durable de leur conflit.

La Charte de la Médiation est un outil de promotion du site économique du Grand-Duché qui propose un mode de gestion moderne et adapté des conflits. Elle fait partie de la politique d'image de marque du gouvernement et est soutenue par le Ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.

La Charte de la Médiation représente une étiquette pour les entreprises qui affichent ainsi leur volonté d'avoir recours à des méthodes modernes, efficaces et subsidiaires de résolution des conflits en s'engageant à avoir « le réflexe médiation » avant de passer devant le tribunal.

4. Quels sont les avantages de signer la Charte de la Médiation ?

Les entreprises et organisations signataires et le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) deviennent partenaires en matière de résolution alternative des conflits par voie de médiation.

Le CMCC met à disposition des entreprises et organisations signataires des informations sur la médiation et les soutient dans toutes les démarches, notamment en matière de conseil pour l'utilisation de clauses de médiation, en soumettant une proposition de médiation à une autre partie, en coopérant avec les avocats et en gardant le contact avec un délégué de l'entreprise ou de l'organisation en tant qu'interlocuteur privilégié.

Les entreprises et organisations signataires s'engagent à former leur personnel en matière de médiation avec l'aide du CMCC, prestataire de services dans ce domaine.

Le CMCC publiera sur son site internet les logos des entreprises et organisations signataires, afin de porter à la connaissance du public leur adhésion à un mode de gestion moderne des conflits.

Le CMCC se réserve le droit de demander à l'entreprise de ne plus se prévaloir de la Charte de la Médiation au cas où elle ne coopérerait plus au sens de celle-ci.

Contact : CMCC // p.a. Cité Judiciaire // Bâtiment TL // Bureau TL0.09 c // L-2080 Luxembourg
Tél. +352 27 85 42 - 1 // info@cmcc.lu // Liens utiles : www.barreau.lu // www.cmcc.lu

Huitième: forum de la sécurité et de la santé au travail

Sensibiliser les employeurs et les salariés à une véritable «culture de la sécurité»



La 8^e édition du Forum de la sécurité et de la santé au travail s'est déroulée les 27 et 28 mars 2014 à Luxexpo. Organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, ce rendez-vous national s'inscrit dans la campagne nationale de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Son objectif est de sensibiliser les employeurs et les salariés à une véritable «culture de la sécurité». Destiné aux dirigeants d'entreprise, aux responsables sécurité-santé en entreprise, ainsi qu'à tous les acteurs engagés, il offre une plateforme unique pour partager des expériences, pour s'assurer du bien-fondé des pratiques ou simplement pour s'informer des nouveautés en matière de protection et de sécurité au travail.

Cette année, le Forum a accueilli une centaine d'entreprises, d'organismes de formation et d'institutions qui ont pré-

senté sur des stands leurs actions mises en œuvre ainsi que des nouveautés en matière de prévention et de gestion des risques. A côté des stands, les entreprises ont animé une quarantaine de workshops en parallèle sur des thèmes aussi variés qu'intéressants. Quelque 2.000 spécialistes et intéressés en la matière se sont rendus à cette plateforme unique pour partager, s'échanger et s'informer.

Depuis 2007, le Forum est organisé chaque année par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et son Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR), l'Association d'assurance accident (AAA) et ArcelorMittal. Il a pu gagner comme partenaires pour son édition 2012 AXA Assurances Luxembourg, l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et la Direction de la Santé – Division de la Santé au Travail (DSAT). Les entreprises sponsors ont contribué au succès du déroulement du Forum: Mateco pour sa mise à disposition de nacelles, APL, Ginge Kerr, Gummi-Roller et Safety Support pour avoir offert des lots pour la tombola.

Pour de nombreuses entreprises, le Forum les confirme dans leur approche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ainsi, des

systèmes de veille, d'analyse et de prévention des risques leur permettent de mieux s'informer sur les situations et les postes exposés au risque. Les entreprises se dotent ainsi des connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'outils adéquats pour adapter, modifier ou améliorer les pratiques en place. La sécurité et la santé sont intégrées dans des plans de gestion des risques qui sont établis dans une approche collective et transversale. Elles deviennent ainsi tout naturellement un atout de la compétitivité pour les entreprises.

Les initiatives de l'Association d'assurance accident comme le Prix Prévention et le label «Sécher a Gesond mat System», mais aussi le Prix «Santé en Entreprise» décerné par le ministère de la Santé ou encore le label de l'INDR «Entreprise socialement responsable» sont autant d'actions qui s'inscrivent dans une démarche de professionnalisation de la prévention du risque.

En organisant le Forum sécurité et santé au travail, les organisations patronales confirment, de concert avec le partenaire social, leur engagement à promouvoir davantage une culture de sécurité et de santé au sein des entreprises et donc à développer la valeur et la qualité de travail des salariés. Ainsi, pour la troisième fois consécutive, les organismes de formation patronaux se sont réunis pour décerner, dans le cadre du Forum, les certificats relatifs à leurs formations pour travailleurs désignés et coordinateurs de sécurité sur chantiers.

Au-delà de cette journée, les entreprises ont la possibilité d'inscrire dans la durée leurs efforts en termes de sécurité-santé au travail en les documentant sur le site Internet spécialement dédié à cette fin www.securite-sante.lu. Ces témoignages inspirent d'autres entreprises dans leur réflexion et enrichissent les actions en faveur de la sécurité et de la santé des salariés sur les lieux de travail. Cette plateforme Internet renseigne encore sur toute une panoplie d'informations et de formations en la matière.



Quelque 2.000 spécialistes se sont rendus à cette nouvelle édition du forum

Parallèlement à la quarantaine de workshops organisés par les entreprises, trois conférences ont attiré l'attention des visiteurs:

- «Le syndrome de suspension – La suspension inerte dans le harnais, une véritable urgence médicale» par Dr Emmanuel Cauchy, médecin urgentiste, guide de Haute Montagne, directeur de l'Institut de formation et de recherche en médecine de montagne (Ifremmont),
- «La responsabilité du chef d'entreprise: responsabilité civile et pénale» par Me Luc Schanen, avocat à la Cour, membre fondateur et membre du conseil d'administration d'Employment Law Specialists Luxembourg (ELSA),
- «Baromètre Santé AXA – Etat de santé de vos salariés: entre mythe et réalité!» par Nathalie Hanck, directeur marketing, AXA Luxembourg, Dr Marc Keippes, Gesondheidszenter Zitha Klinik et une représentante de TNS ILRES.

Miser avant tout sur la prévention

Le Forum de la sécurité et de la santé au travail a pour objet le transfert d'excellence, la diffusion de solutions concrètes et la mise à disposition d'outils permettant aux entreprises – et plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises – de transposer dans la pratique les enseignements recueillis au cours de la journée, sur les stands et au sein de différents workshops. Pour l'UEL, il est indéniable que la sécurité et la santé au travail doivent être vécues comme un investissement de l'entreprise et non pas comme un coût, pour la simple raison qu'une bonne prévention du risque est facile à mettre en place, peu coûteuse et assure un retour sur investissement qui dépasse tout autre investissement dans le domaine de la santé publique.

Prochain rendez-vous

Le prochain Forum se déroulera en 2 versions: l'une le 28 avril 2015 à la Chambre de Commerce s'articulera autour de conférences sur le thème de la santé au travail, l'autre, comptant des stands et des workshops d'entreprises, sera reconduite au printemps 2016 à Luxexpo.

Prix Prévention 2014

Le Prix Prévention de l'Association d'Assurance Accident (AAA) a récom-



Les lauréats du Prix Prévention entourés du ministre du Travail et de l'emploi, Nicolas Schmit, et des responsables de l'Association d'Assurance Accident

pensé pour la troisième fois des entreprises ayant mis en place des mesures ou des produits particulièrement innovants pour améliorer la sécurité et la santé au travail. Au travers de ce prix, l'assurance accident vise:

- à encourager les investissements en matière de sécurité et de santé au travail en valorisant la participation des entreprises,
- à souligner les efforts concertés des salariés et des employeurs pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- à diffuser les réalisations afin d'en faire profiter le plus grand nombre d'entreprises.

Le Prix Prévention est attribué dans deux catégories: la catégorie des entreprises de moins de 50 salariés et celle des entreprises comptant plus de 50 salariés. Chaque catégorie est dotée d'une valeur monétaire de 15.000 €. Le jury a placé l'accent sur les solutions innovantes et celles qui permettent de réduire les risques liés au travail. Il a été évalué si les solutions sont efficaces, pérennes et transférables à d'autres entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.

Dans la catégorie des entreprises de moins de 50 salariés, le lauréat de cette année est l'entreprise **Spanier & Wiedermann**. L'entreprise a été récompensée pour avoir

- développé un dispositif simple, adapté aux besoins de l'entreprise,
- amélioré la sécurité et la santé en entreprise sur différents points, telles
 - une diminution des accidents au niveau du dos, diminution des troubles musculo-squelettiques

par une meilleure ergonomie de manipulation des modules d'échafaudage,

- une diminution des accidents du travail dus aux chutes de plain-pied,
- une bonne organisation, le rangement et la propreté du chantier,
- une augmentation de la sécurité lors du transport des modules.

Le deuxième lauréat, dans la catégorie des entreprises avec un nombre de salariés supérieur ou égal à 50, est le groupe technique «Sécurité» de la **Fédération des Hôpitaux du Luxembourg, comprenant le Centre Hospitalier de Luxembourg, l'Hôpital Kirchberg, la clinique Bohler, la clinique Ste Marie et le Centre Hospitalier Emile Mayrisch**. La FHL a été primée pour son travail titanesque en termes de:

- réalisation d'une évaluation très détaillée des risques,
- développement d'une méthode standardisée et transposable,
- interaction effective entre les différents hôpitaux.

Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, a participé à la remise des prix en présence des autorités de l'AAA. Le Prix Prévention est décerné tous les deux ans. Les modalités du Prix 2016 sont consultables sur le site www.securite-sante.lu.

Communiqué par l'UEL ■

Fedil

Prix de l'innovation 2014

Fedil – Business Federation Luxembourg a créé le Prix de l'innovation dans le but d'encourager la créativité et l'innovation dans les entreprises. Organisé tous les deux ans, le Prix de l'innovation est destiné à récompenser les innovateurs au service des entreprises, les innovateurs indépendants ainsi que les jeunes chercheurs. Les projets introduits doivent se distinguer par leurs caractères innovateur et original tout en présentant un intérêt pour l'économie luxembourgeoise. Le Prix de l'innovation comporte la remise d'un diplôme ainsi qu'une récompense en numéraire.

Le règlement du Prix de l'innovation et le formulaire de candidature peuvent être téléchargés sous www.fedil.lu. Le délai de candidature est fixé au 13 juin 2014.

Communiqué par la Fedil ■

Fedil

Renouvellement des conventions collectives du secteur du travail intérimaire

Fedil Employment Services (FES), une association sectorielle de la Fedil Business Federation Luxembourg, et les syndicats OGBL et LCGB viennent de renouveler la convention collective de travail pour les salariés permanents des entreprises de travail intérimaire ainsi que la convention collective pour les travailleurs intérimaires. Ces deux conventions collectives couvrent quelque 4.800 salariés équivalent temps plein au Luxembourg.

Parallèlement à d'autres améliorations qualitatives, les partenaires sociaux ont mis l'accent sur la nécessité de permettre aux entreprises de travail intérimaire d'offrir – en dehors des missions d'intérim – une formation aux travailleurs intérimaires sur base de modalités qui seront présentées sous peu au ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Les améliorations pour le personnel permanent concernent notamment la révision de la garantie de progression pour les salariés justifiant d'une ancienneté entre 6 et 10 années, la clarification du calcul de la prime dite «treizième mois», l'attribution d'un jour de congé supplémentaire à partir d'une ancienneté de services de 15 années et l'et de la parfaire. Cette nouvelle approche oriente la formation professionnelle vers l'acquisition et de la parfaire.

Cette nouvelle approche oriente la formation professionnelle vers l'acquisition et de la parfaire. Cette nouvelle approche oriente la formation professionnelle vers l'acquisition et de la parfaire. Cette nouvelle approche oriente la formation professionnelle vers l'acquisition et de la parfaire.

La déclaration d'obligation générale des conventions collectives a été demandée par les parties signataires.

Communiqué par la Fedil ■

Horesca

Baisse de la consommation avec la loi sur l'interdiction de fumer au café

Les bars luxembourgeois ont accusé une légère baisse de la consommation après l'interdiction de fumer, selon une enquête menée par l'Horesca dont les résultats

ont été communiqués dans le cadre de l'assemblée générale de l'Horesca qui s'est tenue le 24 mars dernier.

Selon l'Horesca, le chiffre d'affaires des ventes de boissons a baissé de 5 %

sur tout le pays, a indiqué le secrétaire général François Koepp. Une estimation qui serait la conséquence directe de l'interdiction ferme de fumer dans les cafés au Luxembourg depuis le 1^{er}

janvier. Selon le secrétaire général, les dépositaires de bière de l'Horesca ont annoncé une baisse de vente de bières entre 5 et 10 %, ce qui représente 2 millions de verres de bière. Les baisses les plus prononcées ont été enregistrées dans le sud du pays, principalement dans les petits établissements. Certains gérants ont annoncé avoir perdu 25 à 35 % de leur clientèle. D'autres ont annoncé ne pas renouveler le bail de leur établissement.

Fin 2013, le volume de nuitées dans l'hôtellerie a atteint 1,56 millions, niveau le plus élevé jamais enregistré au Luxembourg. Le taux d'occupation a grimpé de +4,3 % à 67,6 % en 2013. L'évolution dans l'hôtellerie en 2013 a été meilleure que celle observée dans la majorité des destinations voisines concurrentes. En 2013 plus de 2.500 personnes ont pu trouver un emploi dans le secteur de l'Horeca et plus de 1.200 nouveaux emplois ont été créés. Comparé à ses voisins, les salaires payés au Luxembourg dans le secteur sont largement supérieurs. Malgré des charges sociales plus basses, le coût réel est supérieur



par rapport au chiffre d'affaires. Le nombre d'emploi progresse mais la productivité par heure travaillée est en constant recul et le personnel qualifié se fait rare.

Le secteur contribue à + 5,2 % au PIB et occupe directement et indirectement plus de 30.000 salariés au Grand-Duché.

Groupement d'Assistance, Remorquage et Dépannage (GARD Luxembourg)

Les dépanneurs luxembourgeois en formation professionnelle

En vertu de la législation luxembourgeoise, tout conducteur professionnel opérant un véhicule supérieur à 3,5t a l'obligation d'effectuer une formation professionnelle continue. Les dépanneurs luxembourgeois, dont la quasi-totalité est représentée par l'organisation professionnelle GARD (Groupement d'Assistance, Remorquage et Dépannage A.s.b.l.), sont particulièrement soucieux de la sécurité de leurs chauffeurs-dépanneurs, des personnes assistées sur la route ainsi que du remorquage de véhicules tombés en panne ou accidentés. A cet effet, et en collaboration avec le Centre de Formation pour Conducteurs, une formation professionnelle spécifique aux besoins de sécurité des dépanneurs affiliés au GARD a été développée. Celle-ci répond également aux obliga-



tions légales en matière de formation professionnelle obligatoire prévue par la Directive 2003/59/CE. En complément, les cours traitent la sécurisation du lieu d'intervention sur autoroutes et autres routes en tenant particulièrement compte d'interventions durant la nuit et par conditions climatiques défavorables. L'arrimage et la sécurisation de véhicules manipulés et transportés sur différents véhicules d'intervention sont également à l'ordre du jour. Fait finalement partie de la formation spécifique la sécurisation des voyageurs accidentés ou tombés en panne.

En présence du président du GARD, Monsieur Marc Schaack, les premiers cours pour une dizaine de chauffeurs professionnels ont récemment été organisés durant une semaine au nouveau Centre de Formation à Sanem. Ceux-ci ont été clôturés avec succès par une journée 'piste' au Centre de Colmar-Berg. De nouveaux cours reprendront en octobre.

Lors des séances de formation, les dépanneurs se sont particulièrement montrés préoccupés par les projets du ministère du Développement durable et des Infrastructures de supprimer l'éclairage de nuit sur le tronçon d'autoroute entre Strassen et Steinfort qui est particulièrement redouté par les milieux professionnels pour la dangerosité des interventions de dépannage par manque d'espace sur les bandes de sécurité et de signalisation autre que celle mise en place par le dépanneur même.

*Communiqué par
GARD Luxembourg* ■

Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois ADAL – Fédération des Garagistes du Grand-Duché de Luxembourg FEGARLUX

Un festival d'émotions fortes et de bonne humeur

A l'occasion du 50^e anniversaire de l'Autofestival en février dernier, l'ADAL et la FEGARLUX ont organisé un grand jeu-concours. En jeu, 50 sessions de pilotage tous frais payés sur le circuit Geoparc de Saint Dié des Vosges au volant de bolides Mitjet. Les heureux gagnants tirés au sort se sont retrouvés le 5 avril pour vivre une journée exceptionnelle. Après le trajet en bus et une fois le briefing pris, les pilotes

se sont jetés à l'assaut du circuit exigeant du Geoparc. Ils ont ensuite partagé des agapes dans la bonne humeur avant de tenter d'améliorer leurs performances au cours de l'après-midi. Après un dernier verre de l'amitié, le retour au Luxembourg s'est déroulé dans une ambiance décontractée. Si l'Autofestival 2014 reste un bon cru pour les milliers de visiteurs qui ne manquent ce rendez-vous sous aucun prétexte, cette 5e édition laissera un souvenir inou-

bliable aux gagnants de cette journée pas comme les autres.

Véritable baromètre du secteur pour l'année en cours, l'Autofestival 2014 s'est déroulé du 1er au 10 février 2014. Quelque 120 garages membres de l'ADAL et de la FEGARLUX ont participé à la 50^e édition de cette foire automobile qui se tient dans les concessions et garages du pays. Traditionnellement, les ventes réalisées durant l'Autofestival sont immatriculées entre les mois de février et de juin. Pendant ces cinq mois, environ la moitié du chiffre d'affaires annuel qui est réalisé. Les enquêtes relatives à l'Autofestival et effectuées auprès des principales concessions permettent ainsi d'anticiper la tendance pour l'année à venir.

Dans l'ensemble, les concessions interrogées se montrent très satisfaites des ventes enregistrées durant les 10 jours du Festival 2014. La majorité des entreprises estime que les ventes ont pu être maintenues au niveau de 2013, voire être légèrement étendues. Ce sont surtout les marques proposant des nouvelles versions de modèles traditionnellement bien vendus qui semblent avoir été les plus plébiscitées par les consommateurs. L'avenir dira si cette tendance se confirme. Plus d'informations sur www.myauto.lu.



*Communiqué par
ADAL et FEGARLUX* ■



« Made in Luxembourg »

La Chambre de Commerce et son organisme de formation, la LSC,
vous invitent dans le cadre de la Foire de Printemps au cocktail

« **Made in Luxembourg** »

sur le stand Chambre de Commerce / LSC au hall 9C de LUXEXPO.

Quand ?

Mercredi, le 14 mai 2014 de 18h00 à 20h00.

Le jour du cocktail,
cette invitation vaut ticket d'entrée gratuit pour la Foire de Printemps.

Veuillez vous inscrire auprès de l'équipe organisatrice (fdp@cc.lu)
pour figurer sur la liste des invités.



Le label « Made in Luxembourg » est une marque créée en 1984
sur initiative du Ministère des Affaires étrangères,
de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers.

LUXEXPO décline toute responsabilité envers le détenteur de cette carte en cas d'accident.



INDR

Remise du label «Entreprise Socialement Responsable – ESR» à 20 entreprises



Les 20 entreprises ont été labellisées sur la base du nouveau Guide ESR développé par l'INDR en collaboration avec les principaux acteurs nationaux en matière de RSE

Le 18 mars 2014, le label ESR a été remis officiellement à 20 entreprises (5 nouvelles et 15 entreprises relabellisées) ayant répondu avec succès aux critères de la démarche de labellisation de l'INDR. Thématisée par la Commission européenne comme un enjeu vital, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est en passe de devenir un outil stratégique essentiel pour les dirigeants d'entreprise. La RSE est une opportunité pour chaque entreprise d'améliorer sa gouvernance, de renforcer son engagement social et de limiter ses impacts environnementaux. L'entreprise assure

ainsi sa propre pérennité en contribuant au développement durable.

Lors de son mot de bienvenue, Nicolas Henckes, secrétaire Général de l'INDR, a félicité les entreprises labellisées pour leur vision proactive et a rappelé les bénéfices de la RSE. Elle permet, en effet, d'améliorer la réputation de l'entreprise, ses avantages concurrentiels, sa capacité à attirer et retenir des salariés ou des clients, son engagement, la motivation et de la productivité de ses salariés, de meilleures relations avec les fournisseurs, les pouvoirs publics, les concurrents, les médias, les ONG, autrement dit avec la société dans laquelle les entreprises évoluent. Avoir un comportement responsable est en outre une source de satisfaction personnelle.

5 nouvelles entreprises labellisées:

Conscientes de leur responsabilité et des attentes de la société à l'égard de leurs activités, les cinq entreprises suivantes viennent d'être nouvellement labellisées:

D. Law, Deloitte Audit, Deloitte Tax & Consulting, Hela Lux et Wellbeing at work.

15 entreprises relabellisées:

Soucieuses de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, les quinze entreprises relabellisées font partie des pionnières en matière de RSE au Luxembourg. En effet, après une première période de labellisation de 3 ans, elles renouvellent leur volonté d'obtenir le label ESR une seconde fois cette année.

Les entreprises suivantes viennent d'être relabellisées:

AllPack Services, Argest, BGL BNP Paribas, Caceis Bank, Cetrel, Codiprolux, Comes & Cie, Deloitte General Services, Fiduciaire Générale du Luxembourg, Hitec Luxembourg, Lifteurope, Mediation, Nonail Boxes, Sources Rosport, et SuperDrecksKëscht.

Toutes ces entreprises ont été labellisées sur la base du nouveau Guide ESR développé par l'INDR en colla-



laboration avec les principaux acteurs nationaux en matière de RSE. Le Guide ESR est directement accessible, facile d'utilisation et disponible gratuitement sur www.esr.lu. Il accompagne les entreprises luxembourgeoises dans leur démarche de responsabilité sociétale en démontrant à travers une centaine de thématiques comment la RSE crée de la valeur tant pour la société en général que pour les entreprises en particulier. Il permet à chaque entreprise de comprendre les bienfaits de la RSE, d'évaluer son niveau actuel de responsabilité, de valoriser ses progrès et mérites, et, lorsqu'elle a atteint un certain degré

de maturité, de confirmer son comportement responsable.

■ **Label ESR «Entreprise Socialement Responsable»**

Le label ESR permet aux dirigeants d'entreprise de structurer, de formaliser et de valoriser leurs démarches de responsabilité sociale afin de créer de la valeur partagée.

Norman Fisch, coordinateur de l'INDR, rappelle que toutes les entreprises labellisées ESR ont répondu aux objectifs formulés dans le Guide ESR, garantissant ainsi un comportement responsable. Intégrer complètement la RSE dans la culture d'entreprise et partager

ses bonnes pratiques permet à ces entreprises d'avoir un impact positif dans la société. Ces ambassadeurs de la RSE forment un réseau de compétences et de valeurs partagées.

Les dirigeants d'entreprise sont de plus en plus nombreux à affirmer leurs engagements en matière de RSE et à vouloir certifier et valoriser leur comportement responsable. Depuis 2010, plus de 600 entreprises ont ainsi pu être sensibilisées à la RSE et en tout 95 labels ESR, d'une durée de 3 ans, ont été décernés. Dorénavant, il y a 69 entreprises labellisées au Luxembourg! ■

Contact: Norman Fisch, INDR p.a. UEL – 7, rue Alcide de Gasperi – B.P. 3024 – L-1030 Luxembourg-Kirchberg
Tél: (+352) 27 330 885 – Email: norman.fisch@indr.lu – www.indr.lu – www.esr.lu

Nouvelle publication

L'IMS Luxembourg donne les pistes pour des achats plus responsables

L'IMS Luxembourg a lancé une nouvelle publication lors d'une conférence restituant les travaux entrepris par des membres de l'IMS, dédiée aux achats durables alimentaire en entreprise (cantines, snacking, etc.). «Les achats durables alimentaire en entreprise/mise en pratique» offre des pistes concrètes aux responsables achats pour faire des choix plus éclairés et responsables.

En 2013, l'IMS Luxembourg a organisé un groupe de travail avec trois de ses entreprises membres (Husky Injection Molding Systems, Société Générale Bank & Trust, Hôpital du Kirchberg) et leurs fournisseurs (Aramark, Sodexo, Dussmann) qui ont travaillé chacune sur des projets très précis ayant attrait aux achats durables dans l'alimentaire et à ses enjeux:

- Réduire les déchets alimentaires (par exemple, en donnant des repas à des associations locales)

- Acheter plus de produits de saison et de territoire
- Construire un cahier des charges alimentaires (plus orienté RSE).

Les résultats des travaux menés au long de l'année, avec le soutien de Sandrine Grumberg, Directrice du cabinet ViaSourcing, ont permis la rédaction d'un livre blanc sur les bonnes pratiques recensées dans ses entreprises luxembourgeoises, notamment sur les axes suivants: les grands enjeux (la sécurité alimentaire, gaspillage, etc.), les acheteurs et leurs prestataires, les origines des produits, l'approvisionnement, la consommation, la gestion des déchets, entre autres.

De nombreuses possibilités s'offrent aux responsables achats: des campagnes comme 'Sou schmaacht Lëtzebuerg' ou des fournisseurs locaux sont des solutions qui permettent de proposer plus de produits luxembourgeois et de saison au sein des entreprises.

L'IMS Luxembourg va continuer à développer ce projet cette année, en se focalisant sur la thématique de la communication et de la papeterie.

Cette conférence, accueillie par Saint-Paul Luxembourg, nouvelle entreprise membre de l'IMS, était également l'occasion d'accueillir officiellement trois autres nouveaux membres au sein du réseau: Sources Rosport, Athlon Car Lease Luxembourg et Landimmo Real Estate. ■



Pour plus d'informations: www.imslux.lu



Yves Jeanbaptiste – General Manager, Imprimerie Fr. Faber

American Chamber of Commerce in Luxembourg

“Our staff is really the heart of our company”

Mr. Jeanbaptiste joined Imprimerie Fr. Faber in 2005, and one year ago he took over as director. Previously the Head of the Digital Department, he has a special sensitivity to new media to help guide the evolution of the group.

How have you seen digital media evolve, especially in recent years, and what new business are you developing to respond to those demands?

We are indeed in the traditional printing industry, but since 2011 we've been offering new media solutions to respond to clients' needs. And we don't consider our clients as clients in the strict sense of the word – they are our partners. We want them to see us in the same way so we can help them disseminate their information through multiple channels. Working in partnership allows us to use cross media for a more holistic solution.

How do you support being sustainable in the printing business?

We have a multifunctional CSR approach. We know the traditional printing business isn't exactly ecologically compliant, but we are constantly working on ways to improve our environmental impact. We're also working with FSC (Forest Stewardship Council) paper to respect the value chain. Since 2005, we are a part of Myclimate to help with offsetting the normal CO₂ emissions we use as a printing company. We also use the SuperDrecksKescht which sorts our waste. Our label “Printed in Luxembourg” ensures there is a short-

ened distance from our suppliers, as well as from our offices to our clients. Finally, we are a part of IMS, Inspiring More Sustainability (or, in French, Institut pour le Mouvement Sociétal) as of this year. Through all of these actions we remain active in our CSR.

How long have you had PSF status? And can you speak a bit about potential security issues with regards to digitizing documents?

When we developed the digital department in 2005, the question that came up by our board was: do we have to be a PSF company? And in the digital

department, our answer was a resounding yes! We knew we needed to address our banking clients and give them a better way to transmit financial data, bank statements, portfolio management and more to their clients. So in January 2007, we created Faber Digital Solutions, which had a PSF agreement in place from the outset. We understand our partners in the financial sector need to focus on their core business and don't want to outsource those activities, but the sending of statements and so on is a support activity for them – that's where we can step in.

Security is, of course, very important for a bank. When they decide to outsource some of their activities with confidential data, they want their partners to be fully compliant with their needs. So the security and infrastructure are very important. We go through legal, security and environmental audits each year to keep current.

This year marks your organization's 100th anniversary. How do you plan on celebrating, and where do you see yourselves headed in the coming years?

We won't have a big event, rather we will celebrate throughout the year. In the second semester, we plan on sharing several new developments at Faber. We will have a party for employees and internal collaborators and another one for our partners. Our staff is really the heart of our company: they are continuously trained, and we have respect for them and want them to share that respect with our partners.

We are in the traditional printing industry and it's critical that we act – not react after it's too late. This goes for our operations as well. We offer so much in terms of cross media, luxury printing and more, but it's not enough to respond to the demands of today: we want to start preparing already for what



our clients will want five or ten or more years down the line.

Interview:
Natalie Gerhardstein, AMCHAM
Photos: Stephen Roberts ■

Interested in joining AMCHAM? Visit www.amcham.lu or call (+352) 43 17 56

**MEET IN
LUXEMBOURG!**

luxembourg
convention bureau



www.lcb.lu

**ENJOY BREATHTAKING MEETING FACILITIES AND TAKE YOUR EVENT
TO A NEW LEVEL OF EXCELLENCE!**

Your partner on site
Luxembourg Convention Bureau
Tel.: (+352) 22 75 65
convention.bureau@lcto.lu

EN BREF



Sodexo Luxembourg
Contrat Appui-Emploi pour 16 jeunes

Dans le cadre de ses engagements sociétaux et de sa feuille de route de développement durable «Le Better Tomorrow», Sodexo s'est adressée au ministère de l'Emploi et du Travail luxembourgeois et a engagé un partenariat privilégié visant à offrir à des jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans une chance d'accéder au marché du travail. Les participants ont été sélectionnés en collaboration avec le Centre d'Orientation Socio- Professionnelle (COSP) et l'Agence pour le développement de l'Emploi (ADEM). Les jeunes ont suivi une formation «sociale» permettant de les sensibiliser à la vie en entreprise et deux chefs de cuisine Sodexo leur ont dispensé un module «métier» d'une semaine. Ils ont ensuite suivi un stage pour un mois sur les différents sites d'exploitations Sodexo. Sodexo propose aujourd'hui un CAE (contrat appui-emploi) d'une durée d'un an, aux seize jeunes ayant obtenu une évaluation positive formulée par leur Responsable de site pendant leur stage. Un cocktail au restaurant Les Thermes de Strassen-Bertrange a permis de célébrer, en présence de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, l'entrée de ces jeunes dans un parcours qualifiant synonyme d'insertion professionnelle.



WinFleet
La géolocalisation de véhicules «Made in Luxembourg»

La société luxembourgeoise SkyCom a obtenu le label de qualité «Made in Luxembourg» pour son service de géolocalisation WinFleet. Le label «Made in Luxembourg» est décerné depuis 1984 par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg comme label de garantie pour les produits et services locaux. SkyCom, fondée en 1994 par l'ingénieur diplômé Claude Lenert et figurant parmi les sociétés pionnières dans le domaine de la télématique, est spécialisée dans le développement de systèmes professionnels de localisation de véhicules. Avec le logiciel de géolocalisation WinFleet, un système télématique très performant a été mis sur le marché, système de localisation utilisé avec grand succès par plus de 10.000 véhicules au Luxembourg et en Europe. La géolocalisation avec WinFleet offre un éventail impressionnant de fonctionnalités et de possibilités d'extension, permettant ainsi de répondre à toutes les exigences d'une gestion de flotte moderne. Plus d'informations sur: www.skycom.com.



Steria PSF Luxembourg
Des nouveaux bureaux à Leudelange

Installé depuis de nombreuses années rue du Kiem à Strassen, Steria PSF Luxembourg SA, leader des services informatiques aux entreprises et administrations, a investi de nouveaux bureaux à Leudelange afin d'offrir plus d'espace à ses équipes et accompagner la croissance organique de ses effectifs. Désormais présent au 2-4 rue du Château, Steria poursuit sa stratégie axée sur des projets de transformation pour ses clients, ainsi que des projets d'externalisation au sein de ses Centres de Service au Luxembourg. Ce changement de locaux doit permettre à la compagnie d'absorber la venue de nouveaux collaborateurs participant aux missions pour les Institutions Européennes ou pour ses clients au Grand-Duché, tout en restant proche des grands centres de décisions de la Place.



CapitalatWork Foyer Group
Meilleure société de gestion de fortune luxembourgeoise

Pour la huitième année consécutive, l'agence de notation FundClass a décerné l'European Funds Trophy 2014 aux meilleurs fonds et sociétés de gestion en Europe lors de la cérémonie qui s'est déroulée à Paris en mars dernier. Capitalatwork Foyer Group Luxembourg a été proclamé meilleur gestionnaire de fortune luxembourgeois dans la catégorie 4 à 7 fonds notés. Cette distinction a été attribuée sur base des

Mode

Bogner inaugure sa boutique à Luxembourg



Marianne Theisen-Dolar dirige la boutique conjointement avec son fils Benoit Theisen

Bogner a ouvert sa nouvelle boutique franchisée à Luxembourg. En plein cœur de la capitale, au 19, Rue des Capucins, les collections Bogner Woman, Bogner Man ainsi que la collection Sônia Bogner pour dames sont vendues sur une surface de 120 m². La boutique a été aménagée dans l'esprit «Modern Natural» typique de la marque, qui reflète parfaitement l'attachement à la nature cher à cette maison. La cérémonie officielle d'inauguration s'est déroulée en mars 2014 en présence d'environ 150 invités qui avaient accepté l'invitation de Marianne Theisen-Dolar et de Benoit Theisen. Lydie Polfer, bourgmestre de Luxembourg ainsi que des

membres du conseil communal de la ville de Luxembourg, des membres de l'Union Commerciale de la ville de Luxembourg, ainsi que des représentants de Bogner Munich, était également présents. Dirk Jaster, concepteur chez Bogner, a profité de l'événement pour présenter les modèles phares des collections d'été à venir. Marianne Theisen-Dolar, une luxembourgeoise, dirige cette franchise de la marque conjointement avec son fils Benoit Theisen. Au niveau mondial, Bogner gère 18 maisons en possession propre et dispose d'un réseau de 58 boutiques franchisées et de plus de 6.500 partenaires commerciaux dans plus de 30 pays.

Anniversaire

DLSI: 20 ans passés au service de l'emploi au Luxembourg

DLSI fête ses vingt années de présence au Grand-Duché du Luxembourg. Le groupe coté en bourse, implanté principalement en France, en Allemagne, en Suisse, au Luxembourg et en Pologne, est un pionnier du travail temporaire. Depuis 20 ans, DLSI met toute son

expertise dans le management des ressources humaines au service de l'emploi. Aujourd'hui, le travail temporaire constitue plus que jamais une porte d'entrée incontournable vers un travail durable. En mars 1994, le 10 précisément, DLSI a ouvert sa première agence au Grand-Duché de Luxem-



Raymond Doudot (à g.) et Thierry Doudot

bourg, à Esch-sur-Alzette. Le groupe, qui avait commencé à se développer au départ de Forbach (France) en 1992, anticipait à l'époque l'adoption de la législation luxembourgeoise sur le travail temporaire. «Ce texte de loi n'a été voté qu'en mai 1994 à la Chambre des députés. La possibilité de recourir au travail temporaire n'a été possible qu'à partir du premier août de cette même année», explique Raymond Doudot, fondateur de DLSI, administrateur délégué de DLSI Luxembourg et président du Conseil de Surveillance du

groupe DLSI. «Nous avons donc été les premiers à nous positionner sur le marché.» Jusque-là, seul le contrat à durée déterminée permettait aux employeurs et travailleurs de bénéficier d'une certaine flexibilité. L'introduction légale du travail temporaire a ouvert d'autres perspectives aux uns et aux autres. Aujourd'hui, le recours au travail temporaire est devenu chose courante. Le groupe DLSI a poursuivi sa croissance, partout en Europe comme au Luxembourg. En 1998, l'agence d'Esch-sur-Alzette déménageait rue des Jardins. En 2002, DLSI Luxembourg ouvrait une seconde agence à Luxembourg-Ville. En décembre 2006, le groupe faisait son entrée en Bourse, à Paris, sur Alternext. Le groupe, qui s'est développé au départ à partir de services liés au travail temporaire, est aujourd'hui positionné en tant qu'expert dans le management des ressources humaines dans les trois secteurs que sont le Bâtiment et Travaux Publics, l'Industrie et le Tertiaire. En 2013, le groupe DLSI a réalisé un chiffre d'affaires proche de 185 millions d'EUR et comptait 70 agences à travers l'Europe. ■

Réaménagement

BGL BNP Paribas rouvre ses portes

BGL BNP Paribas a récemment inauguré son agence Mondorf-les-Bains, située au 58, rue François Clément, qui a été profondément réaménagée dans un esprit de convivialité et de proximité avec le client. Ce réaménagement s'inscrit dans

le déploiement du concept tout à fait innovant que BGL BNP Paribas met en place dans son réseau et qui vise à mettre l'accent sur l'accueil du client tout en étant à la pointe des nouvelles technologies (iPads, wifi gratuit, vidéoconférence...).



Frédéric Cuglietta, directeur de l'agence Mondorf-les-Bains, et son équipe

EN BREF

rendements exceptionnels obtenus grâce à une philosophie d'investissement maison et d'une méthodologie de valorisation particulière.

ING Luxembourg Great Place to Work pour la 4^e année consécutive

ING Luxembourg est très fière d'annoncer qu'elle a été confirmée «Entreprise où il fait bon travailler» à l'issue d'une enquête réalisée par le «Great Place to Work Institute». Déjà labellisée «Great Place to Work» en 2011, 2012 et 2013, ING se place 4^e de ce palmarès 2014. ING Luxembourg est d'autant plus fière de cette distinction que cette année encore, elle s'est classée comme la 1^{re} entreprise de plus de 250 salariés. Le «Great Place to Work Institute» est une société de conseil en management présente dans 45 pays qui œuvre à comprendre ce qui fait qu'une entreprise offre une bonne qualité de vie au travail. En janvier dernier, les employés avaient donc été invités à faire part de leur feedback sur leur environnement de travail quotidien et sur ING Luxembourg en tant qu'employeur.



Goodyear Dunlop «Top Employer 2014»

Goodyear Dunlop Tires Europe, l'un des principaux fabricants européens de pneumatiques, a été reconnu pour la deuxième fois parmi les «meilleurs employeurs de l'Europe» par l'Institut renommé Top Employers. Avec cette certification, l'organisme indépendant prime les politiques exemplaires en matière de ressources humaines en Europe. Goodyear Dunlop a également reçu la prestigieuse certification dans neuf pays d'Europe: la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovaquie, l'Espagne et le Royaume-Uni, en reconnaissant les excellents efforts de l'entreprise en matière de ressources humaines sur ces marchés. L'Institut 'Top Employer' décerne le certificat du Top Employer aux organisations participantes qui démontrent «les normes les plus élevées» au niveau de ce qu'ils offrent à leur personnel.



Fia Asset Management Meilleur gestionnaire «Fixed Income»

Pour la deuxième année consécutive FIA Asset Management, société d'investissement indépendante spécialisée dans la gestion discrétionnaire, dans le conseil financier et dans les services personnalisés pour SICAV et SIF, a été primée à Venise aux Diamant Asset Manager Awards 2014. Les prix ont été attribués aux meilleurs gérants de patrimoine et gérants de fonds. FIA Asset Management, représentée par le responsable du Service d'Investissement Ingo Werner, a reçu le premier prix de la catégorie Fixed Income. La qualité du service et l'efficacité de la méthode de gestion ont aussi permis à FIA Asset Management d'être titrée deuxième de la catégorie Balance, deuxième de la catégorie Flexible et quatrième de la catégorie Equity. FIA Asset Management est la seule société à avoir obtenu des prix dans toutes les catégories prévues, ce qui témoigne de l'efficacité de son style de gestion pour tout profil d'investissement.



Entreprise Meyers Championnat luxembourgeois de lavage de vitres

A l'occasion de son 50^e anniversaire, l'entreprise Meyers, spécialiste des produits d'entretien, a organisé le premier championnat luxembourgeois de lavage de vitre en présence du premier échevin de Niederanven Jean Schiltz. Une vingtaine de participants ont pu tester leur dextérité et leur rapidité devant un public enthousiaste. Les participants se sont défiés en plusieurs étapes sur un cadre de 3 fenêtres. Un arbitre chef, un arbitre et un secrétaire ont veillé au bon respect du règlement. Cette journée a également été l'occasion de découvrir l'entreprise Meyers plus en détails avec notamment une exposition autour du nettoyage et de nombreux cadeaux à gagner.



EN BREF


**Cactus –
Rindfleisch vom
Lëtzebuerges Bauer**
Ein luxemburgisches
Qualitätslabel

Das Qualitätslabel „Cactus – Rindfleisch vom Lëtzebuerges Bauer“ wurde im Jahr 1996

ins Leben gerufen und blickt mittlerweile auf 18 erfolgreiche Jahre zurück. Für das Qualitätslabel wurde ein eigenes 30-seitiges Lastenheft ausgearbeitet, welches die Produktion von der Geburt des Tieres bis zum fertigen Fleischstück in der Frischtheke definiert. Die Regionalität und die Erfahrungen sind für den Endverbraucher ein Garant für Qualität und Sicherheit. Ein internes, sowie externes Kontrollsystem erlaubt es dem Konsumenten, jeden Tag aufs Neue ein schmackhaftes Produkt aus regionaler Herkunft mit ruhigem Gewissen genießen zu können. Name des Produzenten sowie die Identifikationsnummer des Tieres auf dem Etikett eines jeden Fleischstückes angegeben. Per DNA-Analyse kann jedes einzelne Stück identifiziert werden. Cactus hat somit das Fleisch aus der Anonymität heraus geholt. www.cactus.lu aufrufen.

Im März besuchten der Premierminister Xavier Bettel und der Landwirtschaftsminister Fernand Etgen das Vitarium und die Molkerei der Luxlait. Herr Bettel lobte stolz das „luxemburgische Patrimoine“ der Luxlait. Er erklärte, dass er mit Luxlait Produkte aufgewachsen sei und sich diese auch bei ihm zu Hause im Kühlschrank finden lassen. Schon als treuer Begleiter durch die Kindheit und Jugend des Herrn Bettel brachte dieser dann auch die Luxlait Schokomilch mit in die „Chambre“. Besonders hob der Premierminister die hervorragende Qualität der luxemburgischen Milchprodukte hervor. Die luxemburgische Landwirtschaft lebt von der Milchindustrie, sie ist ihr Hauptsektor. Laut

De ce fait, la banque entend répondre à l'évolution des besoins des clients, tout en misant sur une proximité accrue avec ceux-ci. Les conseillers vont à la rencontre des clients pour les accompagner dans la découverte des lieux et les aider à utiliser les services mis à disposition. Le client a accès aux mêmes services que dans une agence classique, tout en bénéficiant d'un conseil plus soutenu. BGL BNP Paribas a développé un lieu unique qui réconcilie proximité et ser-

vices à distance selon les besoins ou simplement les envies du client. Un espace Accueil Conseil permet aux conseillers de recevoir le client pour un échange personnalisé. Par ailleurs, des guichets automatiques permettent de retirer et de déposer de l'argent à toute heure. Les clients et visiteurs sont accueillis du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Milchindustrie

Premierminister Xavier Bettel zu Besuch bei Luxlait

Herr Etgen müssen sich die luxemburgischen Milchproduzenten im europäischen Vergleich nicht schämen und man könnte stolz auf eine der modernsten Molkereien in ganz Europa sein. Luxlait ist ein starkes und auch konkurrenzfähiges Unternehmen. Herr Etgens Aussagen nach, spielt Luxlait eine große Rolle in der luxemburgischen Landwirtschaft, nicht nur wegen seiner Installationen sondern auch weil es wichtig sei jüngeren Generationen landwirtschaftliche Produkte näher zu bringen, da die heutige Jugend oft keinen Bezug mehr zu diesen hat. Er sieht Luxlait demnach als ein Gesamtkonzept. Das Vitarium, das edukative Zentrum der Luxlait, wo Groß und Klein spielerisch über Themen wie Landwirt-

schaft, gesunde Ernährung, Wohlbefinden, den menschlichen Körper und dessen Sinne lernen und einen Einblick in eine der modernsten Molkereien Europas bekommen, stand auch auf der Tagesordnung des Besuchs der Minister. Herr Bettel beteuerte wie wichtig Bildung für die Kinder sei. Viele Kinder wissen heutzutage nicht mehr wo die Milch herkommt. Somit ist es wichtig sie für die Werte natürlicher Produkte zu sensibilisieren und sie auch für die Berufe, die hinter deren Produktion stehen, aufmerksam zu machen. Betreffend gesunde Ernährung ist die Schulmilch für Herrn Bettel eine gute Alternative zu den bestehenden Angeboten an den luxemburgischen Schulen und er sieht auch noch weiteres Potential die bereits bestehende Zusammenarbeit weiter zu vertiefen. Er selber erinnert sich an seine Schul- und Studienzeit wo er von der Luxlait Schokoladenmilch begleitet wurde. Auch für Herr Etgen ist Schulmilch, ebenfalls ein adäquates Mittel den Kindern die landwirtschaftlichen Produkte näher zu bringen. In einer Gesellschaft in der Fettleibigkeit eine immer größere Rolle spielt ist es wichtig den Aufklärungsbedarf, der an den Schulen besteht, ernst zu nehmen. In der heutigen Gesellschaft wo Schnellkost immer mehr aufkommt ist es für Herr Etgen wichtig den Konsumenten richtig zu informieren und über die unterschiedlichen Lebensmittel aufzuklären. Er lobte hier die Arbeit des Vitariums.



Im März besuchten der Premierminister Xavier Bettel und der Landwirtschaftsminister Fernand Etgen das Vitarium und die Molkerei der Luxlait

Microtis et Masselotte signent un accord de partenariat

Fondée en 1997, Microtis, spécialiste en réalisation et implémentation de logiciels de gestion des ressources humaines, n'a cessé, depuis, de poursuivre sa croissance au Luxembourg. Partenaire incontesté des grands instituts financiers et PME, tous secteurs confondus, Microtis a su, grâce à ses produits modulaires et services sur mesure, devenir le leader incontesté des solutions RH au Luxembourg, capable d'offrir une palette complète et intégrée de modules de gestion RH.

Masselotte, cabinet de conseil international et indépendant, a été fondée en France en 2011, puis au Luxembourg en 2012. Sa mission consiste à amener la Fonction Ressources Humaines au cœur de la performance sociale de l'Entreprise. Masselotte intervient sur deux axes forts que sont l'équilibre social et les processus de transformation des entreprises. Masselotte propose également des accélérateurs de performance sociale comme la mutualisation de besoins RH et le développement des compétences managériales. Microtis et Masselotte ont une base importante de clients communs. La complémentarité des métiers des équipes et la connais-

sance approfondie des modules Gesser par les consultants de Masselotte apportent une garantie supplémentaire de succès, tant au niveau des projets d'implémentation que des réponses opérationnelles spécifiques. Ce rapprochement stratégique poursuit trois finalités: compléter la gamme des produits de Microtis avec l'intégration de la solu-

tion de pilotage et de tableaux de bord RH KIF-Solution proposée par Masselotte; proposer une plateforme complète de solution RH pour des entreprises désirant mutualiser leurs besoins RH; offrir aux clients de Microtis une solution complète de services autour de ses logiciels RH. ■



Les administrateurs de Masselotte et de Microtis

Vie d'entreprise

Le Groupe ALIPA accueille des lycéens

NO-NAIL BOXES et CODIPRO, 2 sociétés du Groupe ALIPA, ont accueilli 2 lycéens dans le cadre du Job Shadow Day. Organisé par l'A.s.b.l. Jonk Entrepreneur en partenariat avec la FEDIL et la Chambre des Métiers, cette journée événement permet à plusieurs élèves d'avoir un aperçu du monde du travail en accompagnant un chef d'entreprise durant toute une journée. Rita Jose Simoes de l'Ecole Privée Sainte-Anne et Sophie Thelen du Lycée du Nord ont ainsi pu découvrir la vie en entreprise en compagnie de Michèle

Detaille, administrateur-délégué de NO-NAIL BOXES et de Christophe Losange, directeur de CODIPRO. Visite des ateliers de production, participation à des réunions internes et rencontre avec les commerciaux, la comptable et le service marketing ont permis à ces deux jeunes filles d'observer brièvement le fonctionnement d'une entreprise d'envergure internationale. «*En tant que chef d'entreprise, il est de notre devoir de transmettre son savoir et d'initier les jeunes aux joies mais aussi aux contraintes du travail pour les aider à les orienter plus tard. De plus leur présence*

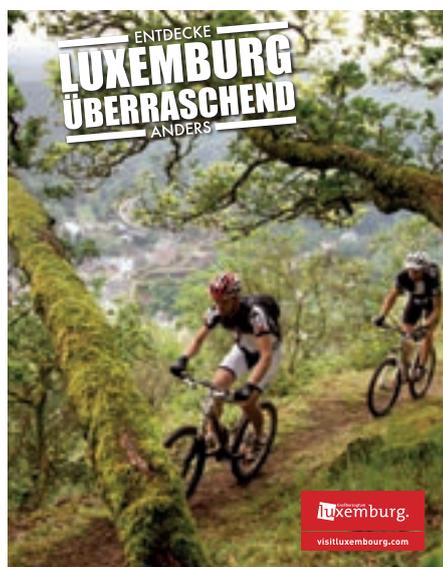
nous améliore: leurs questions naïves nous forcent à réfléchir à notre façon de travailler, à donner des explications claires et convaincantes et nous apprennent aussi de leur façon de voir les choses», explique Michèle Detaille. Très attentives, les deux élèves ont posé de nombreuses questions. «*À l'école nous étudions la théorie. À la suite de cette journée, nous nous rendons compte que la réalité de terrain est parfois tout autre*», expliquent-elles quand on leur demande ce qui les a le plus interpellé. ■



Le château surplombe le village médiéval de Clervaux

ONT

Les nouvelles stratégies suscitent de meilleurs résultats



Annnonce de la campagne publicitaire «Entdecke Luxemburg Überraschend anders»

Si les temps restent marqués par une reprise économique s'amorçant lentement, la promotion de la notoriété du Luxembourg et l'augmentation de sa visibilité sur les marchés touristiques étrangers restent primordiales. D'après les résultats des enquêtes menées par l'Office Nationale du Tourisme, les nuitées dans l'hôtellerie sont inégalées par la majorité des destinations voisines, elles atteignent en 2013, 1,56 million, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré au Luxembourg! Les visites des casemates ont enregistré une progression de 11 % de leurs visiteurs. L'accroissement de 4 % par rapport à 2012 s'ajoute aux résultats de ce que l'on considère déjà comme une bonne année.

L'engagement est à la mesure du défi qui attend le secteur touristique

Pour affiner son tir, l'ONT a effectué une analyse du potentiel des différents marchés et cibles. L'ONT avait

identifié ainsi les segments à potentialité les plus élevées pour l'économie touristique nationale. L'enquête réalisée auprès de 3.071 touristes montre qu'ils plébiscitent les «City trips», les

offres «nature, randonnées». Pour l'économie touristique du pays, les DINKs (double income no kids), les seniors et les familles se révèlent être des cibles à potentialités hautement élevées.

Pas moins de 145 millions de contacts ont été établis au travers des campagnes «*Discover the unexpected Luxembourg*» sur les marchés allemand, belge, néerlandais, français, anglais et des démarches en marketing spécifiques ont été lancées sur de nouveaux marchés tels que la Turquie et la Russie.

Une progression de 149 % des consultations de www.visitluxembourg.com

Consciente que 70 % des touristes s'informent d'abord via internet sur une destination touristique et que cette consultation leur permet d'effectuer des réservations, l'ONT a donné une place de choix aux nouveaux canaux d'information. Les campagnes sur le net et les actions lancées dans les médias sociaux ont atteint 42 millions de contacts. Le succès ne se sont pas fait pas attendre: + 149 % de fréquentation d'internautes sur le nouveau site de l'ONT, + 302 % d'internautes allemands.

503 articles de presse fournissent une image positive de la destination à l'étranger

Les articles dans la presse et les guides touristiques sont également une source précieuse d'informations pour les touristes car ils orientent les clients potentiels dans leurs choix. Ces témoignages d'expériences sur le terrain ont force de conviction. L'ONT a proposé aux journalistes des solu-

tions innovantes comme des voyages d'études thématiques, ou sur mesure. 208 journalistes étrangers ont ainsi véhiculé une image positive du pays dans 503 articles de presse recensés. Un apport considérable de leur part pour améliorer l'image de marque et fournir une nouvelle vision d'un pays qui offre une excellente qualité de vie. Pour la première fois, l'ONT a lancé une newsletter électronique à l'adresse de quelque 5.200 journalistes étrangers pour leur soumettre les actualités et leur rappeler le caractère innovateur de la destination.

Annonces en ligne ou imprimées, relations publiques, newsletter électronique, achat de mots-clés dans les moteurs de recherche ou présence dans les médias sociaux caractérisent cette formule à succès qu'est le marketing intégré, pondérant les différents médias pour mieux cibler les audiences.

Présent dans les catalogues de voyages

Comme un média est toujours un multiplicateur de la demande, un catalogue de voyage incitant directement à la réservation d'une offre forfaitaire bien construite est aussi essentiel, également du point de vue de la notoriété de la destination. 350 revendeurs de voyages ont inclus le Luxembourg dans leurs nouveaux catalogues.

Tous ces résultats de 2013 confirment que la nouvelle approche en marketing assure un gain de compétitivité et d'efficacité non négligeable pour le tourisme national.

Avec le Gouvernement et le ministère de l'Economie, l'ONT a l'ambition de conserver et d'étendre la nouvelle notoriété et la visibilité de la



Bannière promotionnelle pour le net

destination Grand-Duché de Luxembourg sur les marchés étrangers et plus particulièrement encore dans tous les segments de clientèles à potentiel élevé.

Office National du Tourisme

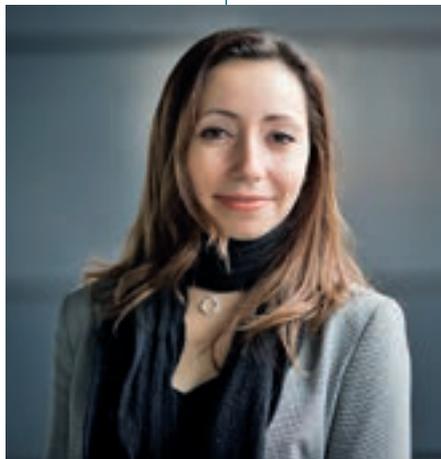
68-70, boulevard de la Pétrusse – L-1010 Luxembourg – www.visitluxembourg.com



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents services.



■ Laurence Sdika

Attachée économique et commerciale au sein du Service Affaires Internationales, représente la Chambre de Commerce en France auprès de l'Ambassade du Luxembourg à Paris

Laurence a pour mission essentielle de soutenir les entreprises luxembourgeoises dans leurs activités à destination de la France (aide à la pénétration sur le marché français, promotion des exportations luxembourgeoises, recherche de partenaires, sensibilisation des acteurs français aux atouts du Grand-Duché et aux points forts de ses PME notamment). Elle se tient également à la disposition des entreprises françaises intéressées par le Luxembourg, qui souhaitent des informations sur les conditions d'accès au marché luxembourgeois, pour s'y implanter, y nouer des partenariats ou encore être orientées vers des interlocuteurs institutionnels ou commerciaux spécifiques. Au quotidien, Laurence répond aux questions des entreprises luxembourgeoises concernant les spécificités du marché français et assiste les entreprises françaises souhaitant s'implanter au Luxembourg. Après avoir identifié de pos-

sibles complémentarités entre acteurs et secteurs d'activité des deux pays, Laurence est amenée à les présenter lors d'événements de promotion sectorielle en France ou au Luxembourg. Par ailleurs, elle a à sa tâche d'aller à la rencontre de partenaires potentiels lors de conférences, salons professionnels, séminaires ou événements de networking plus confidentiels et de promouvoir le Grand-Duché sur l'ensemble du territoire français.

Le travail en équipe avec l'ambassade, le contact avec les entreprises ainsi que la découverte de secteurs d'activité divers, avec des personnes aux profils et parcours multiples, constituent à ses yeux une expérience enrichissante humainement et professionnellement parlant. Au-delà de ses activités professionnelles, Laurence voue une grande passion pour la photographie et la danse. Elle aime aussi voyager et parcourir le monde!



■ Marc Wagener

Directeur des Affaires économiques et Membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce et Directeur chargé des affaires courantes et administrateur délégué de la Fondation IDEA

Nommé directeur des Affaires économiques et membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce le 1^{er} février 2014, Marc est également directeur chargé des affaires courantes et administrateur délégué de la Fondation IDEA a.s.b.l. Créé à l'initiative de la Chambre de Commerce, IDEA est un laboratoire d'idées autonome, pluridisciplinaire et ouvert qui a pour mission de mener des réflexions en faveur du développement durable du Luxembourg et de l'intérêt économique général du pays. IDEA souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité du débat socio-économique, d'une part, en l'alimentant par des analyses économiques rigoureusement recherchées et documentées et, d'autre part, en proposant des pistes novatrices pour relever les grands défis d'avenir.

Dans le cadre de sa mission auprès du service des Affaires économiques de la Chambre de Commerce, Marc intervient notamment dans l'articulation des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoise et la promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie luxembourgeoise.

Il supervise l'équipe des économistes chargée de mener des études et enquêtes

conjoncturelle et structurelles nationales et internationales. Il a également à sa charge la coordination des bulletins A&T et des avis rédigés par le service Affaires économiques. Enfin, Marc représente l'institution dans divers conseils d'administration, commissions et groupes de travail et intervient régulièrement pour présenter le cadre luxembourgeois devant des publics tant avertis que non-avertis.

Fort du succès de l'initiative 2030.lu Ambition pour le futur, la Fondation IDEA a.s.b.l. souhaite sensibiliser l'opinion aux défis socio-économiques et être force de proposition. A ce titre, Marc et son équipe travaillent à la mise en place de plusieurs outils, regroupant notamment un avis annuel, une série de publication «Idée du mois», un site Internet interactif intégrant une composante «médias sociaux» importante et un pilier événementiel. Marc apprécie la variété de ses tâches et de ses responsabilités, ainsi que la possibilité de pouvoir prendre des initiatives. Côté détente, Marc éprouve le besoin de passer du temps auprès de sa famille et de ses amis. Il aime aussi les voyages, la compagnie des animaux et pratique le jogging avec assiduité.

J'attends de mon banquier qu'il connaisse la vie de mon entreprise.

À la BIL, c'est dans la durée que nous accompagnons les entrepreneurs.

Que vous soyez commerçant ou chef d'entreprise, vous attendez de votre banque qu'elle soit un véritable partenaire à long terme. La BIL l'a bien compris. C'est pourquoi chaque jour, nos experts Corporate Banking vous accompagnent et vous proposent des solutions adaptées à vos besoins de financement et de gestion de liquidités. Proche de vous, la BIL vous accueille à votre convenance au siège ou dans l'un des 9 centres dédiés aux PME à travers le pays.

Découvrez notre expertise et nos solutions Corporate Banking sur www.bil.com

Vous avant tout



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG



POST MediaCloud

Partenaire pour vos projets médias

- Votre chaîne TV d'entreprise
- Votre catalogue vidéo en ligne
- Streaming sur tout type d'appareil
- Affichage dynamique pour une communication visuelle personnalisée

www.post.lu • 8002 8004

